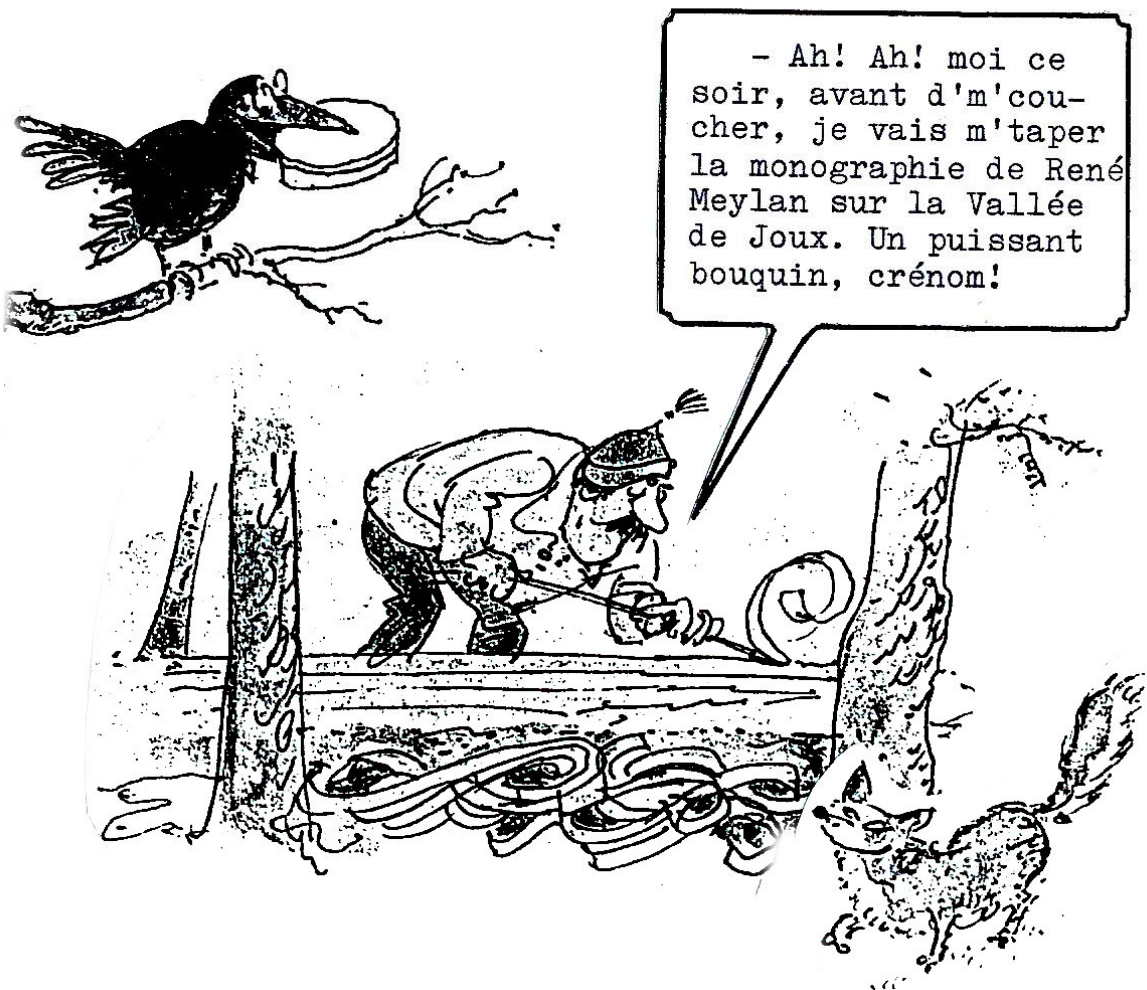


RENÉ MEYLAN

# LA VALLÉE DE JOUX

LES CONDITIONS DE VIE **Volume II**  
DANS UN HAUT BASSIN FERMÉ DU JURA  
ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE HUMAINE



ÉDITIONS LE PÈLERIN

COLLECTION "REPRINT"

NO 17

René Meylan

LA VALLEE DE JOUX

Les conditions de vie  
dans un haut bassin fermé du Jura  
Etude de géographie humaine

Reprint de l'édition originale de 1929

Tome second

EDITIONS LE PELERIN

## La maison.

La maison de la Vallée de Joux se rattache au type jurassien ou celtoromand d'influence burgonde, défini par J. Hunziker (69).

Les vieilles maisons font corps avec le pays où elles s'élèvent, aussi est-ce dans ces témoins du passé qu'il faut rechercher l'influence du milieu et reconnaître les transformations apportées par les modifications du genre de vie de la population.

Malheureusement, les incendies très fréquents ont raréfié les vieux bâtiments, dans les agglomérations surtout, où leur contiguïté a causé de vraies catastrophes. Pour certaines localités, la liste des sinistres s'allonge, terrifiante. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le village de l'Abbaye est partiellement détruit en 1833 ; le Lieu perd trente maisons en 1858, puis douze en 1882. Après les incendies de 1866, 1872 et 1900, il ne reste que quelques bâtiments intacts de l'ancien village des Charbonnières et, en octobre 1921, quatre, puis, en avril 1926, deux des plus vieilles maisons du Sentier disparaissaient à leur tour.

Les maisons isolées, où les chances de préservation ont été plus grandes et où les transformations ont été moins nécessaires, nous offrent les types les plus archaïques (fig. 17). Dans les constructions plus récentes ou modernisées, on retrouvera d'ailleurs sans peine les lignes de la maison primitive.

*Orientation.* Les deux vallons parallèles qui constituent la partie habitée de la Vallée de Joux sont orientés du Sud-Ouest au Nord-Est. Leurs versants offrent par conséquent un « droit » et un « revers » dont les conditions d'habitabilité seront très différentes. Dans la combe du Lieu, très étroite, les villages s'allongent en utilisant au mieux le versant ensoleillé exposé au Sud-Est. Les conditions ne sont pas les mêmes dans le val principal qu'occupe le lac de Joux. Là, en effet, c'est au revers que s'adossent la plupart des agglomérations. La plaine marécageuse de l'Orbe d'une part, le lac, bordant de l'autre une falaise à pic, ont empêché la fondation de villages sur le « droit ». Le Sentier et le hameau de Chez-le-Maître ont utilisé les seuls emplacements possibles, sur des dépôts fluvio-glaciaires, au pied de la Côte, à l'abri du joran. Sur le « revers », les larges deltas du Brassus et de la Lyonne, entre deux, les nombreux deltas secondaires formés par les ruisseaux qui sillonnent le flanc de la montagne ont paru si avantageux que la question de leur orien-

tation, au Nord-Ouest, a passé au second plan. L'espace y est d'ailleurs assez large et les flancs de la montagne assez évasés pour permettre une insolation prolongée.

La très grande majorité des maisons rurales a reçu l'orientation la plus rationnelle ; une des longues façades, celle où s'ouvrent les portes, offerte au soleil levant. Au cours de la journée, cette façade restera éclairée jusqu'aux premières heures de l'après-midi, tandis que le pignon tourné au Sud-Ouest profitera encore des derniers rayons (fig 18).

Au contraire de la maison neuchâteloise dont les longs côtés sont à pignon — sauf de rares exceptions au toit dit « maltourné » — la maison de la Vallée de Joux dresse ses pignons sur sa largeur et les deux pans de

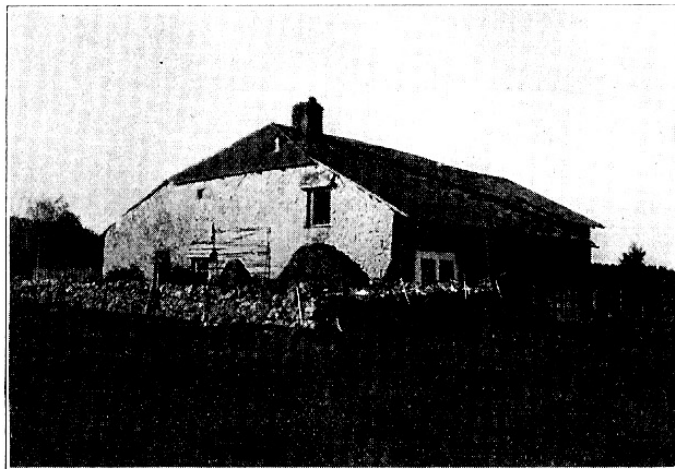


FIG. 17. — VIEILLE MAISON A LA FRASSE, C. DU LIEU (1115 m.).

Façade au Sud-Ouest. Fenêtres ouvertes postérieurement à la construction.  
Jardin potager à l'abri de la maison.

son toit s'abaissent sur les longs côtés. Ainsi les pignons font face aux ouvertures de la vallée. Nous ne connaissons que deux exceptions — de maisons rurales, naturellement — au Bas-des-Bioux, où des façades à pignon sont orientées au Nord-Ouest.

Afin de préserver la façade à pignon du Sud-Ouest, exposée aux vents humides, des mesures spéciales ont dû être prises. L'aspect des villages est donc fort différent, qu'on provienne du Sud-Ouest, où tous les murs sont pourvus d'un revêtement de « tavillons », ou au contraire du Nord-Est, où les murs sont nus ou bardés de quelques planches.

*Forme et distribution.* Le type le plus simple (fig. 19), un rectangle peu allongé, ne comprend qu'un rez-de-chaussée surmonté d'un vaste toit à deux pans.<sup>1</sup> Très souvent deux pans secondaires s'appuient aux pignons tronqués. La pente du toit n'est pas invariablement la même ;

<sup>1</sup> C'est le type de la maison tripartite comprenant sous le même toit le corps de logis, la grange et l'écurie.



l'angle que font les deux pans s'ouvre de 120° à 140°. Pente faible pour un pays réputé humide. C'est qu'ici les précipitations se font sous forme de neige pendant près de la moitié de l'année et le montagnard ne craint pas cette couverture épaisse qui le protège contre les rigueurs de l'hiver.



FIG. 18. — MAISON AU BAS-DU-CHENT.

Là où les sources manquent ou sont à faible débit, l'eau du toit est recueillie avec soin dans une citerne. Si la pente du toit était trop rapide, les chéneaux s'engorgeraient et le précieux liquide serait en partie perdu.

Le toit s'abaisse jusqu'à deux mètres du sol pour les maisons limitées au rez-de-chaussée. Il ne dépasse que faiblement (50 cm. environ) les

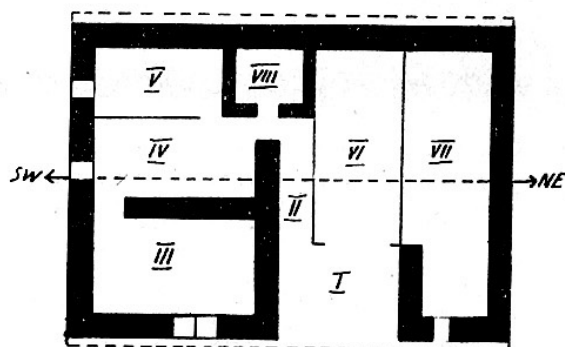


FIG. 19. — PLAN DE MAISON.

- |             |               |               |              |
|-------------|---------------|---------------|--------------|
| I. Neveau.  | II. Corridor. | III. Chambre. | IV. Cuisine. |
| V. Chambre. | VI. Grange.   | VII. Écurie.  | VIII. Cave.  |

murs du côté de l'égout et s'arrête, dans la règle, au ras des pignons, à cause du vent.

Le même toit recouvre un corps de logis et une partie rurale qui occupe à peu près la moitié du rez-de-chaussée et tout l'espace libre sous le toit.

On ne semble pas avoir eu beaucoup de répugnance à établir le corps de logis au Nord-Est plutôt qu'au Sud-Ouest, cependant beaucoup de maisons doivent cette disposition, si peu favorable à l'occupant, au fait que deux bâtiments sont souvent accolés. Les maisons isolées si irration-

nellement distribuées, ont eu peut-être une voisine jadis, détruite depuis lors, ou encore restée toujours à l'état de projet.

Plus la maison est ancienne, plus les fenêtres sont rares et exiguës (fig. 17). Il s'agissait alors de conserver le mieux possible la chaleur provenant de la cuisine, seul local chauffé et chauffable. La façade Sud-Ouest peut même ne point avoir d'ouvertures. Si elle possède des fenêtres, chacune est surmontée d'un petit auvent protecteur. Quelquefois, dans des constructions plus récentes, un auvent barrant toute la façade protège

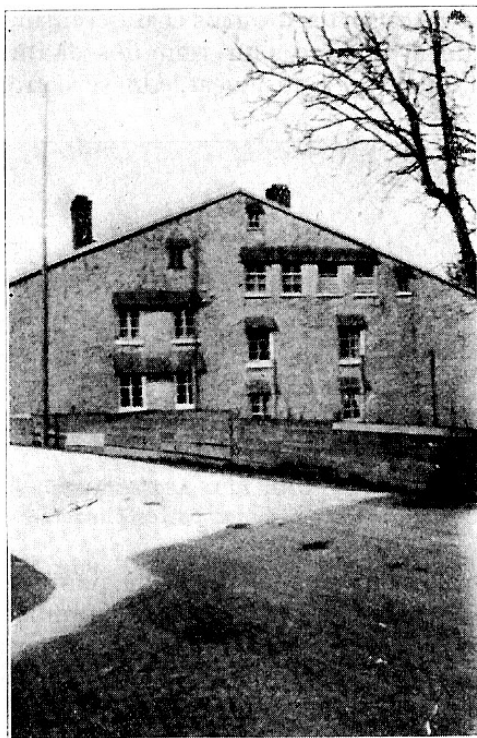


FIG. 20. — CHEZ-LE-MAITRE.  
Pignon Sud-Ouest d'une maison double.  
Auvents et revêtement en tavillons.

un alignement de fenêtres (fig. 20). Normalement, c'est la façade Sud-Est qui a le plus d'ouvertures, mais dans les villages, il est entendu que les maisons du côté oriental de la rue intervertissent leurs façades. Les fenêtres ne sont pas protégées extérieurement par des contrevents, elles sont, par contre, munies de deux châssis à vitres qui les rendent plus étanches et l'on fait parfois usage de volets intérieurs. Le corps de logis est séparé de la partie rurale par un corridor étroit dont la porte voisine avec celle de la grange. Le rez-de-chaussée comprend trois ou quatre locaux. Au centre s'ouvre la cuisine, jadis sans fenêtre, éclairée uniquement par la grande cheminée « burgonde » aux volets mobiles.

L'observateur attentif qu'était Goethe a décrit cette pièce dans ses

« Briefe aus der Schweiz ». <sup>1</sup> « Par sa distribution intérieure, écrit-il, cette maison ne se distingue en rien des autres, sauf que la grande pièce centrale sert à la fois de cuisine, de salle et de vestibule et que de là on passe dans les autres pièces du rez-de-chaussée, ou, par un escalier, à celles de l'étage. Sur l'un des côtés, de grandes dalles formaient un foyer et la fumée s'engouffrait sous un large manteau de cheminée aux planches solidement et proprement assemblées. Dans un coin se trouvaient les portes des fours. <sup>2</sup> Le plancher était de bois, sauf un petit espace qui était pavé, vers la fenêtre, autour de l'évier. Tout autour, jusque sur les solives, s'alignaient toutes sortes d'outils et d'ustensiles bien entretenus ».

De chaque côté de la cuisine s'ouvrent des chambres prenant jour, l'une au Sud-Est, l'autre au Sud-Ouest. On se contentait autrefois de

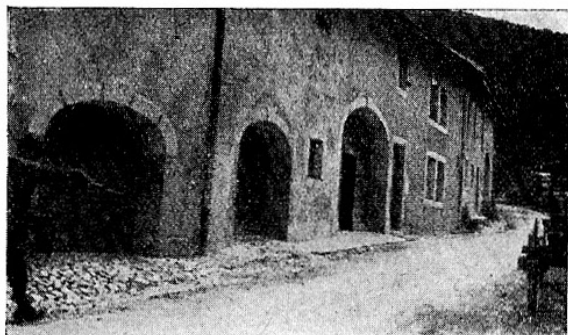


FIG. 21. — UNE RUE A L'ABBAYE.  
Granges et écuries aux portes cintrées.

chauffer la pièce principale au moyen d'une plaque de fonte encastrée dans le mur, derrière le foyer. <sup>3</sup> La seconde chambre n'était qu'un réduit mal éclairé servant de cave si la maison n'en possédait pas d'autre.

L'étage, rendu habitable plus tard, reproduit la distribution du rez-de-chaussée ou ne forme qu'une seule pièce, au-dessus de la cuisine, la « salle ».

A côté de la porte du corridor, étroite et rectangulaire, s'ouvre la grande porte de grange qu'un cintre élégant — destiné à faciliter l'entrée des chars de foin — peut rendre plus imposante (fig. 21). Par rapport au corridor et à l'écurie, le niveau du plancher de la grange est parfois relevé de trente à quarante centimètres. Elle est ainsi mieux à l'abri de l'humidité, mais les chars doivent franchir ce pas par un plan incliné. Dans ce pays d'élevage et de production laitière, la grange fourragère est la partie essentielle du bâtiment. Elle n'est jamais trop grande pour contenir le foin et la paille nécessaires à une longue stabulation. On entasse la récolte dans les combles, sur le plafond de la grange (les ébauchés),

<sup>1</sup> Lettre écrite de Genève, le 27 octobre 1799.

<sup>2</sup> Certaines maisons avaient des fours particuliers s'ouvrant sur la cuisine, mais le plus grand nombre des habitants cuisaient à un four commun à plusieurs ménages.

<sup>3</sup> Ces plaques (platines) provenaient le plus souvent des fonderies de Morez ou du Bois-d'Amont. Elles laissaient vacante la plus grande partie de l'épaisseur du mur, « la cavette », où se blottissaient les vieillards.

ainsi qu'au-dessus de l'écurie (le solier). Bien abrités sous la neige et le foin, l'homme et son bétail peuvent braver les hivers les plus rudes.

L'écurie, étroit boyau, occupe toute la largeur du bâtiment, à l'opposé du corps de logis. On y loge indistinctement, côte à côte, sur un seul rang, tous les animaux. C'est un local bas et peu éclairé. L'alimentation du bétail se fait par des trappes s'ouvrant sur le bas de la grange utilisé comme remise. Le tas de fumier est à quelques pas de l'écurie, si possible au Nord et à l'ombre.

La façade principale est rarement constituée par un mur continu.<sup>1</sup> La grange-remise étant entièrement en bois et construite quelque peu en

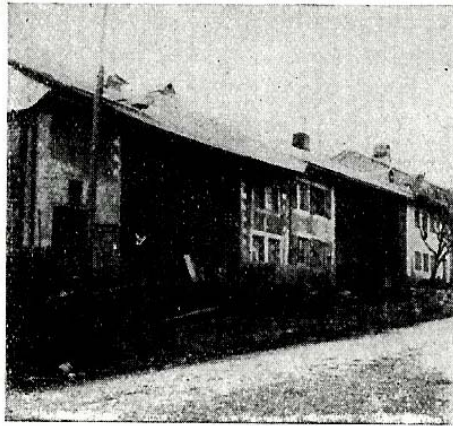


FIG. 22. — RUE AU SÉCHEY.

retrait, elle laisse à l'abri du toit un espace libre, le « neveau », dont on saisit l'utilité dans un pays aux pluies fréquentes et aux chutes de neige si abondantes (fig. 22). On y est à l'aise pour soigner le bétail, réparer les outils, préparer la provision de bois et pour y jouir des moments de repos. C'est l'atelier du boisselier qui y a son « banchet ».<sup>2</sup> Parfois, le neveau est muni d'une paroi mobile qu'on fait disparaître en été.

Après avoir logé le foin, il faut songer à mettre à l'abri une énorme provision de bois, car on chauffe régulièrement pendant sept à huit mois et il n'est pas de mois dans l'année où il ne faille faire du feu. A cela s'ajoute la consommation quotidienne du bois de cuisine. Le local destiné à abriter le bois est le « soleret », construit sous le toit en prolongement du plafond de l'écurie (solier) et s'étendant jusqu'au-dessus du neveau. Si la place manque, on n'y loge que le hêtre et l'on entasse le sapin devant la façade du corps de logis, jusqu'au toit, en encadrant les fenêtres. Au début de l'hiver, la provision à brûler est mise à l'abri, à l'intérieur.

La maison isolée est loin d'être le type le plus fréquent. Dans les villages, et même dans les plus petites agglomérations, les maisons sont géné-

<sup>1</sup> A l'Abbaye, plusieurs maisons ont une façade en mur continu avec porte cintrée s'ouvrant sur un espace fermé qui rappelle le « devant l'huis » du Jura bernois et neuchâtois. De là, une porte donne accès à la grange et une autre au logis.

<sup>2</sup> Banc d'âne.



ralement accolées et utilisent de cette manière un mur commun, rarement poussé jusqu'au faite, par économie. C'est la cause de ces terribles désastres par le feu qui, éclatant à l'extrémité d'une rangée de maisons, bondit en quelques instants à l'autre bout, par-dessous le toit, comme dans une cheminée (fig. 23).

Quand deux maisons sont juxtaposées, c'est le plus souvent par les écuries dont le mur devient mitoyen, soit aussi sur toute leur longueur ; dans ce cas, les deux égouts du toit abritent chacun une habitation et les pignons sont partagés. Mais le groupement le plus original est celui de la maison quadruple (fig. 24). De loin, on croit avoir affaire à un bâti-

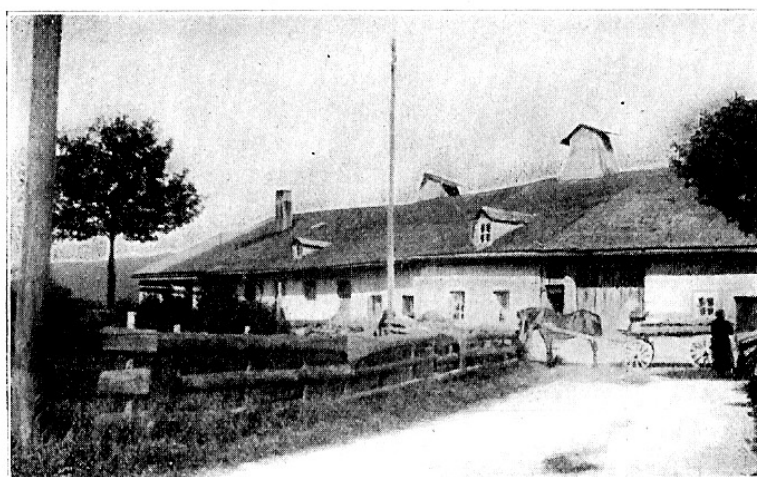


FIG. 23. — VIEILLES MAISONS AU BRASSUS.

ment de belle apparence, mais on remarque bientôt, en se rapprochant, la dissymétrie des fenêtres et l'emploi de matériaux variés qui trahissent quatre propriétaires différents. Dans ce dispositif, les corps de logis occupent les quatre angles et les quatre écuries se touchent, au centre. C'est, semble-t-il, par économie qu'on en est venu à bâtir ainsi. Il a fallu évidemment des raisons sérieuses pour pousser quatre chefs de famille à bâtir ensemble et à s'imposer à chacun ce voisinage et de telles servitudes. N'était-ce que pour échapper à l'impôt qui ne frappait que les toits à « frêtes », c'est-à-dire à deux pans ? Peut-être, mais nous pensons que les incendies ne doivent pas être étrangers à cette curieuse juxtaposition de quatre habitations et de leurs dépendances. On s'explique sans peine que, jetés à la rue par un incendie qui a détruit le plus clair de leurs biens, quatre pères de famille s'unissent pour relever leur demeure avec le moins de frais possible.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les maisons quadruples n'ont pu être édifiées que d'un commun accord et ensemble. Il n'en est pas de même pour celles qui sont simplement soudées bout à bout. On peut supposer qu'une première maison étant bâtie, d'autres sont venues s'y appuyer, ou même qu'il n'y a été fait qu'une adjonction sous forme d'un nouveau corps de logis ou, au contraire, sous forme de grange et écurie. Ainsi s'expliquerait que les maisons soient tantôt soudées par l'écurie, tantôt par l'habitation. Des partages successifs ont pu modifier

Souvent, par suite de remaniements postérieurs, les diverses parties de ces immeubles jurent entre elles et ne contribuent pas à embellir le paysage.

*Matériaux.* Les premiers historiens de la Vallée ont accrédité la légende d'édifices primitifs construits uniquement en bois. Or, rien ne permet de soutenir une telle affirmation, car, si la tradition se loge quelque part, c'est bien dans l'art de bâtir. Le pays est habité depuis trop peu de temps pour qu'une évolution aussi rapide ait pu se produire. On

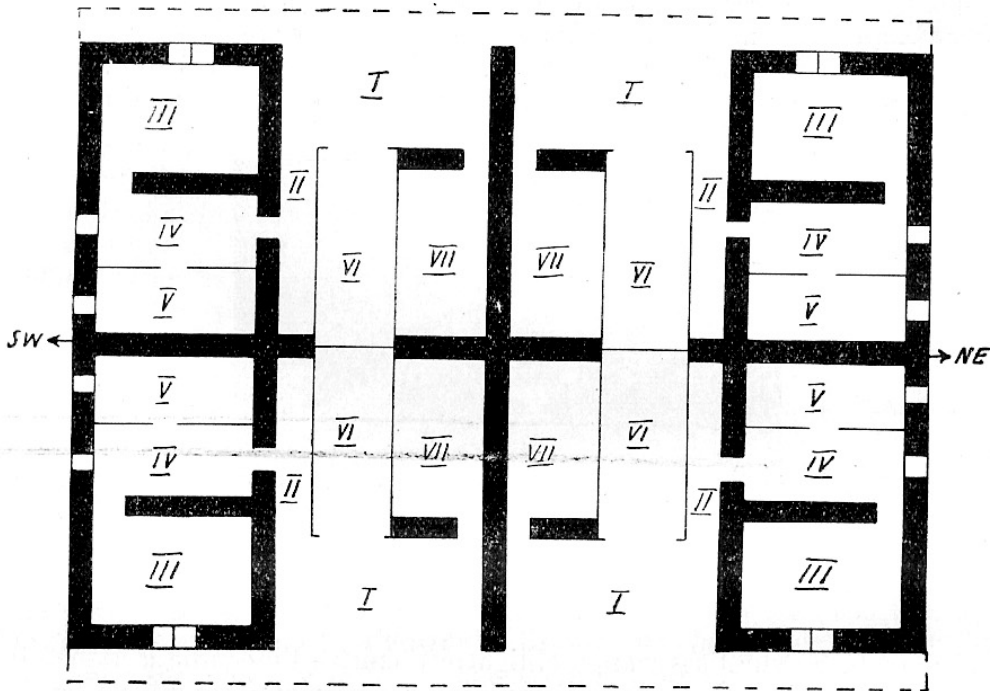


FIG. 24. — PLAN DE MAISON QUADRUPLE.

I. Neveau. II. Corridor. III. Chambre. IV. Cuisine. V. Chambre. VI. Grange. VII. Écurie.

ne saurait, d'autre part, fixer à une date quelconque cette transformation capitale des édifices. Il est beaucoup plus probable que la maison primitive, comme la maison actuelle, a été bâtie à l'aide du bois et de la pierre.<sup>1</sup>

S'il n'y a pas de carrières très anciennes, c'est que les murs des bâti-

la distribution intérieure. Nous n'en voulons pour preuve que le texte suivant : Les fils de feu Claude Piguet : Isaac, Jacob et David, déclarent se partager leurs biens comme suit :

« Est advenu à Isaac trois rangs soit coubles de leur vieille mayson, qui sont au milieu. Et demeurera le rang devers vent, qui contient la cuisine, poisle et estage contigu, au dict Jacob Piguet. Et le chésal du four qui est devant dicte mayson, ainsi qu'un chemin pour aler à la fontaine. Et les rangs neufs, qui sont advenus au dict David, demeureront devers bise, en ce que chacung ait son aysance endroit de soy... » (Acte de 1613 ou 1615, cité par P.-A. GOLAY (49), p. 271 et 274.)

<sup>1</sup> Partout où la maison primitive a été construite en bois, si la forêt s'est maintenue, le mode de construction est resté le même (Préalpes). La construction en bois suppose dans la règle la subdivision de la maison en locaux indépendants, or la Vallée de Joux ne connaît pas et n'a jamais connu d'autre maison que celle que nous décrivons.



ments les plus vieux sont formés de cailloux de tous calibres, prélevés sur les moraines et cimentés à la chaux.

Le choix de ces matériaux a eu pour conséquence la création de murs épais dans lesquels sont encastrées les poutres formant les parois de la grange et celles qui soutiennent les superstructures.<sup>1</sup> La pierre de taille dont l'exploitation et le travail sont tout un art n'a été utilisée que plus tard, tout d'abord sous forme de parements de fenêtres et de portes et comme pierres d'angle.

Jadis, les toitures et les revêtements des parois Sud-Ouest étaient, sans exception, constitués par les « tavillons » ou « ancelles », planchettes rectangulaires, taillées à la main, épaisses de quelques millimètres, longues de 30 cm. et larges de 7 à 10 cm. Comme dans le reste du canton



FIG. 25. — A L'ABBAYE.

Maison rurale transformée. Écurie remplacée par un poulailler. Toit recouvert de tôle et muni d'une barre de bois pour éviter le glissement de la neige.

de Vaud, la loi sur l'assurance obligatoire contre l'incendie a amené de profondes modifications dans l'emploi des matériaux combustibles. La loi n'autorise plus que les réparations aux anciens toits et la tôle ondulée est devenue la couverture généralement employée. Légère, elle s'adapte sans autre à la toiture ancienne qui subsiste sous ce revêtement, tandis que l'emploi de la tuile ou de l'ardoise, plus lourdes, nécessitent la réfection complète de la poutraison (fig. 25).

*Transformations.* Les grandes lignes de la maison rurale sont restées inchangées jusqu'à notre époque. Mais, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, le développement de l'industrie horlogère en a modifié bien des détails. Cette industrie s'exerçant à domicile, l'ouvrier-paysan a cherché plus de lumière pour son petit établi. Les fenêtres ont été agrandies, très souvent accolées. Le rez-de-chaussée devenant insuffisant, on aménagea le premier étage. Comme l'ouvrier travaillait assis, près de la fenêtre, il fallut donc aussi améliorer les conditions du chauffage. A la cuisine, le foyer a disparu, remplacé par le fourneau-potager, et le man-

<sup>1</sup> Le toit est supporté à l'intérieur par des piliers de bois alignés en plusieurs rangées sur lesquelles se fixent les cloisons séparant le corridor de la grange et la grange de l'écurie.

teau de la cheminée, sans utilité désormais, fait place nette. Dans la chambre, devenue atelier, un poêle de fonte répand sa chaleur.

La plupart des maisons encore debout datent de cette époque où l'activité des habitants était partagée entre l'industrie et l'agriculture. Avec la concentration du travail dans les usines, on assiste, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à de nouvelles transformations. Le type du paysan-horloger se fait rare. Il faut être l'un ou l'autre. L'habitation est à son tour influencée par les nouvelles conditions de vie. Ceux qui passent à l'industrie modifient la partie rurale de leur bâtiment. A la place de la grange et de l'écurie, ils créent des ateliers, des dépôts. A l'étage s'ouvrent des appartements et des ateliers. Un second étage s'ajoute parfois au premier ; la maison s'achemine vers le type citadin.<sup>1</sup>

Quant à la maison demeurée rurale, elle subit à son tour un contre-coup. Son propriétaire devenu paysan uniquement doit augmenter son domaine s'il prétend en vivre. Il lui faut alors des terres qu'il achète ou qu'il loue et des locaux assez vastes pour loger ses récoltes et son troupeau agrandi. Il construit donc une annexe, une grange à pont, sur le modèle de celles de la plaine et double ses écuries.<sup>2</sup>

Ainsi, la maison, de type unique à l'origine, s'est adaptée aux destinations diverses qu'on lui a peu à peu imposées, puis, sous la contrainte moderne, elle est devenue soit rurale, soit citadine.

La maison citadine n'offre qu'un intérêt géographique bien relatif. Elle est moins soumise que la maison rurale aux lois du milieu, mais n'y échappe pas absolument. Elle offre aussi cette nudité extérieure, cette absence de tout saillant, qui lui sont imposées par le climat. Sa façade exposée au Sud-Ouest est le plus souvent protégée par un revêtement de tôle ou d'éternit. Son avant-toit s'abaisse le moins possible pour ne pas donner prise au vent. Si le « neveau » qui évite l'amoncellement de la neige devant la porte d'entrée a disparu, on l'a remplacé, pour ainsi dire, par son contraire, un porche ou un tambour qui remplissent le même rôle.

On ne peut dire que la maison citadine soit belle. Ce qui lui manque surtout, c'est le cachet. Elle pourrait se trouver partout, dans toutes les banlieues. Elle n'a rien de local. Il ne faut pas oublier que la plupart de ces maisons ont été bâties en hâte, à la suite d'incendies, ou pour répondre à la pénurie de logements causée par les progrès de l'industrie. Elles ont été construites par des étrangers, Italiens pour la plupart, qui ont dû s'en tirer de la manière la plus économique.

Telle qu'elle est, la maison citadine manque d'originalité. On ne peut en dire autant de la maison rurale pure ou mixte. Toutefois, elle ne plaît guère aux étrangers qui lui opposent volontiers l'opulence des fermes de

<sup>1</sup> Dans les communes de l'Abbaye et du Lieu, restées plus agricoles, on compte une moyenne de 1,4 ménage par maison habitée, tandis qu'au Chenit l'industrie a créé la maison locative. On y compte une moyenne de deux ménages par maison habitée.

<sup>2</sup> Le pont de grange qui facilite l'introduction des récoltes fourragères, surtout si la maison est bâtie à flanc de coteau, est d'introduction toute récente. Cette absence est d'autant plus curieuse que du Bois-d'Amont aux Rousses les maisons rurales possèdent des ponts de grange qui s'ouvrent sur la façade à pignon, orientée soit au Nord-Est, soit au Sud-Ouest, soit encore sur l'un et l'autre côté si la maison est double.

la plaine et la rusticité élégante des chalets alpestres. C'est une maison d'aspect bourru, faite pour un rude climat. Partout où elle a pu demeurer fidèle à sa destination première, l'exploitation du sol, on la trouvera en harmonie avec le pays environnant. Le gris-argent des « tavillons », même le gris-blanchâtre de la tôle, tachent agréablement la verdure des prés. Mais elle ne s'est pas adaptée partout avec le même bonheur aux multiples destinations qu'on lui a imposées.

Proprette, simple, elle donne idée de la modeste aisance qui règne dans le pays. La situation du propriétaire ou son goût ne se traduisent guère à l'extérieur que par le bon état d'entretien. L'âpreté du climat bannit tout luxe extérieur, mais grande est la surprise du voyageur qui avait cru pouvoir juger la maison avant d'en franchir le seuil.

## Les voies de communications et les relations.

### L'ISOLEMENT NATUREL.

La dépression de Saint-Cergue-Les Rousses, au Sud, le décrochement transversal Vallorbe-Pontarlier, au Nord, ont pratiqué dans les hautes chaînes du Jura vaudois deux passages dont les avantages ont été reconnus depuis longtemps.

Entre ces deux défilés, le bassin supérieur de l'Orbe est resté isolé. Haute terre, fortement boisée, difficile d'accès, la Vallée de Joux devait traverser de longs siècles dans la solitude.

La route de Nyon à Lons-le-Saulnier par le col de Saint-Cergue existait déjà à l'époque romaine et restera pour le bassin du Léman le grand « chemin de Bourgogne » durant le moyen âge. Par les cluses de l'Orbe et de la Jougneaz, à flanc de coteau, une voie romaine reliait Orbe à Pontarlier. Ces deux artères que l'époque contemporaine a dotées l'une d'une voie ferrée étroite (Nyon-Morez), l'autre d'une grande ligne internationale (Paris-Vallorbe-Simplon), drainent encore tout le trafic à travers le Jura vaudois.

Raccorder la Vallée de Joux à ces deux grands passages n'était pas chose facile. Le fond boisé et marécageux de la vallée de l'Orbe, entre le lac des Rousses et le lac de Joux, est resté longtemps impraticable. Plus tard, l'établissement de la frontière franco-suisse a fait chercher la solution ailleurs. Vers l'aval, le passage dans le bassin inférieur de l'Orbe se fait, par défaut d'érosion superficielle, d'une manière si soudaine que ce raccordement n'est pas encore réalisé convenablement à l'heure actuelle. A l'Est, la chaîne du Mont-Tendre dresse une barrière qui ne s'abaisse pas au-dessous de 1184 m. et, à l'Ouest, les plateaux arides et boisés sont encore un obstacle à la circulation. Ces difficultés expliquent le retard apporté au peuplement de la Vallée de Joux et l'isolement dans lequel ont été tenus les premiers colons.

La fondation du couvent du Lieu semble précisément en rapport avec les

difficultés qui entravaient le trafic entre les couvents de Saint-Claude et de Romainmôtier. On sait les relations existant entre couvents de même ordre. Or, entre les Bénédictins de Saint-Claude et ceux de Romainmôtier, la voie de communication la plus directe était par le plateau de Longchaumois et les combes du Risoud. Une première étape amenait les voyageurs à la Mouille ;<sup>1</sup> de là, ils gagnaient le Lieu, d'où une petite étape par la vallée du Nozon, les amenait à Romainmôtier. Ce devait être une simple piste, bonne tout au plus pour les bêtes de somme, comme sembleraient l'indiquer les fers de mulets découverts dans les marécages aux environs du Lieu.<sup>2</sup> Plus tard, une piste du même genre relia probablement Romainmôtier à Oujon (fondé en 1146) par la Combe des Amburnex où des colons s'établirent à demeure dès 1264.<sup>3</sup> Le pâturage des Croisettes tire vraisemblablement son nom de la bifurcation de ce sentier avec celui qui reliait l'Abbaye du lac de Joux à la plaine.

Tant qu'il n'y eut que des pistes et des sentiers, l'isolement de la Vallée de Joux fut presque absolu. L'ouverture d'une charrière va améliorer la situation et rattachera le pays au reste du monde, au moins pendant la belle saison.

#### RUPTURE DE L'ISOLEMENT.

Le col de Pétra-Félix s'ouvrit le premier à la circulation. C'est par là que les gens de Vaulion transportaient au début du XVI<sup>e</sup> siècle les bois qu'ils étaient allés couper au Chenit.<sup>4</sup> Un autre article d'exportation, le charbon, gagnait la plaine en de gros paniers suspendus au flanc des mulets. Par cette voie s'acheminaient aussi les vins que l'Abbaye tirait de ses terres de la Côte. Ce chemin devait être bien modeste, car il fallut des supplications réitérées de la part des habitants de la Vallée pour obtenir de LL.EE., en 1725, les travaux de correction qui firent de la route de Pétra-Félix une vraie voie de commerce. Le gouvernement bernois fit alors taire les raisons stratégiques qui l'avaient retenu d'ouvrir une voie d'invasion dans le Pays de Vaud. Il en résulta un tel essor de l'industrie que les habitants de la Vallée réclamèrent bientôt une seconde voie d'accès dans la direction de Genève.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le centre de gravité de la Vallée de Joux s'est déplacé de l'aval vers l'amont. Le Lieu est peu à peu supplanté par le Sentier et les autres hameaux du Chenit qui groupent déjà plus de la moitié des habitants de la contrée. Pour les gens du Chenit, le col de Pétra-Félix n'est pas la voie idéale. Le débouché des horlogers et boisseliers est au vignoble de la Côte et à Genève, leur effort va donc tendre à obtenir une route plus directe.

En 1765, naît le projet de la route du Marchairuz, partant du Brassus et franchissant les crêtes à 1450 m. d'altitude. Le tracé est réalisé en 1770. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, cette route, la plus élevée du Jura

<sup>1</sup> D.-P. BENOÎT (65) II, p. 196.

<sup>2</sup> L. REYMOND (42), p. 25.

<sup>3</sup> *Dict. hist. du Ct. de Vaud* (10). Art. Amburnex.

<sup>4</sup> J.-D. NICOLE (47), § 21.

(1450 m.), sera la grande artère du commerce. Berne avait d'autant plus facilement accédé au vœu exprimé par les industriels de la Vallée et par les communes de Rolle et d'Aubonne, propriétaires de pâturages dans la région traversée par le projet de route, que le gouvernement bernois était lui-même directement intéressé. En 1685, il avait racheté de la commune de Gingins un vaste mas de pâturages — les Amburnex — que la nouvelle route allait mettre en valeur.

Ces pâturages ayant été abergés au XIII<sup>e</sup> siècle, on est en droit de supposer l'existence dès cette époque d'un sentier qu'utilisèrent longtemps les messagers à pied, portant la hotte, qui établissaient le contact avec les villes des bords du Léman. Les messagers descendaient à la plaine avec leur chargement de fromages, de beurre et de tommes qu'ils écoulèrent sur les marchés de Genève, de Nyon et de Rolle. Au retour, leur hotte ou les paniers de leur mulet contenaient toutes les denrées qui pouvaient faire besoin à la Vallée, surtout les articles d'épicerie. Ces porteurs étaient devenus les auxiliaires indispensables du commerce. Leur souvenir se perpétue encore par un lieu-dit, le « sapin-à-Siméon », sur la route du Marchairuz, à l'endroit où le porteur <sup>1</sup> — après une rude grimée — avait coutume de déposer sa charge pour reprendre haleine.

Les services des messagers devinrent moins nécessaires dès que le Lieu obtint de LL.EE. l'autorisation de tenir deux foires annuelles, l'une au printemps, l'autre en automne (1745). Ces foires eurent un temps une grande importance, mais le Chenit en ayant obtenu à son tour (1804), celles du Lieu ont décliné au profit du nouveau chef-lieu de district d'ailleurs plus actif et plus peuplé.<sup>2</sup>

Lorsque commencèrent à fonctionner des services postaux réguliers (1748), le col de Pétra-Félix reprit le premier rang, grâce à sa bifurcation sur Romainmôtier (chef-lieu du bailliage auquel appartenait la Vallée de Joux) et sur l'Isle-Cossonay, par le Molendruz.

La supériorité de cette route moins élevée (1184 m.), s'accroît encore lors de la création de la voie ferrée de Vallorbe à Éclépens (juillet 1870). Avec son tracé rectifié en 1847, ses pentes adoucies, c'était désormais une voie accessible au gros roulage, tandis que le Marchairuz ne peut y prétendre.

La direction du Nord-Est, sur Vallorbe, n'a jamais été, jusqu'à la création de la voie ferrée, un débouché important. L'énorme différence de niveau entre les deux bassins de l'Orbe, trop tôt arrêtée dans son érosion, crée une première difficulté. D'autre part, si Vallorbe n'est qu'à 770 m., c'est encore une localité jurassienne et industrielle qui n'offre guère matière à échanger aux gens de la Vallée, tandis que Pétra-Félix met aussitôt en contact avec de riches régions agricoles, et conduit directement à la capitale, Lausanne.

<sup>1</sup> Siméon Meylan, un des derniers messagers.

<sup>2</sup> Malgré les foires établies dans le pays, les habitants de la Vallée de Joux n'en ont pas moins continué à fréquenter longtemps les foires du voisinage : Cossonay, surtout pour le bétail, et les foires des localités françaises de la région : Les Rousses, Mouthe, ou Pontarlier, Salins même, foires où ils s'approvisionnaient volontiers en vêtements, défroques civiles et militaires, en armes et en outils.



Les deux chemins de Vallorbe à la Vallée sont bien plus le fait des usiniers de Vallorbe que de leurs voisins. A la recherche du minerai de fer et du bois à charbonner, les Vallorbiens se sont avancés jusqu'au seuil de partage des eaux et même au delà.

Par la rive Est du lac Brenet, on atteint le col de la Pierre-Punex, d'où un casse-cou (qu'on projette de rectifier) rejoint la route de l'Échelle. Ce sentier desservant aujourd'hui des forêts et des alpages, n'a jamais concurrencé sérieusement le chemin qui longe le pied occidental de la Dent de Vaulion. Des corrections successives ont porté ce dernier au rang de route ; route dangereuse d'ailleurs, par la pente de certains tronçons et l'imprévu de ses tournants.

Vers l'Ouest, à travers la frontière française, l'éloignement des centres et la volonté des gouvernements ont contribué à maintenir un état de viabilité primitif. Sur toute la longueur de la frontière que borde la forêt du Risoud, il n'y a qu'une seule route. Ouverte il y a une vingtaine d'années sur le versant suisse, elle mène des Charbonnières à Mouthe. Le tronçon français qui se raccorde à Mouthe au réseau du département du Doubs vient d'être achevé en 1928 et fait de cette route une excellente voie de communication entre Lausanne et Lons-le-Saulnier, par Champagnole. Malgré son altitude, cette artère sera appréciée, surtout par les touristes. Ainsi, pour la première fois en 1929, la Vallée de Joux deviendra un lieu de passage dans le sens transversal.

La nouvelle route utilise un ensellement du Risoud (1290 m.) par où devait évidemment passer jadis le « chemin du sel ».

L'abbé du lac de Joux tirait son sel de Salins où il jouissait d'une concession à lui faite par Jean, comte de Bourgogne, en 1244.<sup>1</sup> De leur côté, les gens de la Vallée et ceux de la châtelainie de Morges se procuraient leur sel à Salins et ils avaient obtenu de Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, la permission d'ouvrir une charrière du Lieu à Mouthe. Les fermiers du péage de La Ferrière (Jougne) ne virent pas de bon œil cette nouvelle route qui devait amener une diminution de leurs recettes et ils la firent « rebancher et encombrer » de manière à la rendre impraticable. En dépit d'une protestation des États de Vaud, assemblés à Romont en 1517, on n'entendit plus jamais parler de cette route qui prolongeait vers l'Ouest celle de Pétra-Félix.<sup>2</sup>

Enfin, dans la direction du Bois-d'Amont, le gouvernement bernois avait fait montre de la même prudence que du côté de Mouthe. Il n'avait aucun intérêt à faciliter de ce côté-là la marche d'un envahisseur, d'autant plus que les sujets de LL.EE. étaient assez rares entre le Brassus et la frontière. La route ne fut donc ouverte dans cette direction qu'en 1845. La construction en était devenue possible et presque nécessaire par suite de la création de la route de Nyon à Morez. Cependant, tant que

<sup>1</sup> F. DE GINGINS (46), p. 169 et 170. Chartes de 1244 et de 1247.

<sup>2</sup> F. DE GINGINS (46), p. 103.

Les maisons des Viffourches, près du Séchey, doivent vraisemblablement leur nom au fait que le chemin de Mouthe se détachait en cet endroit de celui qui longeait la combe dans la direction du Lieu.



le territoire de la vallée des Dappes fut contesté et abrita une population douteuse, le trafic y fut très modeste.

Le traité relatif à la cession de la vallée des Dappes à la France <sup>1</sup> contient quelques dispositions concernant le raccordement de la Vallée de Joux avec le district de Nyon. En 1858 déjà, la France avait promis d'examiner avec bienveillance la demande exprimée par les habitants de la Vallée de Joux tendant à obtenir une communication, libre de tout droit de douane, par le Bois-d'Amont vers Nyon. L'article V du traité des Dappes stipule « que les communications du district vaudois de la Vallée de Joux avec Saint-Cergue par la route du Bois-d'Amont seront libres de tout droit de transit, de péage et de douane.

« La correspondance échangée entre les mêmes points et les courses postales que l'administration des Postes suisses jugera convenable d'établir par cette route n'auront à supporter aucune taxe, ni à payer aucun droit pour le parcours sur territoire français ».

Cette « route internationale » qui rapprochait Genève, grand marché horloger, de la Vallée de Joux, pays producteur d'horlogerie, aurait probablement joui d'un trafic considérable, lorsque le courant commercial fut subitement dévié par la création de la voie ferrée Éclépens-Jougne. Le 2 juillet 1870, on inaugurait le tronçon Éclépens-Vallorbe. Dès lors, c'est par le Nord-Est que s'établiront les relations de la Vallée avec l'extérieur. Non pas directement sur Vallorbe, où conduit une trop mauvaise route, mais par Pétra-Félix, sur Vaultion et Croy.

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a été le beau temps des chemins de fer. De toutes les régions du canton de Vaud, les demandes de concession affluaient au Conseil d'État. En 1872, on procède à une étude dans le but de prolonger la voie ferrée de Vallorbe jusqu'aux Rousses. Le manque de ressources financières causa le renvoi du projet qui avait été établi très en détail pour le tronçon Vallorbe-Le Pont.

C'est alors que sous l'impulsion de la société des Glacières de Joux qui se promettait d'en tirer gros profit, l'idée fut reprise. En 1882, la concession fut obtenue et le Grand Conseil vaudois dota d'une forte subvention (360.000 fr.) cette ligne qui dispensait l'État de construire une route coûteuse entre le Pont et Vallorbe.

Les techniciens préconisaient une ligne partant du Day et s'élevant insensiblement le long du pied de la Dent de Vaultion. Le 30 octobre 1886, la locomotive inaugurale arrivait en gare du Pont. La ligne est à écartement normal, longue de 8,5 km. et a demandé passablement de travaux d'art : murs de soutènement dans les éboulis, viaducs, murs protecteurs et un tunnel, long de 400 m., percé sous le prolongement septentrional du chaînon des Agouillons.

Le Pont-Vallorbe ne devait être qu'une première étape. Les localités industrielles du Sentier et du Brassus s'organisaient pour en assurer le prolongement jusqu'au Chenit. Mais un problème délicat allait se poser, que la configuration du pays ne permettait pas de résoudre sans léser l'une ou l'autre des communes : passerait-on par l'Abbaye ou par le Lieu?

<sup>1</sup> Traité ratifié à Berne le 20 février 1863.

Le tracé par la rive orientale du lac de Joux avait ses partisans et une concession avait été accordée en 1891. L'exploitation forcée des bois abattus par le cyclone de 1890 semblait devoir amener la réalisation immédiate du projet. Cependant les communes du Lieu et du Chenit en étudiaient un autre qui finit par rallier les suffrages des techniciens. La concession fut accordée en 1896 et, en 1899, la ligne aboutissait au Brassus. A partir du canal reliant les deux lacs, la voie ferrée s'engage dans la combe ouverte dans l'anticlinal Côte-Revers et l'utilise sur 4 km., puis elle franchit l'anticlinal par deux petits tunnels et en suit le flanc oriental jusqu'au Sentier. Après avoir ainsi desservi la plus considérable des agglomérations de la Vallée, elle franchit l'Orbe et atteint le Brassus, après un parcours de 13,3 km.<sup>1</sup>

Pour l'heure, la ligne finit donc en cul-de-sac. Depuis la création du chemin de fer de Nyon à Morez, en 1916, des projets de raccordement par les Rousses ont été agités ; on les discute encore.

Ce raccordement est souhaitable. Il peut se faire sans trop de frais, la pente est insensible (Le Brassus, 1030 m. ; les Rousses, 1135 m.), les travaux d'art presque pas nécessaires.

Bien qu'il puisse en résulter un profit direct pour les diverses industries de la Vallée de Joux, rapprochées du marché de Genève, il semble cependant que cette nouvelle ligne développerait surtout le tourisme. Les stations hôtelières de Saint-Cergue et du Pont mises en contact en hiver et en été, la Vallée de Joux ouverte aux touristes genevois et aux hôtes toujours plus nombreux du Jura français, cela seul suffirait à recommander la ligne, d'autant plus qu'en hiver le flot des skieurs qui sillonnent les pentes entre Saint-Cergue et la Cure pourrait déferler jusqu'à la Vallée de Joux dont les lacs retiendraient les patineurs.

Les industriels du Bois-d'Amont ont à la réalisation de ce projet un intérêt qui dépasse de beaucoup le nôtre. Dans cette vallée, le développement des industries du bois, caisseries, emballages de toutes sortes, provoque un trafic intense de bois bruts — provenant en bonne partie de la Vallée de Joux — et de bois travaillés qui s'écoulent aujourd'hui par les routes vers les gares des Rousses et de Morez. L'hiver rend ce trafic particulièrement difficile, tandis qu'avec les chasse-neige utilisés de Val-orbe au Brassus, la voie ferrée resterait toujours libre.

#### L'ADAPTATION DE LA ROUTE AUX FORMES DU TERRAIN.

La disposition des vallons parallèles a simplifié le problème de l'établissement des voies de communication. Dans le sens longitudinal, le réseau routier comprend une voie de chaque côté de l'Orbe. Elles se maintiennent toutes deux assez élevées au-dessus du thalweg de façon à éviter les crues de la rivière et du lac. Celles-ci, autrefois très fréquentes à la fonte des neiges, ont amené l'abandon d'un ancien tracé qui serrait de trop près le niveau des hautes eaux, mais qui avait l'avantage d'utiliser

<sup>1</sup> *Mémorial* (32), passim.

des terrains sans valeur, tandis que la route actuelle du Pont au Brassus se déroule sur les terrasses qui constituent les bonnes terres de cette rive orientale.

De l'autre côté, la route quitte à la Golisse le val de l'Orbe, pour passer dans la combe du Lieu, tandis qu'un embranchement secondaire escalade la Côte et rejoint au Lieu la voie principale. Ici, il n'y a place que pour une seule route. La plus moderne se tient à distance du fond souvent marécageux et s'appuie au flanc occidental du vallon. Un tracé plus ancien subsiste encore le long du Revers.

L'établissement des voies transversales a été plus difficile. On s'est trouvé devant la double difficulté de franchir les crêtes anticlinales et les fonds marécageux des vallons occupés encore par une rivière et des lacs. Les anciennes routes ont abordé l'obstacle avec la hardiesse que leur permettait un roulage léger. Ainsi, pour passer du Pont à Vallorbe et à Pétra-Félix, on n'a pas craint d'escalader le raidillon (166 ‰) parallèle au ruisseau de Saignevagnard pour atteindre le défilé ouvert entre les croupes de l'Aouille et des Agouillons.

Une première correction (XVIII<sup>e</sup> s.) a reporté la route plus au Sud, en contournant l'Aouille de ce côté jusqu'aux Pontets (1107 m.), où l'on bifurquait pour descendre sur Vallorbe en évitant les tourbières de Saignevagnard. La route actuelle de Vallorbe franchit de nouveau le défilé dominant le Pont, mais après s'être progressivement élevée à flanc de rocher (105 ‰).

A partir du Pont, la route du Molendruz s'élève jusqu'au col de Pétra-Félix (1150 m.). Un embranchement s'en détache dans la direction de Vaulion ; l'autre conduit au Molendruz (1184 m.) et s'abaisse par un long détour vers Mont-la-Ville, l'Isle et Cuarnens. L'ancien tracé mettait le Pont à 12 km. de Cuarnens, mais la différence de niveau entre ces deux localités étant de 554 m., la pente moyenne sur le versant oriental était de 73,8 ‰. La route actuelle (1868) a porté la distance du Pont à Cuarnens de 12 à 17 km., mais en réduisant la pente moyenne à 50 ‰.<sup>1</sup> Avec ses 15 km. du Brassus à Gimel, la route du Marchairuz qui culmine à 1450 m. présente entre le sommet et Gimel une pente moyenne de 71,4 ‰ et offre des coups de collier redoutables, ainsi, sur 800 m., une dénivellation de 100 m. Entre le col et le Brassus, la route est moins déclive, sauf immédiatement au-dessus de cette localité qu'elle atteint par quelques lacets.

Pour passer d'un vallon à l'autre, la même difficulté s'est présentée, atténuée, il est vrai, par des dénivellations de moindre envergure. L'anticlinal séparateur est coupé de petites cluses par où se glissent les chemins. Les premiers tracés les ont cependant évitées à cause de leur fond tourmenté, de leurs éboulis et de la menace toujours suspendue des ruisseaux que la fonte des neiges transforme en torrents. On a donc préféré gravir les côtes et établir de bonnes charrières sur le roc. Ces anciens tracés

<sup>1</sup> L'ancienne route se dirigeait le plus directement possible sur Cuarnens qui était aussi la localité la plus proche. C'est pourquoi le lac de Joux s'est appelé jadis lac de Cuarnens et le couvent Abbaye de Cuarnens.

ont fait place à d'excellentes routes qui utilisent maintenant les cluses dont les ruisseaux ont été canalisés et les éboulis fixés. Trois bonnes routes conduisent ainsi du Brassus aux Piguët-Dessus, du Sentier à Chez-les-Aubert et de la Golisse au Solliat.

La traversée du fond des vallons a été entravée par la présence des tourbières et des marécages aux abords de l'Orbe et du lac.

Le premier chemin transversal en amont du lac remonte au temps de la colonisation du Chenit par les gens du Lieu, au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Par les Esserts-de-Rive et la Golisse, le « sentier » franchissait l'Orbe et les tourbières pour se diriger vers le voisinage de Chez-Villard. Ce sentier, dit des Grands-Ponts, avait dû être renforcé par une sorte de plancher formé de troncs de sapins disposés en travers, les uns à côté des autres ; les véhicules passaient l'Orbe à gué.<sup>1</sup> Une demi-douzaine de ponts sont maintenant jetés sur la rivière. De fortes digues de gravier y amènent les chaussées, assez haut pour que le tablier du pont soit à l'abri des fureurs de l'Orbe. Pour la route de la Golisse à l'Orient-de-l'Orbe, entre les sagnes du Sentier et le marécage de la tête du lac, on a pu utiliser une moraine frontale qui barre en partie le fond de la vallée en cet endroit.

Entre le lac de Joux et le lac Brenet, si l'étroitesse du canal et l'abaissement de l'arête séparatrice ont rendu plus aisé le passage d'un vallon à l'autre, les variations du niveau des lacs ont trop souvent interrompu la circulation. Comment venait-on à bout de l'obstacle ? Nous pensons que les relations s'établissaient par bateau pour les personnes, par radeau pour les marchandises. Une tradition<sup>2</sup> selon laquelle seule les piétons franchissaient le canal par une passerelle, alors que les véhicules auraient dû effectuer un vaste circuit par l'Épine, la Pierre-Punex et la rive orientale du lac Brenet, nous paraît insoutenable et reposer seulement sur une fausse interprétation du lieu-dit la Tornaz.<sup>3</sup> Il ne devait pas être hors des moyens des intéressés d'abattre quelques solides sapins dont faire un pont accessible à tous les véhicules. Le premier pont de ce genre est signalé d'ailleurs en 1525.<sup>4</sup>

#### LA CIRCULATION.

La plupart des routes du réseau de la Vallée datent de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où le développement de l'industrie et des voies du commerce vont de pair, s'influencent réci-

<sup>1</sup> L. REYMOND (42), p. 82.

<sup>2</sup> L. REYMOND (42), p. 67-68.

<sup>3</sup> Le lieu-dit la Tornaz, à l'extrémité Nord du lac Brenet, n'est pas un argument en faveur de cette tradition. Ce nom ne provient pas nécessairement d'une courbe du chemin en cet endroit, mais tout aussi bien de la courbe naturelle des rives du lac. Quant au « Vériaux », chemin qui permettait de faire le tour du lac, il ne faut pas le chercher ailleurs qu'à l'Orient-de-l'Orbe, où le situe très nettement NICOLE (§ 34 et 38), en continuation du chemin dit des Grands-Ponts. Le lac ainsi contourné n'est pas le lac Brenet, mais le lac de Joux.

<sup>4</sup> *Versus pontem Orbae.* (F. DE GINGINS (46), p. 364, Doc. LXVII.)

proquement et entraînent la création de services publics réguliers.<sup>1</sup>

On se contenta d'abord d'un messenger qui allait chercher la correspondance jusqu'à Romainmôtier. Ce service, créé en 1748, comprit au début deux courses par semaine, puis trois, mais alors le messenger n'allait plus que jusqu'à Vaultion.<sup>2</sup> On le remplaça en 1825 par un courrier à cheval se dirigeant trois fois par semaine sur Cossonay par Romainmôtier. Le trafic put devenir quotidien à partir de 1840, et à deux chevaux dès 1844. En 1858 une course postale fut créée sur les Rousses et, en 1862, une autre sur Orbe.<sup>3</sup>

L'ouverture du chemin de fer de Lausanne à Vallorbe détourna le trafic postal de ses directions primitives. Les courriers d'Orbe et de Cossonay furent remplacés en 1870 par la diligence qui se rendait à la gare de Croy.

La solidité des routes du Jura est proverbiale. Le calcaire dont on les charge a l'inconvénient de dégager beaucoup de poussière en été avec le trafic intense qu'entraîne la belle saison ; en revanche, la pluie n'a pas cessé de tomber que la chaussée bien lavée, se présente sous son meilleur aspect. Dans les localités les plus exposées à la poussière, au Pont, au Sentier, la route est goudronnée d'un bout à l'autre du village.

En été, et surtout le dimanche, l'animation des routes est intense. De lourds autocars transportent des sociétés ou des écoles qui se proposent de gravir la Dent de Vaultion, de faire le tour de la Vallée ou de goûter de la cuisine renommée de ses bonnes auberges. Chaque jour, des camions automobiles amènent des marchés de la plaine les produits que la nature refuse à ces hautes terres. Ils n'ont pourtant pas encore éliminé le petit char du paysan qui vient lui-même détailler dans les villages les produits de son domaine, pommes de terre, fruits et légumes. En route, ils ont croisé les lourds convois de bois bruts qui gagnent les scieries de la plaine, remorqués par de puissants tracteurs ou tirés par de robustes chevaux attelés à la française, à l'aise entre leurs limonnières arquées.

En toute saison, même en hiver parfois, un essaim de bicyclettes s'égaille dans toutes les directions à l'heure de fermeture des ateliers. Il arrive qu'un automobiliste hardi se risque jusque dans la zone des pâturages, grâce aux bons chemins qui s'élèvent jusque près des sommets. C'est un propriétaire de bétail qui visite ses bêtes ou un marchand de fromages qui vient conclure un marché avec un amodieur.

Longtemps encore après l'ouverture des routes carrossables la Vallée de Joux est restée fermée au trafic pendant quelques mois d'hiver. En

<sup>1</sup> A cette époque, chaque communier du Chenit doit une journée de corvée pour faire les chemins ou améliorer les montagnes. Les défaillants sont privés de leurs plantes, car chacun est dédommagé par une plante de sapin (1739). En 1744, on ajoute pour les défaillants une amende de 4 batz. Pour les travaux pénibles, la commune accorde quelques florins en récompense. Depuis 1754, on fait chaque année une visite des chemins réparés par corvées. Les gouverneurs sont les inspecteurs de ces travaux et ils ont le droit de faire désigner les hommes par le conseil pour un travail quelconque. (H. RENNEFAHRT (50), p. 146-147.)

<sup>2</sup> On peut se rendre compte de l'état d'isolement où se trouvait encore la Vallée (surtout en hiver) en remarquant que la nouvelle de la révolution vaudoise du 24 janvier 1798 ne parvint au Brassus que le 27 janvier. (H. RENNEFAHRT (50).)

<sup>3</sup> A côté des services officiels, des rouliers faisaient un service hebdomadaire entre la Vallée et Lausanne, avec étape, à l'aller et au retour, au bourg de Cossonay.



cette saison, la circulation se heurte parfois à des obstacles insurmontables. Sous les rafales de neige et surtout à la nuit tombée, le traîneau n'avance plus qu'au prix de gros efforts. L'épaisse couche de neige fait disparaître toutes les formes caractéristiques du terrain et le conducteur se fie plus à l'instinct de sa bête qu'à ses propres facultés. Pour parer le plus possible à des divagations involontaires dont l'issue pourrait être fatale, on s'est avisé de planter le long de la chaussée des érables ou des sorbiers dont l'alignement sert de repère en hiver et dont l'ombre est la

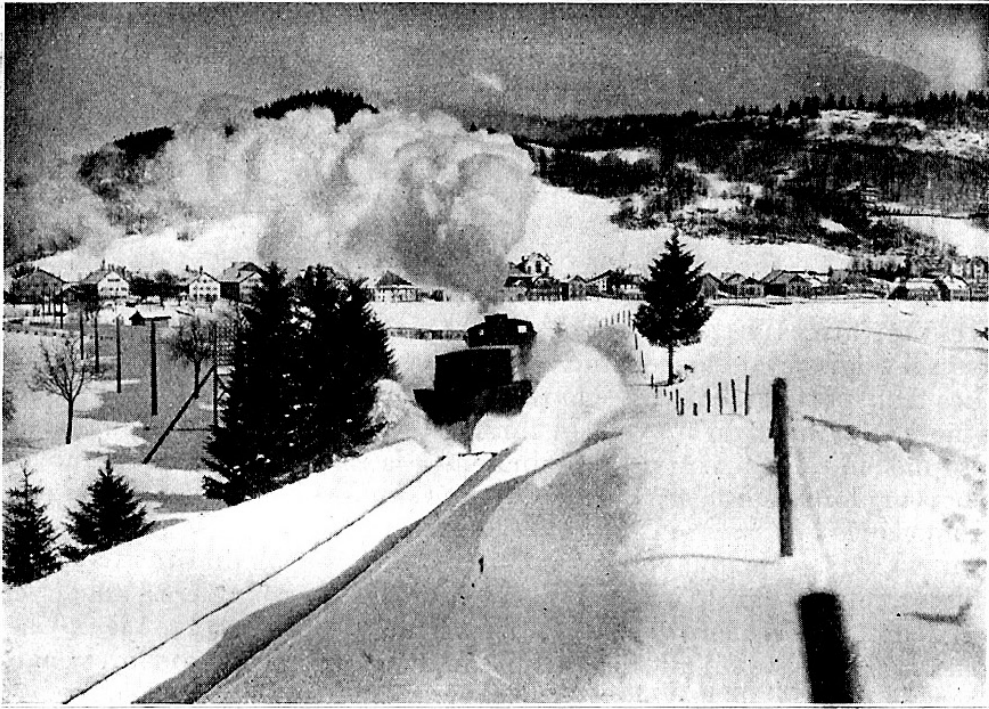


FIG. 26. — LE CHASSE-NEIGE EN ACTION ENTRE LE PONT ET LES CHARBONNIÈRES.

bienvenue en été. Pour la même raison, la lumière électrique a été portée aussi loin que possible aux abords des localités.<sup>1</sup>

Après les fortes chutes de neige, il faut ouvrir la route ; on a recours au « triangle ». Malgré ses douze chevaux, ses charretiers et sa demi-douzaine d'hommes armés de pelles, le grand « triangle » devait souvent s'avouer vaincu devant les masses de neige accumulées sur les cols. Depuis quelques années, grâce au chasse-neige actionné par un tracteur à air comprimé, la route du Molendruz a pu être maintenue libre à la circulation.

De son côté, la voie ferrée a été plusieurs fois bloquée et pendant les hivers de 1905 à 1908 la Vallée de Joux connut de nouveau l'isolement d'antan. L'emploi de locomotives plus lourdes et d'un chasse-

<sup>1</sup> En hiver, les cantonniers sont tenus de jalonner les routes au moyen de branches plantées de 20 en 20 m.



neige perfectionné a permis de vaincre finalement l'obstacle (fig. 26).

Au point culminant du Marchairuz et du Molendruz, il existe des auberges auxquelles leur nom d'« asiles » pourrait faire attribuer une origine pareille à celle de ces hospices que des congrégations religieuses établirent sur les grandes routes des Alpes et du Jura.<sup>1</sup> Leur histoire est bien plus modeste et ces établissements sont beaucoup moins anciens que les routes sur lesquelles ils se trouvent.

En 1844, un groupe de citoyens du Chenit et de Genevois posait la première pierre de l'Asile du Marchairuz qu'entretient encore une « Société du Marchairuz ». L'Asile du Molendruz est encore plus récent. Ces auberges, buts d'excursions les jours de fête et les dimanches, rendent de grands services aux gens appelés à traverser ces zones, désertes pendant les trois-quarts de l'année, aussi les maintient-on ouvertes même pendant l'hiver.

#### LA NAVIGATION.

A l'époque où les grandes routes se réduisaient à deux profondes ornières au tracé capricieux, la voie d'eau présentait des avantages sérieux lorsqu'il s'agissait de marchandises lourdes.

Les transports de bois entre la région déserte du Chenit et la tête Nord du lac se faisaient au moyen du flottage.<sup>2</sup> Les bûcherons assemblaient les sapins en radeaux qu'ils actionnaient à la rame. Aujourd'hui encore, les bois exploités sur la crête de la Côte qui domine le lac y sont précipités et remorqués à la rame jusqu'aux Charbonnières.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand les mines de fer de la région du Brassus furent épuisées, on fit venir le minerai de la région des Charbonnières, au moyen de radeaux qui étaient déchargés à l'Orient-de-l'Orbe, aux Vieux-Che-seaux. Les forges de Vallorbe consommaient du charbon qui provenait, en partie, du fond de la Vallée de Joux, par eau jusqu'à la Tornaz.

Sans être une grande voie de commerce, le lac a toujours rendu service aux riverains, mais le transport régulier des personnes et des marchandises n'a été tenté qu'à une époque récente. Dès 1889, un petit vapeur à hélice, le « Caprice », a desservi les localités riveraines. L'entreprise a finalement échoué. Le tourisme fournissait la clientèle. Il a suffi de quelques étés pluvieux pour priver la compagnie du plus clair de ses recettes. La gloire de posséder le lac le plus élevé de l'Europe desservi par un vapeur coûtait aussi trop cher (charbon, personnel, entretien des débarcadères détruits par les glaces, etc.). Une seconde tentative (1912), faite à l'aide d'un gros canot automobile, « Le Matin », n'a pas mieux réussi. La concurrence du chemin de fer et le développement pris par la circulation automobile sur les rives empêcheront, semble-t-il à jamais, la reprise d'un trafic lacustre.

<sup>1</sup> Ainsi à Mijoux (route de la Faucille), dès 1344, par les soins du couvent de Saint-Claude. (D.-P. BENOIT (65) II, p. 66.)

<sup>2</sup> J.-D. NICOLE (47), § 21.

L'Orbe est en partie accessible aux petites embarcations à fond plat, mais le gouvernement bernois paraît avoir rêvé pour elle de projets plus ambitieux. Abergeant des terres à Noble Simon de Hennezel (en 1627), LL.EE. font des réserves surprenantes : « et cas advenant qu'il nous plust de faire un canal pour porter bateau, dès le lac Quinsonnet, jusques à celui de dite abbaye du Lac-de-Joux, pourrons sans contredit du dit abergataire faire le dit canal à l'entour des dits bâtiments, sans à iceux porter préjudice ».<sup>1</sup>

<sup>1</sup> F. DE GINGINS (46), Doc. XC.

---

### III. L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

#### La vie agricole et pastorale.

Dans les clairières de la forêt où les colons extirpent sans cesse pour gagner toujours plus de terres cultivables, des prairies, des labours, des courtils ont pris place. Ils assurent la subsistance aux grandes familles que groupent les « feux ».

Si le climat est rude, la terre vierge n'est pas mauvaise ;<sup>1</sup> on ne lui demande d'ailleurs que le strict nécessaire.

Les charges en nature imposées aux abergataires comprenaient du grain, des légumes et un chapon, outre les prélèvements effectués sur les animaux domestiques pour l'usage des pâturages, toutes choses que le pays pouvait fournir sans peine dans les bonnes années. Mais la vie reste précaire ; il suffit de si peu pour provoquer la disette !<sup>2</sup>

Éloigné des marchés, incapable même de les atteindre, bloqué chez lui par un interminable hiver, le colon doit limiter ses besoins à l'extrême, afin de subsister jusqu'à la récolte nouvelle. Lait, fromage, pain d'orge, bouillies d'avoine, raves et choux sont les aliments dont les diverses combinaisons établissent le menu quotidien.

En dépit de tous leurs efforts et de leur sobriété, les Combiens réussissent de moins en moins à nouer les deux bouts et, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le territoire de la Vallée ne nourrit plus que le quart d'une population sans cesse accrue.<sup>3</sup>

Le gouvernement bernois, reconnaissant la situation difficile de ses

<sup>1</sup> « On recueille en un arpent ce que deux ou trois fournissent communément dans nos plaines. Un arpent vaut ici 4 ou 500 livres et dans le bas pays 100 ou 120 livres. » (SERGNEUX (55), p. 44.)

<sup>2</sup> Ainsi vers 1688 (J.-D. NICOLE (47), § 72), à la suite de grêle et de gelée pendant six à huit années consécutives. Aussi dans de telles conditions les Combiens ne devaient-ils pas faire fi des « menus fruits de la terre » que leurs voisins de Serrageois (Franche-Comté) recommandaient à Dieu dans leurs litanies :

N'oublions pas dans nos prières  
Les menus fruits de la terre :  
Les mûres, les pimprenelles,  
Les prunelles et les brimbelles,  
Les poirottes et les gratte-culs :  
Quand ils manquent, c'est grand bien perdu !

(L. FEBVRE (68), p. 273.)

<sup>3</sup> *Procédure* (52) I, p. 6.

sujets de la Vallée de Joux, les autorisa à payer la dîme en argent plutôt qu'en nature <sup>1</sup> et fit, à plusieurs reprises, des envois destinés à parer au déficit des récoltes. De leur côté, pour subvenir aux besoins croissants de leurs trop nombreux bourgeois, les communes allèrent jusqu'à hypothéquer leurs alpages et à les vendre à des étrangers. Les « gouverneurs » répondaient pour les dettes contractées et l'on en vit parfois tenus aux arrêts à Romainmôtier jusqu'à ce que les arrérages fussent payés.<sup>2</sup>

La pauvreté des habitants de la Vallée était exploitée par leurs voisins francs-comtois. On voyait circuler dans le pays, allant de hameau en hameau, des « Bourguignotes » portant à dos des provisions de farine qu'elles débitaient. Ces femmes venaient du Bois-d'Amont, de Foncine, de Mouthe.<sup>3</sup>

Seigneux de Correvon, parcourant la contrée, en brosse cependant un tableau enchanteur : « vallée des plus fertiles, dit-il, entremêlée de prairies et de moissons d'orge qui est le froment des montagnes » et, plus loin, « le long de ses bords (du lac de Joux) sont des terres fertiles et qui rapportent, presque d'elles-mêmes, une quantité prodigieuse d'orges, d'avoines et d'autres grains de cette espèce... entre les champs se mêlaient par bandes des prairies d'une herbe fraîche, épaisse, et émaillée de mille fleurs ». <sup>4</sup>

Propos d'enthousiaste ! C'est la montagne vue par un de ces admirateurs de la nature comme il s'en trouva tant vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La réalité est plus grise. La terre ne nourrit déjà plus son homme, aussi l'abandonne-t-on pour pratiquer l'industrie. Si bien qu'après avoir été le genre de vie de la totalité des habitants, la culture du sol passe au second plan. Il n'y a plus, actuellement (1920), que 333 personnes exerçant dans le district de la Vallée une activité agricole, soit le 11 % seulement de la population active.<sup>5</sup>

#### LA ZONE DES CULTURES.

Étant donné l'altitude générale, la zone cultivée est restreinte. Le valon des Amburnex, trop élevé, est tout entier livré au pâturage, malgré l'excellence de ses terres arables formées sur le Néocomien. La vallée de l'Orbe et la combe du Lieu n'offrent pas partout des terres cultivables, car des marécages et des tourbières s'échelonnent le long de leur thalweg.

<sup>1</sup> H. RENNEFAHRT (50), p. 115.

<sup>2</sup> P.-A. GOLAY (49), p. 340.

<sup>3</sup> « J'ai livré à la Mariane du bois d'Amont 20 florins pour de la farine. » Extrait du livre de Mémoire d'Abram Golay et de son fils Élisée (1765), cité par P.-A. GOLAY (49), p. 17.

<sup>4</sup> G. SEIGNEUX (55), p. 35 et 39.

<sup>5</sup> En 1860 déjà, la statistique indique 655 agriculteurs seulement (280 chefs d'exploitation) sur 5355 habitants, soit le 13 %. La proportion n'a cessé de décroître (630 en 1888 et 333 en 1920). Il faut cependant tenir compte du fait que beaucoup d'industriels ou de commerçants, recensés comme tels, conservent encore une petite exploitation agricole. C'est ce que révèle la statistique de 1901 qui départage la population agricole en : 556 propriétaires de bétail, dont 113 exclusivement agriculteurs, 336 propriétaires avec une autre profession et 107 propriétaires de bétail sans exploitation agricole. (*Annuaire statistique de la Suisse* 1904, p. 115.)

Ainsi le flanc des coteaux se présente comme particulièrement propice, partout où la roche n'affleure pas, à condition que les pentes ne soient pas trop rapides.

Dans la vallée de l'Orbe et le long du lac de Joux, le versant exposé au Nord-Ouest se prête le mieux aux cultures. Il est relativement large dans sa partie inférieure et présente des possibilités d'extension sur les paliers qui le dominent. De l'autre côté de l'Orbe, la zone arable est resserrée entre l'Orbe et la Côte et, vers le Nord-Est, elle s'effile pour se terminer au tiers méridional du lac de Joux.

Dans la combe du Lieu, c'est l'inverse. Le revers de la Côte, plus om-



FIG. 27. — LES MOLLARDS-DES-AUBERT (1280 m.).  
Le domaine cultivé le plus élevé du Jura.

bragé, est le domaine de la forêt et des pâturages, tandis que les cultures occupent le versant ensoleillé et se risquent assez loin du côté du Risoud. La zone des cultures ne s'élève cependant nulle part au-dessus de 1200 m., à l'exception du mas de terres, sis à 1300 m., qui forme le domaine des Mollards-des-Aubert (fig. 27). Lorsqu'elle est profonde, fine et noire, constituée par les débris végétaux qui lui donnent une grande fertilité, la terre cultivable est douée d'une force végétative suffisant à compenser le temps très court de son activité. Ces bonnes terres sont malheureusement les plus rares et les cultures doivent s'accommoder de sols graveleux, secs et peu fertiles ou de terres froides par excès d'humidité.

La superficie du district de la Vallée est de 16.212 ha., total où la zone des cultures n'entre que pour une faible part, le 13 %, soit 2195 ha. (jardins 18,95 ha. ; prés 1372,63 ha. ; champs 802,99 ha.) en 1908.<sup>1</sup> Cette proportion justifie, malgré la fertilité des bonnes terres, le dicton suivant lequel la Vallée de Joux ne pourrait nourrir ses habitants que le dimanche.

<sup>1</sup> Toutes les données de statistique agricole sont tirées de la *Statistique agricole* publiée par le Département vaudois de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce de 1886 à 1919.

La zone des cultures a subi une forte diminution dès l'ouverture de voies de communication vers des régions plus favorisées ; le mouvement se poursuit, malgré les gains de terres arrachées aux marais par le drainage.

### LES CULTURES.

Jadis, le mode d'exploitation de la terre visait à produire toutes les denrées nécessaires à la vie d'une famille et de son bétail. Une bonne partie des champs était labourée pour recevoir les céréales panifiables, l'orge et l'avoine, aux panicules tombantes, capables de supporter une forte humidité. La courte période végétative de ces deux espèces est même trop longue encore pour certains étés, aussi fallait-il souvent récolter les graines avant la maturité et les sécher au four.<sup>1</sup> L'alimentation était complétée par les produits des « courtils ».

L'isolement rendait encore nécessaire la culture du lin et du chanvre qui ont totalement disparu (en 1871 on en récolta encore 30 quintaux).

Les labours constituaient donc une des opérations essentielles des cultivateurs, une tâche à laquelle les femmes elles-mêmes ne pouvaient se soustraire.<sup>2</sup> Ce travail se faisait partie à la charrue, partie à la bêche ou à la pioche, comme de nos jours. « On sème ces champs, dit Seigneux, durant six ou sept ans, sans les laisser reposer, ni sans qu'ils se lassent de produire, après quoi on les laisse en prés pendant trois ans et pendant ce terme, ils produisent à pleine faux une herbe excellente ». <sup>3</sup>

Maintenant le labour n'est plus qu'un moyen d'amender le sol et, si l'on emblave encore, ce n'est plus guère que pour faucher en vert. Les terres sont rompues trois ans de suite et l'ensemencement qui se fait au cours de la troisième année favorise la récolte des plantes fourragères l'année suivante.

L'ouverture de meilleures voies de communication à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et, à la même époque, l'introduction de la pomme de terre <sup>4</sup> ont provoqué, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, une diminution constante des terres emblavées. Nous manquons de données pour apprécier ce recul à la Vallée de Joux, mais, dès 1889, les statistiques prouvent que le mouvement se poursuit.

L'orge, la céréale la mieux adaptée, restreint son domaine :

de 1889 à 1899, la moyenne cultivée est de	67 ha.
de 1900 à 1914, » » »	39 »
de 1915 à 1919, » » »	35 »

<sup>1</sup> Vers 1600, la commune du Lieu est tenue d'entretenir le four commun qui existait au centre du village pour servir à sécher les blés. (J.-D. NICOLE (47), § 43.)

<sup>2</sup> « Du 16 mai 1770. Reçu de la Jeannoton Rochat une journée à la charrue.

« *Idem* de la veuve du Régent Meylan. Du 18 mai. Reçu de la dite veuve  $\frac{1}{2}$  journée pour mener le fumier. » Extraits du Livre de Mémoire, cité par P.-A. GOLAY (49), p. 19.

<sup>3</sup> G. SEIGNEUX (55), p. 44.

<sup>4</sup> La pomme de terre a été introduite, dit-on, sur les conseils du pasteur Ph. Bridel de l'Abbaye (1747-1771). Le premier champ de pommes de terre dont il soit fait mention aux Piguët-Dessous est celui de Jacques Reymond, régent, en 1791. (P.-A. GOLAY (49), p. 338.)



La surface cultivée en orge diminue de moitié dès l'ouverture de la ligne du Pont au Brassus (1899).

Si la production ne suit pas une régression aussi marquée, cela tient aux variétés semées, aux procédés toujours plus rationnels et à la localisation des cultures dans les meilleurs emplacements.

On a récolté :

de 1886 à 1899,	une moyenne annuelle de 647 qm.
de 1900 à 1914,	» » » 383 »
de 1915 à 1919,	» » » 513 »

Pour l'avoine, les constatations sont à peu près les mêmes. La surface diminue d'une façon constante :

de 1889 à 1899,	la surface cultivée est de 76 ha.
de 1900 à 1914,	» » » 66 »
de 1915 à 1919,	» » » 5,2 »

et la production passe

de 1886 à 1899,	à une moyenne de 554 qm.
de 1900 à 1914,	» » » 601 »
de 1915 à 1919,	» » » 266 »

Quant au seigle qu'on rencontre ici et là, la récolte est si faible qu'elle ne peut entrer en ligne de compte.

La crise qui atteint maintenant la production laitière aura peut-être une répercussion sur la culture des céréales dont l'abandon a été poussé trop loin. Si l'on a renoncé, à juste titre, aux céréales trop lentes à mûrir, les autres, en particulier les orges, pourraient être reprises avec succès et contribuer à l'alimentation des basses-cours, source de profit trop négligée.

La pomme de terre qui s'était heurtée, ici comme ailleurs, au scepticisme des populations n'a pas tardé à devenir un élément indispensable de leur alimentation. Cependant, bien que certaines années aient été exceptionnellement favorables, <sup>1</sup> la surface cultivée en pommes de terre n'augmente pas. Le recul constaté doit être attribué avant tout au prix de revient des labours et de la main-d'œuvre et aux gelées tardives de juin et juillet.

La surface consacrée à la pomme de terre était de 40 ha. en moyenne, pour la période de 1889 à 1899. Elle n'est plus aujourd'hui que de 30 ha., mais le rendement à l'ha. a augmenté. <sup>2</sup>

de 1886 à 1899,	on a récolté en moyenne 4094 qm.
de 1900 à 1914,	» » » 2900 »
de 1915 à 1919,	» » » 3614 »

<sup>1</sup> 1897 a donné une récolte moyenne de 201,7 qm. à l'ha., 1898 arrive même à 268,3 qm. à l'ha., le plus fort rendement des dix-neuf districts vaudois.

<sup>2</sup> Alors qu'on cultivait encore 11,5 ha. en pommes de terre sur le territoire du Lieu en 1919, on n'y consacre plus que 3 à 4 ha. en 1927. Dans la commune de l'Abbaye, où les gelées sont moins fréquentes, cette culture s'est maintenue, mais elle est à peu près nulle au Chenit.

C'est vers la production des fourrages que s'est orienté l'agriculteur. L'éleveur du bétail, la vente du lait, la production des prairies, sont les bases de l'exploitation agricole. Ainsi s'établit la liaison la plus intense entre la zone pastorale qui reçoit le bétail en été et la zone des cultures où il hiverne et consomme la production totale des fourrages qui ne suffit d'ailleurs pas. Pourtant 1650 ha., soit les trois quarts de la zone cultivée, sont consacrés aux plantes fourragères (l'Abbaye 350 ha., le Lieu 300 ha., le Chenit 1000 ha.). Le rendement moyen a passé de 62.000 qm. (1886-1899) à 82.000 qm. (1915-1919) et le rendement à l'ha. de 38,5 à 44,5 qm., grâce à l'emploi judicieux des engrais naturels et chimiques et à la fréquence des labours.

Les fourrages sont récoltés dans les prés et dans les champs. Les prés sont des prairies au sol profond et humide ; les champs sont plus secs et graveleux. Les fourrages sont naturels et formés d'un mélange d'herbes savoureuses, mais on rencontre ici et là des champs semés de trèfle, de luzerne ou d'esparcette qui viennent très bien. Près du Lieu, du côté du lac Ter, des prairies humides, sans rivales à la Vallée, sont fumées et préparées de façon à subir la coupe ininterrompue du printemps à l'automne.

La récolte des fourrages se fait en deux fois. La première coupe est celle des fenaisons, la plus importante. Quand le temps le permet, on procède à une deuxième coupe, celle des « regains ».

Alors le bétail, descendu des alpages, broute la « dernière herbe », du 1<sup>er</sup> octobre à la fin du mois, si la neige ne l'oblige pas à regagner plus tôt les étables.

Le mode d'utilisation de la dernière herbe varie suivant les localités et même suivant les années. Dans la commune du Lieu, une partie de celle de l'Abbaye, au Solliat et Derrière-la-Côte sur le territoire du Chenit, partout où le sol est très morcelé, les propriétaires se constituent en associations pour faire pâturer leur bétail en un seul troupeau, sous la conduite d'un seul berger. Une commission de taxation formée de quelques propriétaires de fonds (qui y passent tous à leur tour), estime les regains qui sont répartis en quatre ou cinq catégories. La première comprend les pièces où les regains sont abondants, celles qui ont été nouvellement ensemencées en fourrages, tandis que la dernière groupe les champs de pommes de terre et les champs dont les propriétaires habitent les villages voisins.

Un secrétaire permanent établit les comptes qui déterminent ce que chaque propriétaire doit payer ou recevoir.<sup>1</sup> Au Brassus, à l'Orient, Chez-le-Maitre, au Sentier et aux Bioux, il n'y a pas d'association et chaque propriétaire fait paître son bétail sur ses terres dès la mi-août.

<sup>1</sup> Ces sommes sont établies en tenant compte des fonds possédés par chaque propriétaire et estimés (au Pont) de 5 à 6 centimes la perche pour la première catégorie, jusqu'à quelques dixièmes de centimes pour la dernière et suivant le nombre de têtes de bétail que le propriétaire a fait pâturer. Le prix du pâturage est de 60 centimes par vache et par jour, de 40 à 50 centimes pour une génisse, de 30 à 40 pour un génisson et de 10 à 20 pour un veau. C'est le produit du pâturage qui détermine le prix des regains qui varie ainsi d'une année à l'autre.

LA PRODUCTION DU LAIT.

Ainsi la production du lait et son corollaire, l'élevage du bétail, sont les principales branches de l'activité agricole. Les troupeaux sont l'objet de la légitime fierté de leurs propriétaires.<sup>1</sup>

Les recensements du bétail ont donné pour le district de la Vallée des chiffres qui, de 1876 à 1914, ont varié entre 2330 têtes (en 1902) et 3270 têtes (en 1905). La guerre a eu pour conséquence une réduction du troupeau, mais l'effectif est redevenu normal depuis (en 1926 : 2473 têtes). Les deux tiers des pièces de bétail sont des vaches laitières ; il n'y avait en 1926 que 25 taureaux et bœufs.<sup>2</sup>

La commune du Chenit a le plus gros troupeau, mais proportionnellement au nombre des habitants, le Lieu est au premier rang.

En 1901, on comptait dans le district 556 propriétaires de bétail, ce qui donne une moyenne de 4 à 5 bêtes par propriétaire. Comme on le voit, la petite propriété domine.

De 1890 à 1914, la production laitière s'est élevée à une moyenne annuelle de 40.000 hl. Elle n'est plus dès lors que de 37.000 hl. environ. Ce lait est destiné en partie (10 à 12.000 hl.) à l'alimentation, en partie à l'élevage du jeune bétail (2000 hl. env.). Le reste est transformé dans les laiteries en fromages (genre Gruyère et vacherins). Pour la vente de leur lait, les propriétaires se sont organisés en sociétés qui vendent leur apport annuel à un laitier professionnel par voie de soumission ou en mise publique.<sup>3</sup>

Il y a quelques années, les fromageries des villages ne fabriquaient qu'en hiver, de la Saint-Denis jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. Maintenant elles livrent leurs produits toute l'année, mais le lait des vaches restées au village ne suffisant pas, d'autant plus que la consommation augmente à cause des étrangers en séjour, les laiteries doivent être alimentées par le troupeau d'un alpage voisin, d'accès facile.

<sup>1</sup> Les éleveurs se sont constitués en syndicats qui louent des montagnes où le jeune bétail passe l'été. Les frais de location et de surveillance sont répartis entre les propriétaires proportionnellement au bétail estivé.

<sup>2</sup>

RECENSEMENT DU BÉTAIL  
d'après les *statistiques agricoles* (75)

	1866	1886	1906	1926
Chevaux et juments .....	186	239	182	192
Anes et mulets.....	—	18	—	3
Espèce bovine .....	2256	2965	3039	2473
(dont vaches laitières) .....	1310	1573	1972	1431
Espèce caprine .....	379	213	39	32
Espèce ovine.....	33	4	4	—
Espèce porcine .....	44	111	293	399

<sup>3</sup> Vente de lait : La Société de laiterie du Pont met en vente, par voie de soumission, le lait apporté dans son établissement, du 1<sup>er</sup> novembre 1926 au 31 octobre 1927. Apport approximatif : 160.000 kg.

Vente de lait : Samedi 4 septembre 1926, à 20 h., au Café Suisse, la Société de fromagerie du Séchey vendra en mise publique le lait apporté dans son établissement du 1<sup>er</sup> octobre 1926 au 30 septembre 1927. Apport approximatif : 85.000 kg.

### LES RESSOURCES ACCESSOIRES.

L'arboriculture ne joue qu'un rôle très secondaire : l'été est trop court et le froid trop vif. Il paraît cependant qu'on rencontrait jadis un nombre assez grand d'arbres fruitiers qui furent anéantis par les gelées vers 1770.<sup>1</sup> Pourtant, Seigneux<sup>2</sup> ne remarque au Pont, vers 1735, « d'autres arbres fruitiers, qu'une couple de mauvais pruniers » et, vers la fin du siècle, le voyageur anonyme note à son tour, sans préciser l'endroit,



FIG. 28. — LA « CHOULIÈRE » DU LIEU, AU SUD-OUEST DU VILLAGE.  
Emplacement de l'ancien couvent divisé en une cinquantaine de parcelles vouées aux cultures maraîchères.

« vu deux arbres fruitiers, deux petits pruniers à l'abri d'un toit ». <sup>3</sup>  
Peut-être les mêmes ?

Les tentatives isolées de faire prospérer à la Vallée des arbres fruitiers venus de la plaine ont presque toujours abouti à un échec. Par contre, dès 1891, sous les auspices de l'Institut agricole du Champ-de-l'Air, à Lausanne, des essais ont été faits avec des rameaux-greffons provenant d'arbres fruitiers cultivés dans le Nord de l'Europe (Russie). Les pommiers ont donné les meilleurs résultats, puis les pruniers. La position en espalier, ou à l'abri de la maison, contre la façade exposée à l'Est ou au Sud, est la plus avantageuse. La maison en est embellie et l'arbre est mieux défendu contre les retours du froid; ses branches, bien soutenues, ne cassent pas sous le poids de la neige tardive accumulée sur le feuillage. On poursuit encore ces essais, mais les arbres fruitiers déjà acclimatés ont donné ces dernières années une moyenne de 25 à 30 qm. de pommes surtout. <sup>4</sup>

Quelques agriculteurs entretiennent un rucher. Malgré la longueur de l'hiver et les froids rigoureux, l'apiculture a connu de belles années. Pour

<sup>1</sup> L. REYMOND (42), p. 18.

<sup>2</sup> G. SEIGNEUX (55), p. 40.

<sup>3</sup> ANONYME (56).

<sup>4</sup> En 1908, un pommier, planté en 1891, a donné 80 kg. de fruits.

éviter un hivernage trop prolongé, certains apiculteurs se sont entendus avec d'autres, habitant le pied du Jura. Ceux-ci soignent pendant l'hiver les ruches qui leur sont confiées par les apiculteurs de la Vallée. Au mois de juin, après qu'une première récolte a été faite à la plaine, on transporte le rucher pour le reste de l'été et pour l'automne à la Vallée, où les abeilles font leur deuxième récolte d'un miel apprécié. Bien que la production du miel ait baissé au cours des dernières années, elle se maintient encore à près de 1000 kg.

Plus générale et plus importante aussi pour l'alimentation, la culture maraîchère n'intéresse pas seulement les milieux agricoles. Bon nombre d'ouvriers y trouvent un complément à leur gain et l'excellence des produits indigènes les fait préférer à ceux que producteurs de la plaine et revendeurs viennent offrir de porte en porte. Aux abords de tous les villages, on voit, bordés de palissades, des enclos plus ou moins considérables plantés de choux. Ce sont les « choulières », orgueil des propriétaires, où chacun cultive à son gré dans un terreau grassement fumé. Choux, choux-raves et autres légumes occupent ainsi plus de 6 ha. dont le rendement (jusqu'à 300 qm. à l'ha.) est des plus rémunérateurs (fig. 28).

#### LES DOMAINES ET LEUR EXPLOITATION.

Le système du faire-valoir direct est la règle. Les quelques fermiers que l'on compte sont généralement propriétaires d'une partie au moins des terres qu'ils cultivent.<sup>1</sup>

Le morcellement de la propriété est tel que la superficie moyenne des domaines oscille entre 6 et 8 ha. Dans la commune du Lieu, la plus agricole des trois, les huit dixièmes des domaines ont une étendue inférieure à 10 ha., les trois vingtièmes ont de 10 à 20 ha. et un vingtième seulement dépasse 20 ha.<sup>2</sup> Aussi l'épithète de « gros paysan », courante à la plaine, est-elle ignorée dans une région où le rendement de l'agriculture est si faible que la plupart de ceux qui s'y livrent ont dû chercher dans d'autres activités des gains supplémentaires. Dans ce milieu agricole se recrutent de préférence les employés publics. Le bûcheronnage, les charrois, le commerce, telle petite industrie domestique, comme la fabrication des boîtes à vacherins, fournissent à d'autres l'appoint qui leur permet d'équilibrer leur budget.

L'exploitation agricole est entravée par le manque de main-d'œuvre. Le paysan a une vie extrêmement active pendant la brève période où les travaux agricoles sont possibles. Si petit que soit son domaine, il lui faut, en certaines occasions, un personnel qu'il ne pourrait conserver toute l'année auprès de lui. Autrefois, cette main-d'œuvre se trouvait facilement. Libre de ses mouvements, l'ouvrier à domicile pouvait abandonner

<sup>1</sup> En 1888, sur 100 exploitations agricoles, 6 sont entre les mains d'un fermier. La proportion ne doit pas avoir augmenté de beaucoup malgré la diminution des exploitations agricoles. Les domaines abandonnés ont été ou vendus ou loués à d'autres cultivateurs, propriétaires d'autre part.

<sup>2</sup> D'après une note de M. A. RoCHAT, instituteur, au Lieu.



son établi pendant quelques jours, quitte à rattraper le temps perdu pendant les jours pluvieux. Avec le travail régulier des usines, l'agriculteur ne peut plus compter que sur la main-d'œuvre temporaire qui lui vient de la plaine.

Dès que les fenaisons sont terminées au pied du Jura, des ouvriers agricoles, de petits paysans, offrent leurs services. Avant que commencent chez eux les moissons, ils disposent de quelques semaines qui correspondent justement à la période des fenaisons à la Vallée.

Il a fallu de plus en plus, comme dans le reste du pays, recourir à la machine pour remplacer l'ouvrier. Le Combier loue donc un homme, un cheval et une faucheuse. Tout va bien par le beau temps, mais si, à cause de la pluie, il faut entretenir du personnel inactif plusieurs jours de suite, l'exploitation devient onéreuse.

Enfin, la multiplication des parcelles <sup>1</sup> souvent très petites (quelques centiares), disséminées sur des territoires assez vastes, occasionne une perte de temps énorme. Il n'est pas rare de voir faucheurs et faneurs se rendre à leur travail en automobile ou motocyclette, franchissant ainsi les quelques kilomètres qui séparent les champs.

Les difficultés qui s'accumulent poussent bien des agriculteurs à renoncer à la terre. Les premiers à désertir sont les propriétaires des domaines situés dans les zones les plus élevées, entre 1100 et 1150 m. Le manque de bons chemins, le prix de la main-d'œuvre et de la location d'un cheval et d'une charrue pour les labours qui seraient nécessaires, poussent à l'abandon de ces petits domaines qui se transforment si souvent en pâturages. On commence par abandonner la maison où les conditions de vie sont dures, comparées à celles qu'offrent les villages, puis c'est, à échéance assez brève, la terre elle-même qu'on renonce à cultiver. On observe une tendance très nette au groupement des terres cultivables entre les mains de propriétaires toujours moins nombreux.

Le calendrier de l'activité agricole n'a pas ici la stabilité qui caractérise celui de la plaine. Le climat a de tels caprices que les travaux se font parfois à des dates très différentes d'une année à l'autre.

Dès que la neige a quitté le sol, commence l'épandage des engrais et le nettoyage des prairies : c'est la fin d'avril. Ces travaux alternent avec les labours (pour l'orge et les pommes de terre) et avec les semis dans les jardins potagers, puis on plante les pommes de terre et vers le 20-25 mai, les travaux de printemps sont terminés.

Dès le 1<sup>er</sup> juin, le bétail est monté aux alpages. Pendant ce mois de juin, les soins nécessaires sont donnés aux jardins potagers et aux champs de pommes de terre. De la première semaine de juillet à la première semaine d'août, ont lieu les fenaisons, journées mouvementées et décisives, car la quantité et la qualité du foin feront l'année bonne ou mauvaise. <sup>2</sup> Une seconde coupe de foin, les « regains », occupe avec les

<sup>1</sup> On a une moyenne de 9,8 parcelles par exploitation agricole. (*Atlas statistique* (8), T. 27).

<sup>2</sup> Le plus souvent, le déficit d'une coupe est compensé par l'abondance de la seconde. Il est rare que les deux coupes soient satisfaisantes. En 1896, par exemple, les fenaisons n'ont eu lieu qu'à fin septembre et les regains ont été naturellement perdus ; de même en 1901 et 1902.

moissons la dernière semaine d'août et les trois quarts de septembre. C'est alors que le bétail quitte les alpages pour brouter l'herbe des prairies jusqu'à la neige (fin d'octobre). Dans la première quinzaine d'octobre, on procède à l'arrachage des pommes de terre, à la récolte des derniers légumes dans les jardins et à l'épandage des engrais de l'été. Quelques labours se font ci et là, mais sans semis.

L'hiver, quatre à cinq longs mois, est plus encore qu'à la plaine la morte saison. On profite de la neige pour transporter à pied d'œuvre les engrais naturels.

#### LA ZONE PASTORALE.

Tout ce qui n'est pas forêt, en dehors des terres cultivées, peut être attribué à la zone pastorale. Elle comprend ainsi de 7000 à 8000 ha., soit la moitié de la superficie du district.<sup>1</sup>

Il n'est pas possible de tracer une limite précise entre la forêt et le pâturage. Le type si fréquent du pré-bois, du pâturage boisé, résulte de cette interpénétration réciproque. Il n'y a pas de pâturages où la forêt fasse entièrement défaut.

L'extension actuelle de la zone pastorale est inférieure à ce qu'elle fut jadis. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, la forêt recula de façon sensible, saccagée qu'elle était alors par les pourvoyeurs des industries métallurgiques.

Les troupeaux ont longtemps brouté là où s'élèvent aujourd'hui de belles futaies. Les plans et les cartes de l'époque ne laissent aucun doute à ce sujet.

Un plan conservé aux archives du Chenit montre qu'en 1750 le territoire compris entre Praz-Rodet et la frontière occidentale comptait déjà dix chalets abandonnés. Le Chalet-Capt, les Cent-Poses, le Pré-à-la-Dame, le Pâquier, autant de lieux-dits révélateurs.

La réduction subséquente de la zone pastorale doit être attribuée à la valeur prise par les bois au moment où l'ouverture de bonnes routes sortit la Vallée de son isolement et où s'éteignirent du même coup les hauts-fourneaux.

On compte aujourd'hui 5320 ha. de pâturage proprement dit, le reste étant boisé, marécageux ou stérile. Les 104 alpages de la Vallée peuvent nourrir 3600 têtes de gros bétail pendant 111 jours d'estivage. Le troupeau du district ne saurait suffire à les occuper tous, aussi une bonne partie du bétail qui y estive est-il fourni par les villages du pied du Jura et du Gros-de-Vaud.

Sur 104 alpages, 62 appartiennent aux communes ou aux hameaux. Les communes de la Vallée ne sont représentées dans ce nombre que par 2976 ha., dont 909 au Lieu, 1070 à l'Abbaye et 997 au Chenit, mais ces

<sup>1</sup> Il est difficile d'évaluer exactement l'étendue des pâturages par rapport aux forêts. Presque tous les alpages sont plus ou moins boisés et des parcelles de forêts sont comprises tantôt dans la zone des pâturages, tantôt dans la zone forestière. Les appréciations vont de 6985 ha. (*Statistique suisse des alpages*), à 8201 ha. (*Statistique agricole du Canton de Vaud*).

deux dernières communes possèdent en dehors du district quelques pâturages qui compensent ceux que d'autres communes possèdent sur le territoire de la Vallée.<sup>1</sup>

Lors de la liquidation des biens de l'Abbaye du lac de Joux, en 1536, les Bernois remirent en bail emphytéotique à la commune du Lieu, seule alors à la Vallée, toutes les terres que le couvent avait lui-même reçues du seigneur de la Sarra. Ainsi s'explique la forte proportion d'alpages communaux et de forêts communales. Cette proportion serait encore beaucoup plus forte si les communes n'avaient eu à soutenir de ruineux procès qui les contraignirent à vendre une partie de leurs domaines.

La communauté du Lieu ne pouvait suffire à exploiter les vastes territoires dont elle avait la jouissance. Elle dut pratiquement abandonner bien des alpages de la zone supérieure aux habitants de la plaine. Les communes du pied du Jura s'en firent reconnaître la possession, c'est pourquoi les limites actuelles des districts de Nyon, Aubonne et Cossonay débordent à l'Ouest la crête orientale, limite naturelle de la Vallée de Joux selon les anciens documents.<sup>2</sup>

Les pâturages dont l'exploitation est la plus ancienne sont les « chaux », pâturages de la zone supérieure naturellement presque déboisée et ceux qui se trouvent à proximité immédiate des villages. Toute la zone intermédiaire est restée forêt, jusqu'à ce que l'augmentation de la population ait multiplié les abergements et les « accrues » aux pâturages primitifs.

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les huguenots, chassés de France, se montrèrent volontiers acquéreurs de ces terres où leur activité industrielle essaya de se développer : fonderies, verreries, ateliers mécaniques et scieries furent bientôt assez nombreux pour mettre la forêt en péril.<sup>3</sup> La plupart de ces tentatives n'eurent pas de suite et les propriétaires revendirent à des gentilshommes bernois ou vaudois. La toponymie reflète la diversité d'origine de ces propriétés ; les unes tirent leur nom de familles patriciennes : Chalet-de-Mézery, Chalet-Hermann, etc. La propriété communale est attestée par des exemples plus nombreux : la Bursine (Bursins), la Burtignière (Burtigny), le Pré-de-Denens, le Pré-d'Ettoy, etc. La prise en possession par les colons du Lieu s'est traduite par des

<sup>1</sup> Les pâturages, loués à raison de 60 à 70 francs par vache estivée (prix de 1924), inscrivent au chapitre des recettes communales des chiffres éloquentes. En 1926, les trois communes du district ont réalisé sur leurs pâturages des bénéfices d'environ 20.000 francs pour l'Abbaye, 30.000 francs pour le Lieu et 40.000 francs pour le Chenit, soit ensemble environ 90.000 francs. Les alpages procurent, immédiatement après les forêts, et avec moins de frais, les recettes les plus considérables des budgets communaux. Cependant les locations ont subi ces dernières années des baisses qui s'expliquent par les prix exagérés faits pendant la guerre et par la crise de l'industrie laitière suisse. Ainsi le Pré-de-Denens, 112 ha., du port de 65 vaches, et la Perrausaz, du port de 80 génisses, ont été louées 6500 francs en 1925, contre 12.000 francs à la location précédente.

<sup>2</sup> ... *infra ambitum maiorum montium qui dependent et aquas iaciunt versus lacum...* (F. DE GINGINS (45), Doc. XV.)

<sup>3</sup> « Les défrichements se sont étendus au point de faire sentir une cherté de bois dans une contrée qui paraissait destinée à cette seule production. » (*État et délices de la Suisse* (60), p. 300.)

« On a une tradition qui porte qu'en ce temps-là (1610), toute la Vallée était remplie d'une fumée provenant tant des fourneaux à charbon que des bois qu'on brûlait pour l'essarter, d'où on a conclu que cette fumée purifiait l'air et empêchait la communication de la peste. » (J.-D. NICOLE (47), § 44.)

noms tels que la Meylande, la Piguette, la Pièce-aux-Reymond, etc.

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les communes de la Vallée ont fait un gros effort, qu'elles continuent, pour racheter les pâturages situés sur leur territoire et vendus jadis par nécessité.

#### LES COMMUNAUX.

On entend par communaux des pâturages situés à proximité des localités et dont l'exploitation est si différente qu'il faut les considérer à part. Ils établissent la transition entre la zone des cultures et la zone pas-



FIG. 29. — CHAMP D'AVOINE ET PRAIRIE QU'UN MUR DE PIERRES SÈCHES SÉPARE DU PATURAGE COMMUNAL DU LIEU.

torale. Leur exploitation est liée à celle des domaines, auxquels ils servent de complément (fig. 29).

Le bétail d'un village passe toute la journée sur le communal et rentre le soir aux étables sous la conduite de son berger. Ce mode de faire entraîne malheureusement une fatigue anormale du troupeau sur la route dure, aussi a-t-on parfois essayé de construire un chalet où le bétail passe la nuit. Le lait nécessaire à l'alimentation du village est alors descendu chaque jour. Le rendement du pâturage est augmenté par l'apport des déjections du troupeau lui-même moins fatigué.

Le communal est partagé entre les divers hameaux de chaque commune.<sup>1</sup> Le bétail des propriétaires de la localité dont dépend ce pâtu-

<sup>1</sup> La jouissance du pâturage communal indivis par les habitants des divers hameaux de la commune a provoqué maint conflit. Un arrangement a été conclu au Lieu, en 1718, qui laisse la propriété du pâturage à la commune. Celle-ci attribue à chaque hameau la jouissance d'une parcelle, en échange de la souscription par les hameaux d'une part des obligations de la dette qui grève le pâturage. A l'Abbaye, le partage s'est fait en 1768 pour les mêmes raisons. La commune ayant revendiqué trop tard son droit de propriété, celui-ci a été reconnu aux hameaux par jugement du Tribunal cantonal en 1882. (J. SCHNETZLER (48), p. 40-43.)

rage est seul admis à en profiter. Les us et coutumes relatifs à l'exploitation de ces pâturages varient d'une commune à l'autre. <sup>1</sup>

La commune du Lieu, propriétaire des pâturages, en confie l'exploitation aux hameaux qui les mettent à la disposition des propriétaires de bestiaux, moyennant paiement d'une taxe. Les hameaux sont tenus d'entretenir les clôtures, de semer les engrais chimiques et de payer la moitié des frais qu'occasionne l'amélioration des pâturages.

Les conditions sont semblables dans la commune de l'Abbaye, tandis que celle du Chenit n'a pas de pâturages communaux. Ici, la plupart des propriétaires de bétail possèdent un petit pâturage (une pièce) adjacent à leur domaine, où ils mettent pâturer leur troupeau pendant la journée. Quelques pâturages sont exploités en commun par les habitants d'un « voisinage ». D'ailleurs, au Chenit, des propriétaires de plus en plus nombreux gardent la plupart de leurs vaches à l'écurie en été. Ils trouvent leur profit à vendre le lait à la fromagerie du village et à en tirer la valeur chaque mois. Le petit pâturage n'est alors plus utilisé que par le jeune bétail.

#### L'EXPLOITATION DES PATURAGES.

Les renseignements manquent sur les débuts de notre économie pastorale. La fabrication des fromages a été longtemps rudimentaire et n'a pas donné lieu à un commerce. Les documents désignent les chalets sous le nom de « vacheries ». Ces vacheries semblent avoir joué le rôle des communaux actuels, c'est-à-dire qu'on y conduisait le bétail pendant la belle saison pour décharger l'étable. Les produits étaient consommés sur place par une partie de la population qui suivait les troupeaux dans leurs déplacements. Ce mode d'exploitation a duré jusqu'à une époque assez récente. <sup>2</sup>

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, on voit des alpages exploités comme de nos jours par des fromagers du Simmental, du Valais et de la Gruyère (La Fontaine-aux-Allemands). Est-ce piqués de jalousie seulement, ou mis au courant de la fabrication des gros fromages, que les gens

<sup>1</sup> A titre d'exemple, voici les règles d'usage pour le pâturage communal du hameau du Pont.

Le pâturage, régi par le Conseil administratif du village, est divisé en deux. La partie inférieure est réservée aux vaches et la partie supérieure aux génisses. La charge du pâturage est de 45 à 50 têtes, mais on fait pâturer de 55 à 60 bêtes qui, descendant chaque soir au village vers la fin d'août, sont en partie nourries à l'étable. Le berger engagé par le Conseil et payé par lui a droit encore au parcours d'une vache pendant l'été. Les particuliers paient au hameau 45 francs pour l'herbe d'une vache, 31 francs pour celle d'une génisse (2 ans), 20 francs pour celle d'un génisson (1 an) et 10 francs pour un veau de l'année.

L'appel du bétail pour l'estivage se fait par voie d'inscription. Tout propriétaire ayant fait inscrire du bétail et qui ne l'envoie pas au pâturage doit une amende de 3 francs pour une vache, 2 francs pour une génisse, 1 franc pour un génisson et 50 centimes pour un veau. Les habitants du village ont le droit de mettre sur le pâturage une pièce de bétail, lors même qu'elle n'est pas inscrite, mais cela moyennant 1 franc d'amende. S'il n'y a pas assez de bétail pour meubler le pâturage, c'est le Conseil administratif qui en loue. Un propriétaire n'a pas le droit d'envoyer au pâturage du bétail loué à cet effet. (Notes de M. Adrien Rochat, au Pont.)

<sup>2</sup> Voir note 3, p. 86.



du pays se mettent aussi à pratiquer cette industrie ? A son tour, stimulé par l'exemple, le Jura français fabriquera le gruyère sous l'impulsion de fruitiers fribourgeois et valaisans.<sup>1</sup>

« Tenir montagne » fut longtemps la plus haute ambition de plus d'un Combiér. Ne tient pas montagne qui veut. Un gros capital est engagé par le propriétaire de la montagne ou du bétail. S'il n'est que locataire, le tenancier doit inspirer confiance. Le paysan ne remet son bétail qu'à un amodieur qu'il sait consciencieux et, de son côté, le propriétaire de la montagne ne voudra que d'un locataire fournissant de solides cautions.

Les alpages sont généralement exploités par un amodiataire — on dit un « amodieur » — s'il s'agit d'une montagne à vaches laitières, ou par un syndicat, s'il s'agit d'une montagne à élèves. Les baux sont de trois, six ou neuf ans, mais résiliables au bout de la troisième année.<sup>2</sup> L'exploitation par le propriétaire est le système le moins pratiqué.

On ne loue pas une seule montagne, mais deux, l'une servant de « rechange » à l'autre ; ainsi, lorsque le bétail aura brouté l'herbe du premier pâturage, on le fera passer au second, pour revenir encore une fois au premier à la fin de la saison. Si les deux montagnes sont situées à des altitudes différentes, le palier inférieur sera naturellement occupé le premier. L'altitude relativement basse des chaînes, surtout à l'Ouest, fait que très souvent les montagnes doubles sont au même niveau ; dans ce cas on exploite indifféremment l'une ou l'autre pour commencer. Le nom des montagnes indique en général ce qui les différencie. C'est l'altitude Sapelet-Dessus (1416 m.) et Sapelet-Dessous (1363 m.), ou l'étendue (Grandes-Chaumilles et Petites-Chaumilles), ou encore l'orientation (Grands-Plats de Bise et Grands-Plats de Vent).

La durée moyenne de l'estivage est de 111 jours, un peu moins que la moyenne de l'ensemble du Jura vaudois (115 jours) à cause de l'altitude des hauts pâturages de la chaîne du Mont-Tendre. La montée a lieu dans les premiers jours de juin et le bétail redescend pour le 1<sup>er</sup> octobre. Les alpages les plus élevés ne sont guère occupés avant juillet et, à la fin d'août, les premiers froids les font évacuer.

Dans la règle, l'exploitation est d'un seul train, c'est-à-dire qu'un seul troupeau, aux soins d'un seul tenancier, occupe la montagne pendant toute la saison. Certains pâturages peuvent porter une centaine de vaches, mais ils sont plutôt rares ; la moyenne est d'une quarantaine de bêtes. On ne descend pas volontiers à moins de trente bêtes, de façon à assurer la fabrication régulière d'une pièce de fromage par jour.

Autrefois, l'amodieur « meublait » sa montagne uniquement avec le bétail que lui confiaient les paysans de la plaine et de la montagne. De

<sup>1</sup> Vers 1700, il y a 12 à 15 Fribourgeois à la Chapelle-des-Bois seulement. (D.-P. BENOÎT (65) II, p. 818.)

<sup>2</sup> Les conditions n'ont guère varié depuis plus d'un siècle. Voici celles qui furent faites en 1782 à l'amodieur du pâturage du Mazel :

1. Bail de 9 ans, avec débite réciproque au bout de 3, 6 ou 9 ans, avant Noël.
2. Paiement d'une rente annuelle de 900 francs de 10 batz, 150 livres de beurre et autant de fromage.
3. Entretien des bâtiments, sentiers, clôtures, etc.
4. Réparations n'excédant pas 1 écu blanc. (F.-R. CAMPICHE : *Le Mazel* (79).

nos jours, la plupart des propriétaires de bétail renoncent à envoyer leurs bêtes en estivage, surtout les vaches laitières, depuis que les laiteries établies dans la plupart des villages fabriquent elles-mêmes le fromage que les montagnes étaient seules à livrer jadis. L'amodieur doit donc compléter son troupeau avec du bétail qu'il achète lui-même. Pour les bêtes qu'il loue, il paie une rente fixée d'après la production dans les premières semaines de juin. On lui demande encore parfois quelque peu de beurre. L'amodieur reste maître de la production laitière du bétail qui lui a été confié.

Les alpages de la Vallée de Joux fournissent une qualité de gruyère très appréciée, par pièces de 25 à 35 kg. Ces fromages, fabriqués au chalet, y sont aussi entreposés, dans la cave à fromage que possède tout chalet qui n'est pas un simple rechange. La vente s'effectue au mois d'août. Elle est facilitée par les excellentes voies d'accès aux chalets. Les fromages ne sont descendus qu'en septembre, à la suite du troupeau.

Outre le gruyère gras et mi-gras, la montagne donne encore des produits accessoires dont l'amodieur tire de beaux bénéfices : le beurre, le « seré » et surtout les porcs, nourris des déchets de la fabrication.

La Vallée de Joux s'est encore spécialisée dans la fabrication de fromages à pâte molle, les « vacherins ». Beaucoup sont, il est vrai, fabriqués au village par les laitiers, du mois d'octobre au mois de décembre, mais c'est la règle, au moins sur les plus petites montagnes, d'arrêter en septembre la fabrication du Gruyère pour commencer celle des vacherins dont la réputation n'est plus à faire. Il s'agit pourtant là d'une industrie récente. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les procédés d'une fabrication déjà ancienne dans la région de Mouthe et du Mont d'Or furent introduits dans le pays, aux Charbonnières, village qui est resté le centre de ce commerce.

Les montagnes de la Vallée produisent une moyenne annuelle de 1600 qm. de fromages gras et mi-gras, genre gruyère, et environ 50 qm. de pâtes molles (vacherins).

#### LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES.

Le mode d'exploitation des pâturages jurassiens laisse encore à désirer. On estive sur les montagnes du district de la Vallée environ 3500 pièces de gros bétail, soit le tiers à peu près des bêtes qui pâturent sur le Jura vaudois. Beaucoup de pâturages français, à l'Est du Doubs, appartiennent à des propriétaires vaudois qui y conduisent chaque été de 5000 à 6000 têtes de bétail. L'effectif de ce troupeau qui passe la frontière chaque été pourrait être abaissé et devrait l'être si l'on songe aux difficultés qu'occasionnent les douanes, les épizooties, l'écoulement des produits. Avec une charge plus forte, qu'un aménagement rationnel rendrait possible, nos montagnes rapporteraient davantage.

Diverses améliorations ont été proposées.<sup>1</sup> Le rendement des alpages situés dans la zone forestière peut être sensiblement augmenté par une

<sup>1</sup> G. MARTINET (72), A. BARBEY (73), C. DUSSERRE (77).

séparation plus nette entre la prairie et la forêt. Le pâtre peut y trouver son compte aussi bien que le forestier. On laissera à la pelouse les emplacements qui lui conviennent le mieux. La forêt restera maîtresse incontestée partout où elle sera d'un meilleur rapport ; les régions éloignées du chalet ou d'accès difficile, les pentes trop raides, les bancs rocheux et les éboulis lui seront abandonnés. Par contre, les pelouses seront débarrassées de tous leurs arbres, à l'exception de quelques petits groupes de conifères aux branches traînantes qui serviront d'abri au bétail. Ces arbres fourniront aussi la réserve de bois de chauffage nécessaire au chalet, tandis que les parcelles traitées en forêt donneront des bois d'œuvre. Sauf momentanément les plantations, les forêts ne seront pas fermées au bétail qui doit pouvoir y trouver, en cas de sécheresse, une herbe encore tendre et, par les chaleurs, un abri contre le soleil et les mouches. <sup>1</sup> Dans les pâturages exposés aux vents, des rideaux d'arbres en briseront la violence.

Des tas de pierres se dressent çà et là, au milieu des terres cultivées, éloquent témoignage du travail effectué au cours des siècles par les générations désireuses d'améliorer le rendement des champs. De la même manière doivent s'élever sur les pâturages, par les soins de la génération actuelle, d'autres monticules résultant de l'épierrement méthodique des pelouses. Le nettoyage portera aussi sur les buissons, les broussailles et toutes les plantes délaissées par le bétail qui finissent par infester les pâturages.

On constate trop souvent, à la longue, une baisse de la qualité et de la quantité de fourrage d'une montagne où se multiplient les inégalités du sol (teumons), malgré tous les efforts tentés pour les faire disparaître. L'alpage apparaît trop chargé et l'on réduit le troupeau. Ce fâcheux résultat est dû à la coutume de laisser divaguer le bétail où bon lui semble. Le troupeau se rend toujours vers les parcelles les plus accessibles dont il a pris l'habitude ; il les épuise s'il n'y a pas restitution d'engrais.

Sans aller jusqu'à attacher le bétail au piquet, comme on le fait, par exemple, en Tarentaise, il est bon de diviser l'alpage en secteurs pas trop étendus qu'on fera parcourir l'un après l'autre ; on obtiendra ainsi la répartition méthodique des engrais sur la surface entière du pâturage, la régularité de la dépaissance et l'équilibre dans la production fourragère des divers secteurs.

Il faut lutter enfin d'une façon plus intense contre la décalcification, soit par des marnages, soit par l'emploi des phosphates Thomas. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> On s'est déjà engagé sur cette voie. On constate, au Chenit surtout, la tendance à clôturer les zones boisées des pâturages pour les soustraire au parcours et favoriser la croissance et la conservation de la forêt.

<sup>2</sup> Des essais ont été entrepris par l'établissement fédéral de chimie agricole à Lausanne, avec la collaboration de M. S. Aubert, professeur au Sentier, sur les pâturages du Mont-Tendre, propriétés de la commune de Montricher, et sur ceux de la commune d'Aubonne, près du Marchairuz. On y a répandu du phosphate Thomas à la dose de 800-1000 kg. à l'ha., ou du superphosphate riche (500 kg.), du sel de potasse 30 %, à raison de 400 kg., ou du sel à 20 % (600 kg. à l'ha.). Ces fumures doublent le rendement et favorisent la croissance des bonnes plantes fourragères. (C. DUSSEY (77), p. 130.)

Dans un récent article (*Revue agricole* du 20 octobre 1927), M. S. Aubert, à la suite des expériences faites, préconise la fauchaison répétée plusieurs années de suite, avec épandage d'engrais en automne.

Les abords immédiats profitent seuls de l'engrais des étables. Il faudrait atteindre même les zones les plus éloignées. Chaque chalet devrait enfin posséder une fosse où l'engrais naturel, étendu d'eau, subirait le commencement de fermentation qui le rend plus efficace.

A proximité de tous les chalets existe un enclos, de proportions très variables, qui a été utilisé à diverses fins. Autrefois, on y parquait de nuit le jeune bétail, à cause des loups, encore nombreux dans le pays jusqu'au début du siècle passé.<sup>1</sup> On y a isolé les bêtes suspectes ou malades. Enfin, l'herbe n'étant pas broutée, l'amodieur peut la faucher.

Quelques montagnes possèdent d'assez vastes enclos et s'en trouvent fort bien. Ils seront vraiment utiles, s'ils peuvent assurer la récolte d'une provision de foin qui permettra de garder le bétail à l'étable plusieurs jours de suite. Il est cruel et dangereux d'obliger les bêtes, les jeunes surtout, à braver les intempéries pour chercher leur subsistance, dans une région où les retours de froid sont si fréquents au cours de l'été. Si l'on rompt le sol de l'enclos pour y semer des fourrages riches en chaux, le pâturage en profitera indirectement.

Il y a enfin des améliorations d'un autre ordre à envisager. C'est très bien d'accroître la production fourragère, mais il s'agit de savoir qui en fera les frais. Il faut donc prolonger les baux de façon à permettre à l'amodieur de travailler à l'amélioration de la montagne avec la certitude que le bénéfice ne sera pas pour un autre. Le bail de neuf ans pourrait être la règle. Il permet à l'amodieur d'équilibrer les bonnes et les mauvaises années et le pousse à soigner son alpage comme son propre bien.

A l'échéance, à offre égale, la préférence devrait être accordée à l'ancien tenancier. La mise aux enchères trop fréquente, au lieu d'augmenter les ressources du propriétaire quand la demande est forte, n'est qu'un leurre. Celui qui a loué à un prix trop élevé ne cherche plus qu'à tirer parti à outrance de la montagne qu'il appauvrit.

La valeur d'une montagne dépend aussi des conditions du travail et cela nous amène à parler du chalet.

#### LE CHALET ET SON PERSONNEL.

Une montagne jurassienne ne porte qu'un seul bâtiment, le chalet. C'est une construction rectangulaire en maçonnerie, proportionnée à l'importance de l'alpage. Son grand toit est couvert de « tavillons », mais aujourd'hui le revêtement total ou partiel en tôle ondulée se rencontre de plus en plus. Les chalets à quatre pans, de forme pyramidale, sont les plus petits et les plus anciens (fig. 30).

Tous les chalets se ressemblent, tant par leur aspect extérieur que par leur distribution intérieure : « ventouses grises posées sur le dos du pâturage pour en extraire le lait, aussi longtemps que dure la fièvre de

<sup>1</sup> Le dernier loup a été tué en 1815 dans le bois de la Croix-du-Vuarne, mais en 1871, encore, un loup attaqua un troupeau sur le pâturage de Chez-Henri à la Veuve. (P.-A. GOLAY (49), p. 343.)

l'été ».<sup>1</sup> Si les grandes lignes sont partout les mêmes, partout la fantaisie règne dans les détails, suivant l'ancienneté de l'édifice. L'étable simple ou double, selon l'importance du troupeau, occupe plus de la moitié du bâtiment. Le bétail y est attaché à des barrières de bois, de chaque côté d'un couloir central qui permet aux bergers d'évoluer à l'aise. L'étable n'a ni plafond — sauf les plus récentes — ni crèches. Suspendues à des perches par leurs larges courroies décorées de clous, les sonnailles de tous calibres et de toutes dimensions luisent dans une demi-obscurité, car la lumière ne pénètre que par le plein cintre de la

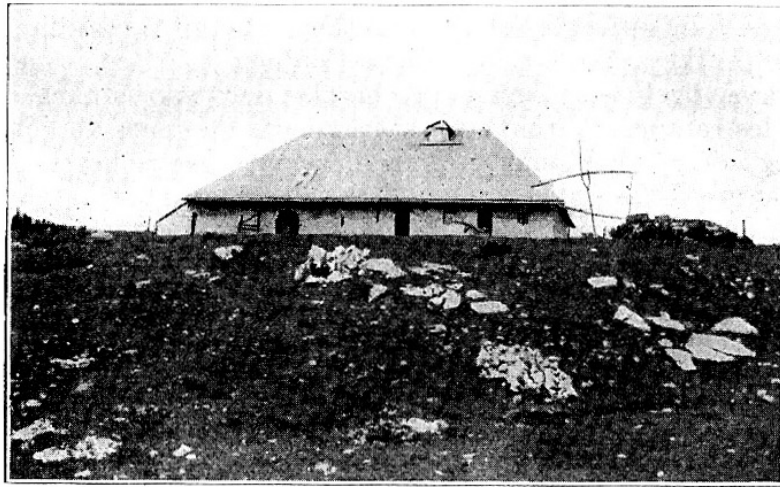


FIG. 30. — LE CHALET DU PETIT-CUNAY (1524 m.).

porte. Les porcs sont logés dans une annexe ou dans un compartiment séparé du reste de l'étable.

La seconde partie du bâtiment qui n'a qu'un étage est occupée par les locaux destinés à la fabrication et à la conservation des fromages : la cuisine, la chambre à lait, la cave à fromage. Beaucoup de chalets ont encore la vieille cheminée pyramidale dont l'ouverture est munie de deux panneaux mobiles qui se manœuvrent de l'intérieur au moyen d'une perche. Au-dessus du foyer, suspendue à une potence mobile, la grosse chaudière de cuivre attend le lait. A côté, un râtelier supporte tous les ustensiles nécessaires à la fabrication. Une table et deux bancs complètent le mobilier de la cuisine qui est pavée ou dallée. De ce local, on passe dans la chambre à lait, orientée au Nord, au mur extérieur percé de quelques meurtrières. Là se trouvent les « baignolets », récipients larges et peu profonds, où repose le lait qui va être écrémé pour la fabrication du beurre. On prélève ainsi de quatre à cinq kilos de beurre par fromage. A côté de la chambre à lait se trouve la cave à fromage où le « fromageur » soigne les pièces qui établiront sa réputation. On trouve quelquefois le logement des fruitiers au rez-de-chaussée, mais le plus souvent il est à

<sup>1</sup> H. TANNER (80) : *Fantaisie jurassienne*.



l'étage. On y accède par un escalier. Une paillasse dans un cadre de bois, parfois une simple couche de paille, c'est le lit dont se contentent les gars du chalet.

La zone pastorale, absolument déserte en hiver, est occupée en été par une population essentiellement masculine de 400 à 500 personnes. L'élément féminin, autrefois banni des chalets, l'est encore de toutes les montagnes où l'on fabrique, mais le berger d'un troupeau en élevage se fait volontiers accompagner de sa femme et de ses enfants.

Le personnel est assez nombreux sur les montagnes où l'on fabrique et proportionné à l'effectif du troupeau. On compte un homme pour quinze vaches. Au « berger » incombe le soin de préparer le bois nécessaire au chalet. Le « fromageur » fabrique les fromages et les soigne. Son second, le « trancheur » s'occupe aussi des porcs. Le « rableur » nettoie les écuries, épand le fumier, tandis que le « modzeni » s'occupe des aumailles (jeune bétail), reçoit les ordres de tout le monde et se rend au village.

Deux ou trois fois par été, quelques alpages voient affluer les foules, ainsi au Molendruz, au Marchairuz, au Pré d'Aubonne, lorsque des sociétés s'y donnent rendez-vous. Ces manifestations n'ont toutefois rien de commun avec les fêtes rustiques que se donnaient jadis les bergers sous les yeux des populations accourues des deux versants de la montagne. Celles-ci ne sont plus qu'un souvenir qui se perpétue par quelque « Crêt-des-Danses », ainsi au Mont-Tendre et au Noirmont.<sup>1</sup>

Malgré la simplicité qui s'impose, les conditions de vie deviennent de plus en plus agréables au chalet, où règne de nos jours une propreté qui était jadis l'exception. Le ravitaillement se fait d'une façon satisfaisante, car toutes les montagnes sont à moins de 10 km. de leur base.

On rencontre des chalets aussi bien au fond des combes qu'à mi-pente ou sur les crêtes. S'il existe quelque part sur la montagne une bonne source, le chalet n'en sera guère éloigné, mais, à défaut de sources, tous les emplacements sont bons.

Un des attraits du Jura réside en la vue qu'il offre sur le Plateau suisse et les Alpes. Si le chalet est bien placé, aux bénéfices de l'exploitation de l'alpage s'ajoutent parfois ceux que procurent les visites des touristes que l'amodieur restaure et loge.

#### LA QUESTION DE L'EAU.

C'est le gros problème. Il est rare qu'il y ait des sources ou des ruisseaux en suffisance et à débit régulier. La plupart des pâturages reposent sur des bancs de calcaires kimeridgien ou portlandien dont les fissures absorbent toute l'eau de pluie. C'est pourquoi, même si la bonne fortune place à proximité du chalet une source, la moindre goutte d'eau est pré-

<sup>1</sup> « Vers 1700 commença à se perdre une pratique usitée autrefois : les vachers ou fruitiers des montagnes près du Mont-Tendre se rendaient six dimanches consécutifs, à commencer à la Saint-Jean, sur la sommité de ce mont. Des jeunes gens des deux sexes les rejoignaient, tant de la Vallée que d'en bas. On y dansait, on s'y exerçait à la lutte, au jet de pierre. On menait d'en bas à boire et à manger et tout finissait par des disputes et des batteries. » (J.-D. NICOLE (47), § 71.)

cieusement recueillie. Dans ce but, le pourtour du toit du chalet est bordé de chéneaux de bois qui collectent l'eau de pluie pour la conduire

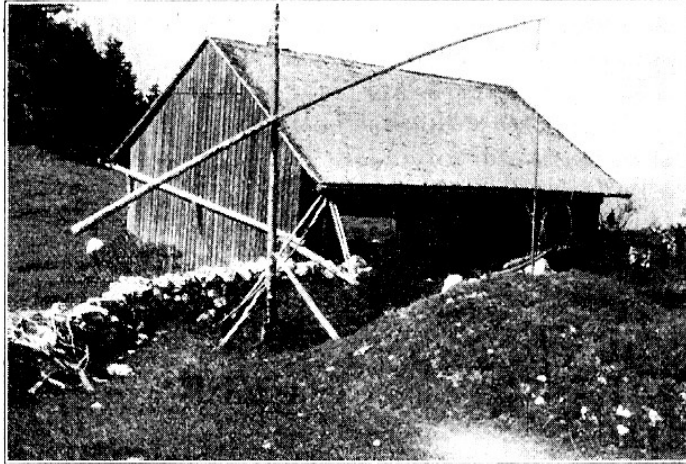


FIG. 31. — ABRI-CITERNE SUR LE FLANC DE LA DENT-DE-VAULION.

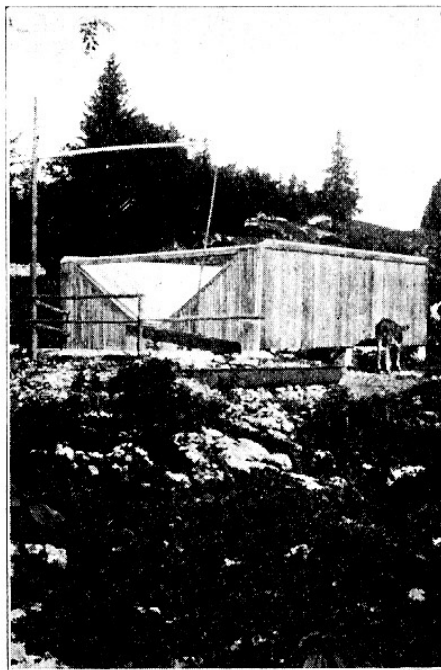


FIG. 32. — CITERNE PRÈS DU SOMMET DE LA DENT-DE-VAULION.

dans une citerne. Ces réservoirs cimentés, profonds de deux à quatre mètres, ont une capacité de 20.000 à 50.000 litres. Pour maintenir l'eau dans le plus grand état de propreté possible, la citerne est recouverte d'un plancher bordé d'un mur, ou mieux encore d'un dôme en maçon-

rie. On ne puise l'eau qu'au fur et à mesure des besoins, au moyen d'un seau fixé à une perche qui prolonge verticalement un levier à contrepoids et l'on remplit des bassins métalliques ou en ciment qui remplacent de plus en plus les vieux troncs évidés.

Afin de parer à une disette d'eau toujours menaçante, il a fallu constituer, par prudence, d'autres réserves. En divers points des grands pâturages ont été édifiés des bâtis supportant un toit — les « couverts » — (fig. 31), qui peuvent, à l'occasion, abriter le bétail, mais dont la fonction est, avant tout, de remplir une citerne. Certains types, en forme de toit renversé, ne peuvent avoir d'autre destination (fig. 32). Il faut s'ingénier à trouver le plus d'eau possible, car les années sèches sont aussi les années à faible rendement. Si l'on doit en arriver à faire des transports d'eau puisée dans des lieux plus favorisés, s'il faut conduire plusieurs fois par jour le troupeau à une fontaine éloignée, il en résulte un tel surcroît de travail pour les fruitiers et de fatigue pour le bétail, que l'abandon de l'alpage doit être envisagé.<sup>1</sup>

C'est pourquoi l'amodieur portera son choix sur une montagne qu'il sait fraîche et humide, pourvue de sources intarissables, tandis que les syndicats d'élevage conduiront, sans trop de risques, le jeune bétail sur des alpages plus secs.

## La vie industrielle.

La densité croissante de la population devait entraîner tôt ou tard un changement dans son genre de vie. Ne pouvant compter sur une augmentation du rendement de leur agriculture, les Combiens avaient le choix entre l'émigration temporaire ou définitive et la recherche de nouvelles ressources.

La solution que présente l'émigration temporaire ne semble pas avoir jamais été envisagée ici, alors que les gens de Sainte-Croix, placés dans des conditions assez semblables, émigraient pendant la belle saison en qualité de maçons, tailleurs de pierre, séranceurs. De même, les hommes du Grandvaux (Ain) se transformaient en rouliers pour reprendre, en hiver, le chemin de leurs montagnes. Rien de semblable à la Vallée. Nous avons vu plus haut que l'émigration définitive avait été pratiquée sur une grande échelle. Enfin, la faible étendue de la zone cultivée, la longueur de la morte saison et la présence de matières premières (bois et minerai de fer) allaient permettre à l'agriculture de se doubler d'industries diverses dont l'une, l'horlogerie, devait connaître de brillantes destinées.

Ici encore, la rupture de l'isolement sera un événement capital. Les industries qui avaient jusqu'alors végété vont prendre un essor inespéré.

<sup>1</sup> Durant l'été 1928, très sec, des amodieurs n'ont pas hésité à venir de France chercher l'eau à l'Abbaye où les fontaines, alimentées par l'exurgence de la Lyonne, ne tarissent jamais. La facilité de remplir les récipients leur a fait préférer les fontaines aux lacs.

Le fait s'est souvent produit autrefois, ainsi en 1706, où des troupeaux de Bourgogne sont venus s'abreuver au Laytiret du Séchey. (Cf. A. FIGUET (note 2, p. 79).

Leurs débuts avaient été pénibles et rien ne le montre mieux que la construction du temple du Chenit en 1610. Les maîtres d'état chargés de l'entreprise sont étrangers au pays : les maçons sont des Bourguignons de Longueville ; les charpentiers sont de Vaulion. En 1725, comme il faut construire un temple plus spacieux, on fait appel à des maçons neuchâtelois et, si cette fois les charpentiers sont de l'endroit, on les juge imprudents de se charger d'un tel travail. Les couvreurs viennent de Foncine et un citoyen de Romainmôtier est chargé de la fabrication des fenêtres. Par contre, des gens du Chenit tailleront les bancs et la chape sera couverte par Pierre Goy de la Combe-au-Moussillon. En 1749 encore, pour réparer le clocher jeté bas par un ouragan, on ira chercher un ferblantier jusqu'à Échallens.<sup>1</sup>

Que conclure de cela ? Qu'à l'époque où la boissellerie battait son plein on trouvait difficilement des ouvriers qualifiés dans l'art de construire ; que déjà se manifestait dans la population cette répugnance aux travaux pénibles ou grossiers.

Et le pasteur de l'Abbaye, jugeant ses ouailles, pouvait en dire : « ils sont généralement sobres et assez économes, ennemis de tout travail pénible et difficile. Ils sont industriels et apprennent tout avec une facilité merveilleuse, mais d'ailleurs indépendants, ne pouvant souffrir aucune gêne, aussi ne font-ils jamais de longs apprentissages, de là vient qu'ils sont lents dans tout ce qu'ils font ». <sup>2</sup>

Ces traits qu'observait un psychologue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sont restés assez nets pour être encore remarqués aujourd'hui, même par un observateur superficiel.

Jusqu'au dernier tiers du siècle passé, on ne connaissait pas de séparation quelconque entre l'élément industriel et l'élément agricole. L'industrie, complément nécessaire au travail des champs, n'avait pas encore réussi à arracher l'ouvrier à la terre.

La révolution industrielle, opérée ici vers 1880, en créant l'usine a détourné l'ouvrier de son établi domestique et a eu des conséquences sociales qui vont en s'accroissant. La concentration du travail dans les fabriques s'arrêtera-t-elle ? On a peine à le croire, bien que certaines parties d'horlogerie ou de lapidairerie continuent à occuper à domicile des ouvriers dont l'activité a été facilitée par la multiplication des moteurs électriques à faible puissance. On ne pourrait que regretter la disparition totale de ce genre d'activité qui peut seul enrayer la dépopulation progressive des hameaux et des fermes isolées.

Les effets heureux dus au travail en fabrique (travail plus rapide, gain plus élevé, développement de l'esprit de corps) ont été compensés par des déficits très nets.

L'ouvrier à domicile est un être plus complet. Il accomplit son travail sous les yeux de sa famille ; le sens de ses responsabilités en est accru. Il est plus libre de ses mouvements, ce qui développe son initiative et son jugement. Par ce foyer où l'attache son travail, il reste en contact

<sup>1</sup> J.-D. NICOLE (47), § 90.

<sup>2</sup> P. MAILLEFER (61).

avec la terre qu'il n'abandonne pas complètement, car, avec l'aide des siens, il peut entretenir un petit domaine. Il fera alterner le travail des champs et celui de l'établi, au gré des circonstances, tandis que l'ouvrier de fabrique ne peut se livrer qu'avec peine à des travaux accessoires en dehors de ses heures d'atelier. Ce n'est pas sans difficulté d'ailleurs que le Combiér s'est plié à la discipline de l'usine et à la hiérarchie qu'elle crée.

S'il n'y a pas de différence entre gens qui travaillent à leur foyer, l'usine opère un classement générateur de mésintelligence. Cependant, jusqu'à maintenant, la Vallée de Joux n'a pas connu la lutte des classes. La main-d'œuvre n'a jamais cessé de se recruter dans le pays même, ce qui a assuré le maintien des mœurs d'autrefois. Il n'y a pas de déracinés, d'éléments inassimilables où se recrutent si souvent les fauteurs de désordre.

Si employés et employeurs vivent en bonne intelligence, s'ils fraternisent en dehors des heures de travail en des associations où les rôles sont souvent renversés, le travail en fabrique a cependant créé deux mentalités, celle de l'industriel et celle de l'agriculteur, rompant ainsi la belle homogénéité qu'offrait la population de la Vallée.

Enfin, l'ouvrier et l'agriculteur n'ont plus chacun qu'une corde à leur arc. Vienne la crise, le chômage ou la mévente, les voilà plongés l'un et l'autre dans les plus grandes difficultés.

### Les forces motrices.

Dans le Jura, pauvre en eau de surface, la Vallée de Joux est encore une des régions les plus favorisées. Si l'Orbe aux multiples méandres, à la pente insensible et aux rives tourbeuses n'est pas la rivière industrielle idéale, le Brassus et la Lyonne en ont tous les caractères. Leurs exurgences ont un débit, sinon régulier, toujours suffisant et la violence de leur cours les a signalés de bonne heure à l'attention des industriels.

A la Lyonne revient l'honneur d'avoir actionné la première usine. Le Brassus, perdu dans les forêts encore vierges du Chenit, n'a été utilisé que plus tard.

Le premier établissement industriel dont il soit fait mention est le moulin de l'Abbaye. Lorsqu'en 1470 le cours de la Lyonne fut abergé à Vinet Rochat, de la source de la rivière jusqu'aux murailles du couvent, pour y construire martinets, forges et hauts-fourneaux, l'abergataire et ses fils furent autorisés à moudre au moulin de l'abbé sans payer d'émine, à condition de remettre en état « l'ancien moulin ».<sup>1</sup>

Plus tard, en 1544, les frères Berney obtinrent de construire un nouveau moulin sur cette rivière ; puis le cours inférieur de la Lyonne vit s'élever sur ses rives les installations de maître Jehan Pollen, en 1557.

Depuis lors, la Lyonne n'a jamais cessé d'être active et son cours est

<sup>1</sup> F. DE GINGINS (46), Doc. LII.



le facteur principal du développement de l'Abbaye, où il actionne aujourd'hui d'importantes scieries (fig. 33).

Le Brassus fut abergé en 1555 à Jean Herrier, mais la tradition<sup>1</sup> veut qu'il y ait eu sur les rives de ce torrent des ruines qui prouveraient l'existence de tentatives d'exploitation industrielle antérieures à la concession de 1555. Herrier y établit des usines qu'il ne tarda pas à revendre



FIG. 33. — EXSURGENCE DE LA LYONNE.  
Vallon, cluse et delta occupé par le village de l'Abbaye.  
Scieries utilisant la force produite par la rivière.

aux nobles Varro de Genève. Moulins, scieries, martinets furent bientôt mis en mouvement par l'impétueuse petite rivière à laquelle la localité du Brassus doit sa prospérité. Maintenant encore, des scieries utilisent le cours du Brassus.

Aucun autre cours d'eau n'était capable de rivaliser avec les précédents, cependant, moyennant la création de petits bassins d'accumulation, ils pouvaient rendre des services. L'eau des étangs, utilisée avec parcimonie, permit l'établissement de moulins et de scieries dans la plupart des localités. Ainsi en 1445 au Lieu, à la suite des réclamations faites par la

<sup>1</sup> J.-D. NICOLE (47), § I et F. DE GINGINS (46), Doc. LXXV. Cet établissement qui ne prospéra pas a dû être en activité vers 1490.

communauté dont les membres devaient aller moudre leur grain au moulin banal de Cuarnens où ils faisaient aussi cuire leur pain.<sup>1</sup> Un barrage sur le ruisseau de la Sagne, aux Charbonnières, forma un étang propre à mouvoir la roue d'un moulin dès 1458. Puis ce fut le tour du ruisseau de Saignevagnard qui alimenta le moulin de Saint-Sulpice (extrémité Est du Pont), à partir de 1544. La colonisation du territoire du Chenit poussa trente-deux chefs de famille à demander l'autorisation de construire un moulin sur l'Orbe, ce qui fut fait en 1595.

Malheureusement, quand les pluies se faisaient rares ou que les blés affluaient, les petits étangs s'épuisaient vite. On abandonna les moins favorisés, en 1458, le moulin du Lieu que remplacera celui des Charbonnières, puis celui du Pont dont l'abergataire délaissa le filet d'eau pour s'installer sur le cours du Brassus en 1555.

Les lacs de la Vallée de Joux n'ont pas d'émissaires superficiels, mais les industriels ont su tirer parti, d'une façon fort habile, de deux au moins des entonnoirs par où s'infiltré l'eau.

L'entonnoir de Bon-Port fut concédé le 1<sup>er</sup> août 1524 à Jean et Jacques Rochat de l'Épine pour y construire « moulins, battoirs, raisses, martinets à fer et autres bâtiments et aisements ». <sup>2</sup> Les installations faites à Bon-Port et sur l'entonnoir voisin <sup>3</sup> se révélèrent insuffisantes au bout de deux siècles. Pour obtenir une chute d'eau plus puissante, on éleva un barrage en avant de l'entonnoir et le niveau du lac Brenet en fut quelque peu exhaussé (1777). L'entonnoir reçut alors dans sa cavité des installations diverses à l'architecture hardie, dont l'activité n'a cessé qu'en 1883.<sup>4</sup>

Il n'est pas sûr que d'autres entonnoirs aient fourni une force industrielle, sauf celui du Rocheray, pourvu d'une scierie et d'un moulin, jusqu'à l'abandon survenu lors du relèvement du niveau des lacs.

Cette opération devait assurer l'écoulement normal des eaux et prévenir tout danger d'inondation ; elle a été exécutée en 1902. On fit d'une pierre deux coups en liant ces travaux à d'autres destinés à doter la région de la force électrique réclamée par les industries.

Un canal souterrain de 7 m<sup>2</sup> de section capte les eaux du lac Brenet près de la Tornaz à la cote 1003,5 m. Après un parcours de 2632 m., il débouche au-dessus de Vallorbe, dans le réservoir de charge placé devant le Crêt-des-Alouettes (990 m.), au pied duquel se trouve l'usine de Là-Dernier. La chute disponible est de 243 m., produisant une force

<sup>1</sup> F. DE GINGINS (46), Doc. XLV.

<sup>2</sup> J.-D. NICOLE (47), § 22.

<sup>3</sup> Ce dernier porte le nom d'Entonnoir-Martinet, dû probablement aux engins qu'il actionnait.

<sup>4</sup> Les locataires des entonnoirs étaient tenus de les curer deux fois l'an. On attribuait à leur négligence les inondations dont souffrait la Vallée. C'est pourquoi la commune de l'Abbaye racheta les usines en 1777 pour mieux pouvoir surveiller le débit des entonnoirs. Un incendie détruisit en 1798 le moulin et la scierie qui furent reconstruits de 1800 à 1803. La grande inondation de 1816-1817 submergea de nouveau les constructions. La digue fut relevée à grands frais en 1822. En 1852, l'Abbaye renonça à entretenir les moulins qui furent mis aux enchères et exploités dès lors par un particulier. Le 23 décembre 1882, il tombait un mètre de neige et les deux jours suivants, il plut à torrents. Le 1<sup>er</sup> janvier 1883, les constructions furent soulevées, flottèrent dans l'entonnoir pour s'y écraser lors du retrait des eaux. En 1890 eut lieu l'expropriation par l'État.

de 20.000 HP.<sup>1</sup> Tout un réseau électrique a donc pu se créer sur le territoire de la Vallée et distribuer la force motrice partout où elle était demandée.

## Les industries du bois.

### LA ZONE FORESTIÈRE.

Elle comprend 8440 ha.,<sup>2</sup> soit le 54 % du territoire de la Vallée en tenant compte des pâturages boisés, ou le 34 % si l'on ne fait état que des forêts proprement dites. Le taux de boisement du district est très élevé : 1,4 ha. par habitant.<sup>3</sup>

On peut supposer, avec d'abondantes preuves à l'appui (découverte de troncs d'arbres dans le sol des prairies, reboisement naturel, toponymie), que la forêt s'est étendue, à l'origine, sur toute la surface du pays, à l'exception des places marécageuses.<sup>4</sup>

La colonisation a fait rétrograder la forêt aussi bien dans les zones supérieures, plus faciles à extirper parce que moins denses, que plus bas, où se sont ouverts les champs. Les forces naturelles sont aussi venues en aide aux défricheurs (incendie de 1706,<sup>5</sup> cyclones de 1624 et de 1890). L'utilisation industrielle du bois, dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, jointe à l'exploitation intensive des pâturages, menacèrent à tel point les futaies que les autorités édictèrent des mesures propres à réprimer les abus.<sup>6</sup>

Le XIX<sup>e</sup> siècle a été le siècle du reboisement. Des pâturages volontairement abandonnés sont rentrés dans le domaine de la forêt. Le nom et parfois les ruines d'un chalet témoignent encore de l'ancienne destination du sol. Aujourd'hui, les fluctuations sont devenues sans importance.

<sup>1</sup> Les installations permettent une variation de niveau allant des basses eaux (1005 m.) aux hautes eaux (1008,5 m.). La réserve d'eau est donc nulle à 1005 m., mais elle augmente progressivement :

à 1006 m., elle est de 8.200.000 m <sup>3</sup> .	à 1008 m., elle est de 25.200.000 m <sup>3</sup> .
à 1007 m., » 16.900.000 m <sup>3</sup> .	à 1008,5 m., » 30.000.000 m <sup>3</sup> .
à 1007,5 m., » 21.500.000 m <sup>3</sup> .	(C. PERRIN (81).

En 1921, le 25 décembre, le lac atteignit la cote 1003,5 m., soit 5 m. au-dessous de la normale. Il fallut établir des pompes au débit de 120.000 litres-minute pour déverser les eaux du lac de Joux dans le lac Brenet.

<sup>2</sup> *Statistique agricole de 1919.*

<sup>3</sup> Pour l'ensemble de la Suisse, le taux de boisement est de 0,25 ha. par habitant. Pour le canton de Vaud : 0,23.

<sup>4</sup> Après en avoir longtemps douté, M. S. Aubert est arrivé à la conviction que les crêtes ont toutes été boisées jadis. Au Cunay (1600 m.), des souches de belle venue confirment cette manière de voir. La destruction de la forêt peu dense des hautes altitudes est donc œuvre humaine.

Nous avons pu constater que dans d'autres régions du Jura, à Chasseral (1603 m.), par exemple, la limite supérieure de la forêt qui pourrait atteindre la crête a été ainsi ramenée à 1400 m.

<sup>5</sup> En 1706, le feu prit aux forêts du côté oriental de la Vallée, vers les Grands-Plats, et s'étendit dans la direction du Nord-Est. « On voyait clair la nuit comme en plein jour et après les souliers disparaissaient entièrement dans les cendres. » (J.-D. NICOLE (47), § 78.)

<sup>6</sup> Un arrêt de LL. EE. du 10 décembre 1635 établit quatre forestiers à la Vallée. (*Procédure* (52) II, p. 191.)

Mandat de LL. EE. daté de 1646. (*Procédure* (52) II, p. 153.)

LES DROITS D'USAGE.

En 1344, François de la Sarra avait vendu la Vallée de Joux à Louis de Savoie en se réservant pour lui et les siens l'usage des bois et des pâturages.<sup>1</sup> En vertu de ces droits d'usage, les colons de la Vallée exploitèrent les forêts selon leurs besoins. On ne pouvait pas prévoir alors les abus qui allaient résulter de l'accroissement de la population.

Le Pays de Vaud passa en 1536 sous la domination de Berne qui, en 1543, abergea à la commune du Lieu toute la partie occidentale de la Vallée de Joux, de l'Orbe à la crête du Risoud. Cette remise des forêts en perpétuelle emphytéose à la communauté du Lieu — dont les membres se réservaient le droit de bocherage — fut l'acte qu'invoquèrent les habitants de la Vallée quand les prétentions du gouvernement bernois les obligèrent à soutenir le grand procès qu'ils devaient finalement perdre en 1762. Le jugement contestait aux communes la propriété du Risoud, mais leur reconnaissait les droits d'usage. Ceux-ci furent restreints d'année en année par les autorités bernoises et, en 1803, l'État de Vaud, héritier de Berne, bénéficia d'une situation acquise aux dépens des habitants de la contrée, pour leur bonheur, somme toute, puisque ces mesures préservèrent le capital forestier dont ils jouissent en partie maintenant.

L'extinction des droits d'usage dans les forêts particulières fut décrétée par le Grand Conseil vaudois en 1815. Des cantonnements de forêts furent assignés aux usagers en compensation des droits perdus.<sup>2</sup> Quant à la forêt cantonale du Risoud, elle continua à être grevée de droits d'usage, mais l'État de Vaud ne se montra pas plus large que l'ancien propriétaire. Dès 1787, on ne distribuait déjà plus que trois plantes par usager, soit deux de sapin et une de hêtre. En 1819, on n'accorde plus qu'une seule plante. Une convention conclue en 1858 entre l'État et les communes accorda aux usagers la moitié du produit des bois vendus aux enchères, car les habitants de la Vallée, s'estimant lésés par les agents de l'État, ne cessaient de protester.<sup>3</sup> Seul le rachat des droits d'usage par le propriétaire pouvait mettre un terme à un conflit sans cesse renaissant. Ce fut fait en 1896. Les trois communes ayant opté pour une compensation en part de forêt, elles se virent attribuer, après de longues négociations, un lot de 854,4 ha., soit le 39,17 % de la superficie de l'ancienne forêt.<sup>4</sup> Les deux extrémités du Risoud ont ainsi passé au domaine cantonal sans aucune servitude, tandis que le mas central devenait la propriété des trois communes. Celles-ci conservèrent quelque temps leur

<sup>1</sup> ... *usum... in juriis, nemoribus et pascuis existentibus infra fines praedictos...* (F. DE GINGENS (46), Doc. XXXII.)

<sup>2</sup> En échange, les communes firent à leurs bourgeois des répartitions de bois dites numéros de maisons.

<sup>3</sup> « Nous vous exprimons l'étonnement qu'ont occasionné les ventes très considérables faites par l'État ou ses agents dans la dite forêt, d'où l'on pouvait conclure que les marquages en faveur des habitants de la Vallée n'ont été diminués que pour augmenter les ventes. » (Lettre de l'Assemblée des trois communes à l'administration cantonale des forêts, du 20 avril 1826, extraite du *Mémoire* (53), p. 15.)

<sup>4</sup> Arrangement conclu au Sentier le 15 juillet 1901.

part en indivision, mais, en 1910, elles préférèrent en former trois lots. La commune du Chenit obtint 511,4 ha., l'Abbaye 195,47 ha. et le Lieu 146,96 ha. Les droits des usagers ne s'étendent plus désormais qu'à ces parcelles. (Voir note 4, p. 84.) Il résulte de ces partages que l'État de Vaud possède dans le district de la Vallée 1626 ha. de forêts, les communes 4725 ha. et les particuliers 2089 ha.<sup>1</sup>

### L'EXPLOITATION DE LA FORÊT.

A vrai dire, le terme de destruction de la forêt serait plus conforme à la manière dont les futaies ont été attaquées par les premiers colons, destruction aveugle par le fer et par le feu. Une faible part seulement des bois abattus servait à la construction, au chauffage, à la confection d'outils et d'ustensiles. L'isolement de la Vallée de Joux au sein d'une région richement dotée en bois enlevait à cette matière toute capacité de rendement, aussi le commerce des bois bruts n'a-t-il pu prendre un peu d'ampleur qu'avec l'amélioration des voies de communication. Pourtant le Chenit exportait du bois au début du XVI<sup>e</sup> siècle, preuve de l'épuisement auquel en étaient arrivées les forêts du pied du Jura. En 1513, on voit, en effet, les gens de Vaulion couper du bois, le fendre et le flotter jusqu'à l'extrémité septentrionale du lac, ce qui fut l'occasion d'un conflit avec l'abbé de Joux.<sup>2</sup>

Le régime bernois ne favorisa pas le commerce des bois et en interdit l'exportation au moment même où la pénurie était telle en Franche-Comté que les Bourguignons — leurs forêts étant ruinées — venaient se servir dans les forêts suisses pour répondre à la demande du marché de Lyon et de la marine.<sup>3</sup>

L'ouverture de bonnes routes et l'abolition des restrictions au commerce du bois à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle facilitèrent l'écoulement des bois bruts. Ceux que l'industrie locale n'utilisait pas trouvèrent un excellent débouché au Bois-d'Amont où les caisseries absorbèrent toutes les qualités inférieures. Enfin, l'ouverture du chemin de fer de Vallorbe au Pont,

<sup>1</sup> *Statistique agricole de 1919.*

<sup>2</sup> J.-D. NICOLE (47), § 21.

<sup>3</sup> A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne cesse de se plaindre de la concurrence bourguignonne qui s'exerce aux dépens des habitants de la Vallée et des trop nombreuses entraves mises au commerce du bois. Au moment du procès, il n'y a dans toute la Vallée qu'une ou deux scies. (*Procédure* (52) I, p. 23.)

« On ne les payait (les Bourguignons) qu'en bois qu'ils vendaient à Lyon et à Genève, ainsi qu'en d'autres villes de France, pendant que les gens de la Vallée étaient gênés de ne pouvoir les vendre hors du pays et n'en tiraient qu'un très petit parti... Les Bourguignons ont actuellement 22 scies toujours en action et qui ne peuvent jouer qu'aux dépens des Bois du Risoud, qui sont à leur porte, puisqu'ils ont tout défriché rière eux, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant des yeux leur Pays, depuis le haut du Risoud. » (*Procédure* (52) I, p. 49.)

La sortie des bois, même particuliers, hors du canton est interdite par les Règlements généraux, à moins d'une concession souveraine. (*Procédure* (52) II, p. 206.)

« LL. EE. ont établi un impôt sur les marchandises de bois qui sortent du Pays, impôt qui subsiste et est porté en 1700 à 5 %, au moyen duquel les propriétaires contribuent à pensionner les forestiers. » (*Procédure* (52) III, p. 44.)



puis du Pont au Brassus, la création de nombreux chemins, surtout dans le Risoud, ont donné au commerce du bois une prospérité jusqu'alors inconnue. Si la guerre et la crise des changes ont restreint les possibilités d'exportation à l'étranger, de nouveaux débouchés se sont ouverts à l'intérieur même du pays. Les papeteries de la Suisse allemande, la Suisse orientale, grâce à des tarifs spéciaux des C. F. F., ont pu se ravitailler en bois du Jura vaudois.

Cependant, il n'est pas à souhaiter que les bois quittent la Vallée à l'état brut, car le bénéfice de la façon est ainsi perdu pour les usiniers de la région. Il y a actuellement une dizaine de scieries, mais les ateliers de charpenterie et de menuiserie ne sont pas en proportion.

Les forêts ont doublé leur production depuis une trentaine d'années :

de 1886 à 1899, on y a exploité en moyenne	13.463 m <sup>3</sup>
de 1900 à 1914,           »           »           »	19.021 m <sup>3</sup>
de 1915 à 1919,           »           »           »	28.783 m <sup>3</sup> <sup>1</sup>

Bien que le rendement à l'ha. du sol forestier soit faible<sup>2</sup>, les forêts sont un élément de prospérité pour leurs propriétaires. Les bois du Risoud, en particulier, atteignent des prix très élevés que justifie leur qualité.<sup>3</sup> Ces bois dont la croissance a été ralentie par l'altitude, ces fûts bien droits et presque privés de branches, trouvent un écoulement facile.

L'hiver est la saison d'exploitation forestière. Dès qu'a cessé l'activité agricole et pastorale, de nombreux bras sont disponibles pour les travaux de bûcheronnage. On procède suivant le mode jardinatoire et les plantes sont abattues à la hache et au passe-partout. Une épaisse couche de neige protège les petits plants qui seraient, sans elle, écrasés par la chute des grands épicéas. Autrefois, quand les bois n'avaient pas encore la valeur qu'ils ont acquise, les bûcherons attaquaient les troncs à la hauteur où les amenait l'épaisseur de la couche de neige. On dégage maintenant tout d'abord le tronc de façon à l'atteindre le plus près possible du sol, mais le travail, au fond de cette sorte d'entonnoir pratiqué dans la neige, n'est pas toujours aisé.

La plante est ébranchée sur place et écorcée. La neige facilite encore le transport « à la traîne », c'est-à-dire que les longues billes sont munies de « comangles » (pointes à boucles) et attelées d'un cheval. En utilisant un petit traîneau (la lugette à traîner) sur lequel reposent leurs extrémités, plusieurs pièces de bois peuvent former un seul convoi.

<sup>1</sup> Les 25.320 m<sup>3</sup> exploités en 1919 se répartissent en bois de service 14.735 m<sup>3</sup> et bois de feu 10.585 m<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Pour le Risoud : 2 m<sup>3</sup> à l'ha.

<sup>3</sup> La valeur moyenne de tous les bois, bois de service, bois de chauffage, sapin et fayard est de fr. 29,50 à fr. 34,60. Les bois de service se payent de fr. 32,50 à fr. 44,80. Isolément, des lots de choix atteignent jusqu'à fr. 70,— et fr. 90,— le m<sup>3</sup>. (Chiffres établis sur les moyennes des années 1919-1924, obligeamment communiqués par M. Pillichody, inspecteur-forestier de la commune du Chenit.)

## LE CHARBONNAGE ET L'EXTRACTION DE LA POIX.

La présence de forges à Vallorbe (dès le XIII<sup>e</sup> siècle), puis à la Vallée même (à l'Abbaye, en 1480 ; au Brassus, en 1555) eut pour conséquence une forte demande en charbon de bois. Les usiniers de Vallorbe eurent tôt fait d'épuiser les forêts de leur vallon et demandèrent à LL. EE. l'autorisation d'exploiter celles de la Vallée de Joux. Les protestations répétées des maîtres de forges de l'Abbaye n'empêchèrent pas les Vallorbiens de réduire en charbon toute la forêt à l'Ouest du lac Brenet (lieux-dits : les Charbonnières, les Champs-Charbonnets).

Les dévastations des charbonniers qui alimentaient encore les verreries nouvellement créées<sup>1</sup> furent telles que le gouvernement bernois intervint en 1650 en interdisant « tout fornelage, soit charbonnage ». <sup>2</sup> Plus tard, il autorisa de nouveau cette activité destructrice, mais en exigeant des garanties. <sup>3</sup>

Depuis lors, l'industrie du charbon s'est exercée par intermittence jusqu'à la fin du siècle passé, mais ne peut plus lutter contre la concurrence de la charbonnette française. Cependant, si le charbon retrouvait en Suisse un nouvel emploi (comme carburant, par exemple), les forêts de la Vallée livreraient de nouveau un excellent charbon de sapin et de hêtre.

Une importante source de profit fut jadis l'extraction de la poix, dite poix de Bourgogne. Certes, elle ne méritait pas toujours son nom, puisque nos voisins francs-comtois, après avoir épuisé leurs forêts, s'attaquaient sans scrupules aux nôtres. Les « cernements » causaient des dégâts effrayants dans les futaies. On enlevait un cercle d'écorce d'un pied de largeur au tronc de l'arbre choisi et, l'année suivante, on recueillait la résine qui s'était écoulée par la blessure. Le produit se vendait brut ou distillé dans des fours spéciaux. Quand les arbres ne séchaient pas sur pied, ils étaient singulièrement affaiblis et leur croissance compromise.

Le gouvernement bernois se vit obligé de prendre des mesures sévères, <sup>4</sup> mais, si les sujets pouvaient être surveillés assez facilement par les gardes-forestiers, les grandes joux solitaires abritaient l'activité clandestine des Bourguignons dont les villages (la Chapelle-des-Bois, le Bois-d'Amont) étaient à pied d'œuvre.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'exploitation de la poix reprit de plus belle, en dépit des menaces du gouvernement. L'art du lapidaire qui utilise un ciment à base de poix et de tuile pulvérisée, venait d'être introduit

<sup>1</sup> A. Praz-Rodet, en particulier, où deux gentilshommes français, Julien d'Avry, seigneur du Perron, et Fr. Prévost, seigneur de Beaulieu, établirent une verrerie en 1557. (*Dict. hist. du Ct. de Vaud* (10), art. Praz-Rodet.)

<sup>2</sup> *Procédure* (52) II, p. 205.

<sup>3</sup> En 1700, un arrêté de LL. EE. donne droit aux communes de marquer les ordons aux charbonniers qui devront laisser sur pied les plantes de  $\frac{1}{2}$  pied de diamètre et au-dessous. (J.-D. NICOLE (47), § 100.)

<sup>4</sup> « De plus, comme les bois et hautes Joux de la Vallée ont souffert d'étranges dégâts par ceux qui ont cerné et ainsi fait mourir les plantes... statuons et ordonnons que tels cernements... soient et demeurent entièrement deffendus et interdits sous peine de notre indignation et autre peine arbitraire à faire subir aux contrevenants selon l'exigence du fait » (22 avril 1681). (*Procédure* (52) II, p. 136.)

à la Vallée de Joux. Sur toutes les montagnes, les bergers se remirent à « cernir ». Il en fut ainsi jusqu'au début du siècle passé, tant que dura la lapidairerie.

#### LA BOISELLERIE.

Cette industrie apparaît avec le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est certain qu'antérieurement déjà les habitants avaient confectionné de leurs propres mains tous les ustensiles nécessaires à leurs ménages et à la manutention des laits, mais ils n'avaient pas encore songé à tirer profit de l'habileté qu'ils avaient acquise dans ce genre de travail et de la qualité supérieure de la matière première.

Ils n'étaient pas sans avoir des relations avec la région de la Côte où l'Abbaye de Joux possédait des vignobles <sup>1</sup> dont ils devaient faire régulièrement les charrois de vin. Ainsi s'établit, entre le vignoble où la demande en futailles allait croissant et le pays montagnard qui pouvait les livrer, un commerce dont les habiles artisans eurent en quelque sorte le monopole, si l'on en croit les jaloux : « ... ils sont les seuls d'entre les Sujets qui puissent assortir le Plat Païs de leur voisinage des bois et des vases qui lui sont nécessaires. Ils croient pouvoir profiter de la nécessité où l'on est de se servir de leurs mains pour mettre des prix de fantaisie à leurs ouvrages ».<sup>2</sup>

Le fait est que vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la boissellerie était la principale activité industrielle des 5000 habitants de la Vallée.<sup>3</sup> Les bonnes années du vignoble vaudois ont leur répercussion heureuse dans les montagnes. Ainsi, le bailli de Romainmôtier commande aux communes de la Vallée 200 « fustes » pour les vendanges de 1680.<sup>4</sup> L'activité des boisseliers fut encore stimulée à cette époque, grâce au développement pris par l'industrie laitière. Tous les récipients furent taillés dans le bois parfumé des vieilles forêts. Le marché s'étendait à tout le Pays de Vaud.

Cette intéressante industrie qui s'accommodait si bien de la main-d'œuvre temporaire fournie par la population agricole et pastorale pendant la morte saison, a subi une crise fatale vers la fin du siècle passé par l'introduction, dans le pays, des récipients métalliques. En même temps, le remplacement des tavillons sur les toitures par d'autres matériaux incombustibles a contribué à la déchéance de la boissellerie. Le développement de la fabrication des vacherins, fromages à pâtes molles exigeant une sangle et un emboîtement, n'a pas suffi à enrayer ce recul. Le Bois-d'Amont fournit aujourd'hui une partie des boîtes nécessaires.

La commune du Lieu est restée, plus que les deux autres, fidèle à cette industrie et les produits de ses quelques boisseliers s'égrènent encore dans le vignoble et dans les alpages.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> A Saint-Saphorin sur Morges, Lonay, Echichens, Allaman, Luins, Bougy, etc.

<sup>2</sup> *Procédure* (52) I, p. 23.

<sup>3</sup> *Procédure* (52) I, p. 13-14.

<sup>4</sup> L. REYMOND (42), p. 127.

<sup>5</sup> Au recensement de 1920, on ne compte plus que 15 personnes actives dans la boissellerie.

On peut s'étonner, à juste titre, du peu de profit que la Vallée de Joux tire de ses forêts autrement que par la vente directe. Il est pourtant peu de régions plus favorisées, soit par l'abondance du matériel disponible, soit par les réserves de main-d'œuvre, soit par les communications.

La faute en est avant tout à l'horlogerie, industrie qui a longtemps offert des gains rapides et supérieurs à ceux de toute autre activité industrielle. Il semble pourtant que les dangers qui découlent d'une industrie unique, soumise à des crises périodiques, devraient engager les milieux intéressés à en favoriser d'autres, en particulier celle du bois, géographiquement si bien à sa place.

Certains indices paraissent révéler qu'un mouvement commence à se dessiner dans ce sens. La construction de chalets d'habitation, de provenance étrangère à la Vallée, a piqué au vif charpentiers et menuisiers, auxquels rien ne manque pour rivaliser avec la meilleure production étrangère.

Pourquoi la Vallée de Joux n'exporterait-elle pas des chalets, des meubles de sapin, des boiseries, diverses pièces de menuiserie et des articles de lutherie ? Est-il exclu qu'une papeterie utilise jamais la matière première dirigée, à l'heure qu'il est, sur les fabriques soleuroises ? <sup>1</sup>

### Les industries métallurgiques.

L'existence du minerai de fer pisiforme en plusieurs points de la contrée ne resta pas longtemps ignorée. En 1480 déjà, Vinet Rochat, de Villedieu (Franche-Comté), obtenait de l'abbé du lac de Joux la concession de la Lyonne pour y construire martinets, forges et hauts-fourneaux. En 1524, ses fils Jean et Jacques établissaient à leur tour des martinets à Bon-Port. Puis c'est Jacques Herrier qui, renonçant à la force motrice trop capricieuse du ruisseau de Saignevagnard, demande la concession du cours du Brassus où il établira un haut-fourneau et des forges.

L'absence d'une véritable couche de terrain sidérolithique, la présence du minerai sous forme de remplissage de poches et de fissures des calcaires jurassiques, ont rendu toute exploitation suivie à peu près impossible. Ça et là, au Mont-de-Cire (Mont d'Orzeires), à la Combe-des-Mines, subsistent des cavités, restes des anciennes mines qui alimentaient les hauts-fourneaux et forges de l'Abbaye et de Bon-Port.

Les usines établies au Brassus tirèrent parti du minerai trouvé sur place. Lorsque LL.EE. achetèrent la seigneurie du Brassus, en 1684, elles en firent des lots revendus dès l'année suivante. La « Montagne du Brassus », comprenant les pâturages au Sud-Est de ce village, fut rachetée par des particuliers qui s'engagèrent à ne pas « empêcher nobles Varro de tirer mines de fer de dicte montagne ». <sup>2</sup> Cette réserve donne

<sup>1</sup> Il est regrettable que la fabrication des échalas soit abandonnée. D'après les prix de 1924, le rendement net d'un stère de bois de râperie, en forêt, était de 10 francs, tandis que celui d'un stère de bois à échalas était de 16 fr. 20. (*Almanach forestier* 1925, p. 56.)

<sup>2</sup> P.-A. GOLAY (49), p. 306.

à croire que l'exploitation du minerai battait encore son plein. En 1734, les frères Jaquet, de Vallorbe, reprirent les établissements du Brassus où l'on avait déjà abandonné la fonte du fer. Il faut admettre que les mines les plus proches étaient épuisées, puisque les nouveaux propriétaires tiraient le minerai de la région des Charbonnières, d'où il arrivait au Brassus par voie d'eau. Plutôt que de se livrer à des transports de minerai si onéreux, les propriétaires de forges préférèrent éteindre leurs hauts-fourneaux et, dès 1740, on fit venir la fonte du dehors. La concurrence des voisins plus favorisés du sort (Franche-Comté, Vallorbe), les hauts prix atteints par le charbon, réduisirent l'industrie métallurgique à la récupération des vieux fers dont on forgeait des outils aratoires et des clous. La fonderie du Brassus, la dernière, se ferma en 1827.

Si modeste qu'elle ait été, l'industrie de la fonte n'a pas disparu sans laisser de profondes traces. Grâce à elle, le goût du travail des métaux s'était implanté dans de nombreuses familles où les aptitudes manuelles s'étaient singulièrement développées. On continua ici et là à fabriquer des clous, des couteaux, des rasoirs, des limes, des outils, des horloges enfin.<sup>1</sup> De cette activité dérivait l'industrie qui devait faire la gloire de la contrée : l'horlogerie.<sup>2</sup>

#### L'HORLOGERIE.

L'industrie de la montre a été précédée par la fabrication des horloges de bois, puis de métal. En 1736, Seigneux loge au Chenit chez un habitant qui lui présente les œuvres de ses mains : des armes et une horloge. C'est à Bellefontaine, outre-Risoud, que se rendaient les jeunes gens désireux de s'initier au mécanisme des horloges.<sup>3</sup> Déjà en 1737, Moïse et Isaac Golay purent construire l'horloge de la nouvelle église du Sentier. Cependant ce n'est pas de ce côté-là que devait se porter l'effort industriel. L'horloge, qui a fait le renom de Morbier, dut céder ici le pas à la montre.

En 1740, Samuel-Olivier Meylan quitta le Chenit pour se rendre à Rolle, où un horloger lui apprit le métier en trois ans. De retour au pays, il entreprit de former un apprenti ; mais il avait compté sans les maîtrises qui attirèrent l'attention du gouvernement bernois sur son cas. Le règlement de la corporation exigeait cinq ans d'apprentissage. Meylan reprit courageusement le chemin de l'exil, se rendit à Fleurier, où il se perfectionna, et obtint enfin le titre de maître-horloger devant la maîtrise de Moudon.

Son exemple fut bientôt suivi. En 1742, deux autres jeunes gens s'expatrièrent à leur tour pour s'initier à la fabrication des montres. Tra-cassés par la maîtrise, Meylan et l'apprenti qu'il avait formé trouvèrent

<sup>1</sup> La fabrication des clous a été longtemps maintenue aux Bioux, ainsi que la coutellerie. Les rasoirs sont encore fabriqués à la Golisse et les limes à l'Abbaye.

<sup>2</sup> Le développement de l'industrie horlogère a été décrit par M. FIGUET (82) et L. AUDEMARS (83), chez qui nous avons puisé presque toute notre documentation.

<sup>3</sup> Cette industrie y avait été introduite par des familles catholiques de Genève qui avaient fui la Réformation. (D.-P. BENOÎT (65) II, p. 456.)



de l'appui auprès du gouvernement bernois qui voyait de bon œil l'initiative qu'ils avaient prise. Ils furent libérés de toutes leurs obligations corporatives jusqu'au moment où ils seraient assez nombreux à la Vallée pour constituer une maîtrise particulière.

Groupés provisoirement en société, les horlogers de la Vallée de Joux se partagèrent les frais de la concession, réglèrent l'admission des nouveaux venus et organisèrent le travail. Avec l'approbation de Berne, ils fixèrent la durée de l'apprentissage à trois ans, alors qu'il était toujours de cinq ans dans le reste du pays. La maîtrise de la Vallée s'étendait à tout le bailliage de Romainmôtier, lorsqu'en 1776, à la requête des intéressés, le gouvernement supprima les corporations et donna par ce fait une nouvelle impulsion à l'industrie.

A la Vallée de Joux, comme ailleurs, les premiers horlogers se mirent à fabriquer des montres complètes. La difficulté du travail que rendait plus sensible encore la pénurie d'outils appropriés, amena bien des déceptions. La confection d'une montre exigeait une énorme dépense de temps et, si l'on voulait en tirer un bénéfice convenable, il fallait en demander un prix tel que la clientèle était difficile à trouver. Les montres ne s'écoulaient pas. L'horloger bouclait alors un petit bagage et descendait au Pays de Vaud solliciter l'acheteur. Si le voyageur rentrait la bourse pleine, tout compte fait, le bénéfice demeurait modeste.

On se mit en quête de débouchés. La tradition a gardé le souvenir de la première tentative d'expansion commerciale horlogère. Munis du produit de plusieurs années de leur travail, des artisans du Bas-du-Chémit avaient conçu le projet de se rendre en Orient. Arrivés en Italie, ils y furent arrêtés, leurs marchandises saisies, et ils ne purent regagner le pays que grâce à la charité publique.

Les horlogers de la Vallée ne tardèrent pas à être avantageusement connus entre tous leurs rivaux, surtout sur la place de Genève. Ils s'ingénierent à apporter aux montres des complications savantes dont ils furent d'ailleurs en quelque sorte les victimes.

En effet, tandis que d'autres régions horlogères devenaient des centres d'attraction, la Vallée de Joux perdit successivement ses meilleurs ouvriers. Attirés par les offres tentantes qui leur étaient faites de toutes parts, les plus habiles allaient se mettre au service des fabricants de Genève et de Neuchâtel. Nos horlogers n'avaient jamais cessé d'être en même temps des paysans. Ils faisaient plutôt de l'industrie un complément à leur activité. Le manque de capitaux les privait de cette indépendance qu'avaient pu acquérir les horlogers de Genève ou du pays neuchâtelois, aussi, pour ne pas risquer la mévente d'une montre complète, se bornaient-ils le plus souvent à en établir les mouvements. Ils ne réalisaient pas ainsi les bénéfices qu'ils auraient pu tirer de la vente de la montre complète, mais la simplicité de leur vie de montagnards les faisait paraître suffisants.

On ne comprit cette erreur que trop tard. Ainsi la Vallée de Joux resta dépendante d'autres régions horlogères pour la fourniture de certaines pièces (les boîtes notamment) et l'industrie de la montre subit avec les années toutes les crises qui affectaient l'un ou l'autre des marchés. Cette

dépendance économique dont on s'est fort affligé un temps est d'ailleurs devenue le lot de chaque membre du monde horloger.

Tandis que sous le régime des maîtrises l'ouvrier était obligé de livrer la montre complète, on put, dès leur abolition, subdiviser le travail entre plusieurs. C'est ainsi que se fonda en 1773 la maison RoCHAT, au Brassus, qui groupait sous une direction technique et commerciale unique un certain nombre d'ouvriers.

Il est probable qu'à l'origine de la division du travail se trouve la nécessité de fournir de l'occupation aux divers membres de la famille, mais on ne tarda pas aussi à s'apercevoir qu'on acquérait plus d'habileté et de précision à répéter le même travail.

L'établisser, c'est-à-dire l'artisan sous la direction duquel les diverses pièces de la montre avaient été fabriquées et montées, se chargeait lui-même de la vente. On le voyait se rendre à Genève par le Marchairuz, ou bien aussi, certaines maisons de Genève envoyaient-elles des représentants qui visitaient leurs fournisseurs de la Vallée.

Lorsque avec la fin des guerres de l'Empire la prospérité revint, la demande en montres compliquées se fit très forte. Ce fut vraiment l'âge d'or de l'horlogerie à la Vallée de Joux dont les marchands genevois se disputaient la production. On venait à la rencontre des Combiers jusqu'à Nyon, afin de s'assurer leurs plus belles pièces.

Genève fit pourtant tous les efforts possibles pour se libérer de cette dépendance. Elle embaucha nombre d'ouvriers qualifiés, envoya des apprentis se former à la Vallée et favorisa l'émigration des maisons de commerce qui s'y étaient fondées. La situation privilégiée qu'avaient acquise les horlogers de la Vallée, grâce à leur habileté manuelle, allait être autrement compromise par le travail mécanique des parties détachées de la montre.

De 1875 à 1884, l'industrie horlogère passa par une crise terrible. La fabrication en série de mouvements simples amena un brusque avilissement des prix et la ruine de nombreux producteurs. Le coup porté à l'industrie aurait été mortel si l'on n'avait pu y parer par les mêmes moyens. La fondation de la fabrique Lecoultre au Sentier permit à l'horlogerie de se maintenir à la Vallée. Malheureusement la supériorité de la production de la Vallée qui provenait de l'habileté manuelle lentement acquise s'effaçait. De 1885 à 1900, le plus grand nombre des ateliers spécialisés dans le travail à la main dut renoncer à la lutte et se mettre au travail mécanique. Quelques maisons poursuivirent seules leur carrière, mettant à profit les caprices de la mode et les exigences spéciales de certains clients. Leurs ouvriers sont les seuls qui travaillent encore à domicile (fig. 34).

En 1920, l'industrie horlogère occupait dans le district de la Vallée 1423 personnes, dont 457 femmes, aussi la question de sa prospérité ne laisse-t-elle personne indifférent.

Quand à la fin du siècle passé sévissait une crise de l'apprentissage issue de la révolution industrielle, une école d'horlogerie fut fondée pour former des ouvriers qualifiés. Les fabriques de la Vallée ont donc pu continuer à n'utiliser que la main-d'œuvre du pays, mais les quelque

quinze élèves qui sortent chaque année de cette école sont difficilement absorbés par l'industrie locale qui manque d'ampleur. L'émigration est aujourd'hui, comme jadis, la ressource de quelques-uns.

Il serait à souhaiter que l'industrie de la montre complète se fit sur une plus grande échelle, afin d'utiliser sur place la main-d'œuvre et les produits des fabriques d'ébauches de la région, ce qui ferait de la Vallée de Joux un centre de fabrication et un marché se suffisant à lui-même

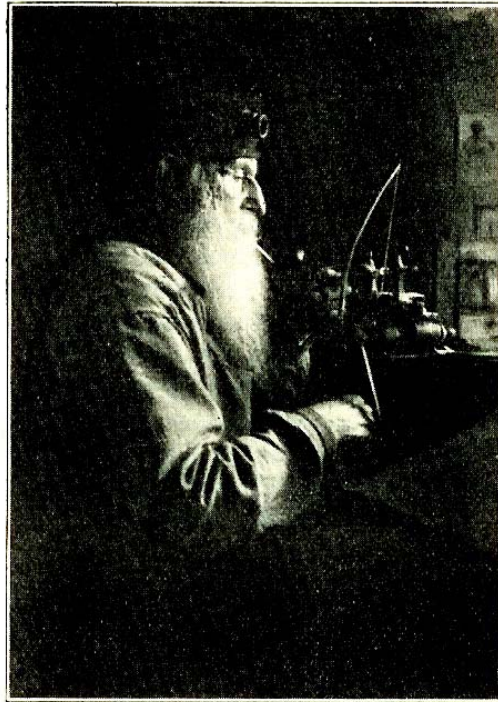


FIG. 34. — VIEIL HORLOGER TRAVAILLANT A SON ÉTABLI, A DOMICILE.

et comparable, toutes proportions gardées, aux centres horlogers du Jura neuchâtelois et bernois. Plus autonome, l'industrie de la Vallée de Joux subirait moins les fâcheuses répercussions que provoque à l'heure qu'il est son éloignement des centres du commerce de la montre. Avec Genève et La Chaux-de-Fonds, les relations ferroviaires sont encore déplorables.

#### LA LAPIDAIERIE ET LES INDUSTRIES DÉPENDANT DE L'HORLOGERIE.

D'autres ressources naturelles ont donné lieu à des industries plus ou moins durables, plus ou moins importantes. Ainsi la recherche et le travail des cristaux de roche semblent être à l'origine de la lapidairerie. On peut cependant se demander si cet art a été importé dans le pays dont on n'aurait utilisé qu'incidemment les matières premières, ou



si l'épuisement des grottes et cavités, à la suite d'une exploitation intense, n'a pas contraint les lapidaires à modifier leur genre de travail.

Le fait est que Seigneux de Correvon, parcourant le pays en 1736, constatait la présence au Chenit de cinq lapidaires, gens aisés, qui travaillaient des cristaux de roche trouvés dans le pays par couches de petits cylindres de cinq à six pans, longs de trois à quatre pouces.<sup>1</sup>

Ces gens-là exerçaient-ils un art déjà ancien ? Au contraire, avaient-ils été formés par celui que la tradition désigne comme l'introducteur de cette industrie à la Vallée ? Dans ce cas, ils n'auraient utilisé les cristaux de roche de la contrée que lorsque la matière première habituelle leur faisait défaut.

Le premier lapidaire aurait été Joseph Guignard, qui se rendit en 1712 au Pays de Gex, où il apprit le métier qui consistait à polir à facettes des pierres précieuses et des verres colorés au moyen d'une meule de plomb ou de cuivre garnie d'émeri. Le métier était facile à apprendre ; il ne progressa pourtant que lentement à ses débuts, puisque vingt-quatre ans après l'établissement de Guignard, on ne trouve que cinq lapidaires au Chenit. Mais vers la fin du siècle, ce fut l'apogée de cette industrie. Bien payés et fiers de leur état, les lapidaires formaient une sorte d'aristocratie au milieu des autres artisans. Dans les auberges, ils se réservaient les meilleures places et buvaient seuls de certains vins.<sup>2</sup> La haute considération dont ils étaient entourés leur venait aussi des voyages auxquels ils étaient tenus pour se procurer la matière première et vendre le produit de leur travail. Ils étaient restés dépendants du Pays de Gex où ils se fournissaient de plaques de verre et offraient leur travail sur la place de Genève.

La situation brillante des lapidaires dura jusqu'en 1840. A cette époque la verroterie d'église et de théâtre fut livrée à des conditions si basses par le Jura français (Septmoncel, Saint-Claude), que le métier déclina rapidement à la Vallée de Joux, mais, avant de disparaître, il avait donné lieu à une activité du même genre, la fabrication des contre-pivots, pierres fines (rubis, grenats, saphirs) à l'usage de l'horlogerie.<sup>3</sup>

Aujourd'hui, cette industrie qui s'exerce essentiellement dans les communes du Lieu et de l'Abbaye est en pleine décadence. Dans ce domaine, la fabrication mécanique par masses énormes a amené, comme trente ans plus tôt dans l'horlogerie, une crise fatale à tous les petits producteurs. Encore une fois, la qualité du travail manuel a dû céder le pas à la quantité du travail mécanique.

A son tour, le sertisseur dont la main habile fixait la pierre fine à la pièce d'horlogerie s'est vu remplacer par l'emboutisseur dont le levier travaille avec plus de rapidité, même manié par des mains inexpertes.

<sup>1</sup> SEIGNEUX (55), p. 46.

Il s'agit vraisemblablement de calcite, carbonate de chaux qui tapisse les parois des grottes dans le calcaire, ou peut-être de pyrites.

<sup>2</sup> L. REYMOND (42), p. 121.

<sup>3</sup> Ce n'est qu'à partir de 1848 que la maison L<sup>s</sup> Audemars engagea un apprenti pour se former à la fabrication de tous genres de pierres percées ou non percées dont on fait usage en horlogerie. (L. AUDEMARS (83), p. 141.)

Aucune branche annexe de l'horlogerie ne se prêtait aussi bien que l'industrie des pierres fines et le sertissage au travail à domicile. La baisse générale de la population des communes du Lieu et de l'Abbaye est en rapport direct avec leur déclin.

### Ressources diverses.

#### LE TOURISME.

Le régime hydrographique de la Vallée de Joux y a attiré depuis longtemps les curieux. Ces lacs sans émissaires visibles, ces entonnoirs béants où finissent les eaux courantes, ces cavernes qui déversent subitement un copieux trop plein, autant de phénomènes qui ont suscité l'admiration et l'étonnement des touristes.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la Vallée de Joux avait ses fidèles, mais c'est vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle seulement que le tourisme sera une source de profit. Localité avantagée à tous égards, le Pont vit en partie de l'exploitation des hôtels, auberges et pensions.

La saison d'été comprend les mois de juillet et d'août. En hiver, les champs de neige et de glace ramènent pour quelques semaines la clientèle des hôtels.

Les Français, attirés par la pêche et par le canotage, ont été, avec les Anglais, les premiers à apprécier les charmes de la Vallée. Puis la clientèle s'est étendue et les Suisses composent aujourd'hui la majorité de son effectif.

Le Pont n'avait pas encore assis solidement sa réputation, lorsque la guerre, qui a porté un coup terrible à l'hôtellerie suisse, rendit précaire la situation de ses hôtels. Dès lors, les mauvaises années ont été plus fréquentes que les bonnes, mais, si les hôtes en séjour sont irréguliers, les touristes de passage sont, par contre, toujours plus nombreux et ils font vivre bon nombre de petits commerces, non seulement au Pont, mais dans toute la Vallée.<sup>1</sup>

#### L'EXPLOITATION DE LA TOURBE.

Bien que la qualité de leurs calcaires soit incontestable, les carrières n'abondent pas et la pierre à bâtir qu'on extrait est utilisée sur place. Il a fallu renoncer à exploiter l'asphalte, aux Epoisats.<sup>2</sup>

L'extraction de la tourbe a reçu, en revanche, quelque impulsion par les hauts prix qu'atteignirent les combustibles pendant la guerre. Les

<sup>1</sup> On estime à près de 10.000 le nombre des écoliers et autres touristes qui gravissent la Dent-de-Vaulion. Les trois quarts passent par Le Pont, soit à l'aller, soit au retour.

<sup>2</sup> La concurrence de la Presta (Val-de-Travers) n'était pas soutenable. L'exploitation cessa en 1853.



tourbières ont alors été ouvertes aussi en vue de l'exportation, mais aujourd'hui leurs produits ne s'écoulent plus hors de la Vallée.

On exploite la tourbe soit dans les marais de l'Orbe ou de la combe du Lieu, soit dans des prairies depuis longtemps assainies. Au printemps, on commence par creuser des tranchées jusqu'au niveau de l'eau et l'on débite la tourbe, au moyen de bêches, en plaques longues de 30 cm. et hautes de 5 cm. On les laisse s'égoutter au bord du fossé pendant quelques semaines, puis on les entasse en « lanternes », sortes de cloches dont le vide intérieur maintient le courant d'air et achève la dessiccation.

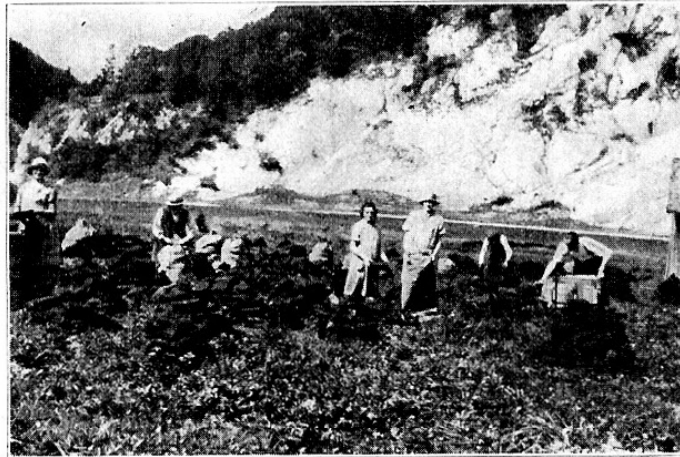


FIG. 35. — TOURBIÈRE DE SAIGNEVAGNARD.  
Mise en sac de la tourbe, août 1927.

Quand les plaques sont sèches, dès la fin d'août, a lieu la mise en sac (fig. 35).

Les tourbières livrent un combustible assez peu apprécié, sauf par quelques industriels (fabrique de limes de l'Abbaye). Quelques agriculteurs utilisent la tourbe comme litière.

#### L'EXPLOITATION DE LA GLACE.

Dès 1878, l'exploitation de la glace qui couvre chaque année la surface des lacs avait pris quelque ampleur. Des convois de chariots, attelés de mulets, descendaient des blocs de glace aux gares de Vallorbe et de Croy. Ce trafic durait tout l'été. Il a fallu l'ouverture de la voie ferrée du Pont à Vallorbe pour permettre une exportation rémunératrice de ce matériel éphémère.

Vers la fin de décembre, les lacs se recouvrent d'une couche de glace qui atteint de 30 à 40 cm. d'épaisseur. On la débitait autrefois à la main, au moyen de scies à contre-poids plongeant dans l'eau. Maintenant, on promène sur la glace une scie circulaire à moteur qui la débite en longues

bandes, larges de 3 m., que l'on sectionne encore pour en faire trois bandes d'un mètre (fig. 36). Les masses ainsi découpées s'accumulent dans les entrepôts, près de la gare du Pont.<sup>1</sup>

Dans les bonnes années, les glaciers occupaient pendant quelques mois jusqu'à 200 ouvriers. Avant la découverte des procédés de fabrication de la glace artificielle, les glaciers de Joux alimentaient une zone étendue (Paris). Quoique la demande soit beaucoup moins forte actuelle-



FIG. 36. — EXPLOITATION DE LA GLACE SUR LE LAC BRENET  
AU MOYEN D'UNE SCIE A MOTEUR.

ment, ses wagons se dirigent encore surtout vers la Bresse (Pierre, Louhans), à raison de deux par semaine, en moyenne, pendant les mois d'été.

#### LA PÊCHE.

Sans être particulièrement poissonneux, l'Orbe et le lac de Joux possèdent une faune variée. Les deux grands lacs abritent le brochet, la truite, la perche, le vengeron, la lotte et le vairon. Les eaux sombres du lac Ter conviennent à la tanche. On trouve la truite dans la Lyonne, le Brassus et l'Orbe. L'Orbe s'est enrichie encore de l'écrevisse, introduite, dit-on, par un curé du Bois-d'Amont vers 1820.

<sup>1</sup> Ces entrepôts (14.000 m<sup>3</sup>) ont été incendiés dans la nuit du 9-10 avril 1927 et n'ont été que partiellement reconstruits.

On prend le poisson au filet, à la nasse ou à la traîne. Sur les lacs, les pêcheurs utilisent de petites barques à fond plat dont les longues rames croisées leur permettent de ramer debout, le regard en avant. Le filet est suspendu à une potence métallique qui se dresse à l'arrière. Un geste de la main suffit à le faire tomber à l'eau, tandis que l'embarcation décrit le circuit convenable. Pour relever son filet, le pêcheur se tient debout à l'arrière et, tout en le fixant à la potence, il dégage des mailles le poisson qu'il conserve vivant dans un réservoir.

Le modelé sous-lacustre a une grande importance au point de vue de la répartition du poisson. Les « monts », échelonnés le long des rives, sont bien connus des pêcheurs qui les repèrent au moyen de longues perches dont l'extrémité émerge.

Le poisson des lacs de Joux jouit d'une réputation méritée par la fermeté de sa chair. Il n'a pas peu contribué à la réputation des auberges et stimulé le tourisme. Pourtant la pêche n'a plus guère d'importance. Aux Charbonnières, au Pont, à l'Abbaye, elle fait vivre quelques familles.<sup>1</sup> La pêche à la ligne est le passe-temps de nombreux amateurs.

Le poisson a aussi joué son rôle dans l'histoire du peuplement et a facilité l'établissement des moines dont il était un aliment essentiel. Dans le conflit entre les Prémontrés de l'Abbaye et les Bénédictins du Lieu, la pêche n'est pas le moindre objet en litige. Une transaction de 1155 n'accorda aux moines du Lieu qu'un jour et une nuit de pêche au filet et la pêche à la ligne tous les jours.<sup>2</sup> Quand Saint-Claude renonça à ses droits sur la Vallée, en 1157, les Prémontrés de l'Abbaye s'engagèrent à livrer une cense annuelle de 160 truites aux moines de Saint-Claude, mais, en 1219, à cause des brochets qui s'étaient multipliés à l'excès dans les lacs, ils ne les livraient plus qu'avec peine.

Les habitants de la combe du Lieu semblent avoir joui paisiblement du droit de pêche, hérité des moines de Saint-Claude, jusque vers 1450. A cette époque, l'abbé fit lire en chaire de l'église paroissiale du Lieu un monitoire destiné à rappeler aux habitants les droits du couvent. Cette manifestation n'ayant produit aucun effet, l'abbé Nicolas de Gruffi, successeur du précédent, eut recours à un arbitrage. Les arbitres décidèrent que les gens du Lieu pourraient continuer librement la pêche à la ligne, mais qu'ils ne pourraient utiliser filets, nasses et autres engins que moyennant l'autorisation de l'abbé qui l'accorderait à l'occasion (baptêmes, noces, etc.).<sup>3</sup>

Si la population était obligée de recourir à la pêche pour subvenir à ses besoins, les Prémontrés qui jeûnaient trois fois par semaine et faisaient carême pendant quarante jours ne voyaient pas sans crainte leurs réserves menacées par une population sans cesse accrue. Pour n'être jamais à court, ils avaient créé des viviers destinés à recevoir la pêche de chaque jour.

<sup>1</sup> En 1860, 12 personnes déclarent vivre de la pêche. En 1880, les pêcheurs sont 14. Ils ne sont plus que 9 en 1888 et 8 en 1920.

<sup>2</sup> ... *in lacu una tantum nocte et die in hebdomada cum sagena, aliis vero retibus quando placuerit, piscari poterunt...* 1155. (F. DE GINGINS (45), Doc. XVIII.)

<sup>3</sup> F. DE GINGINS (46), Doc. XLV.

L'existence de ces viviers, prouvée par les documents de l'époque, a fait naître la légende de la création artificielle du lac Brenet. Après Bridel, de Gingins, Gauthier et Machaček l'ont admise sans discussion.

D'après la légende rapportée par le doyen Bridel,<sup>1</sup> au sortir du lac de Joux, l'Orbe se serait dirigée, petite rivière si peu profonde qu'on pouvait la traverser à gué, vers un entonnoir où elle se perdait. A la place du lac actuel s'étendait un marais. Les moines de l'Abbaye, désireux de faciliter leur ravitaillement en poisson, auraient obturé l'entonnoir, ce qui aurait eu pour conséquence la création du lac Brenet.

Nous avons vu plus haut dans quelles conditions s'étaient formées les nappes lacustres de la Vallée de Joux. L'existence du lac Brenet est intimement liée à celle du lac de Joux.

Il saute aux yeux que le narrateur est victime d'une confusion qui s'aggravera encore sous la plume de l'historien F. de Gingins.

Jusqu'en 1307, le droit de pêche est toujours reconnu aux Prémontrés « in lacu ». Est-ce que cette expression, au singulier, suffit à condamner le lac Brenet ? Que l'on songe à l'imprécision qui règne dans les textes de ce temps lorsqu'il s'agit de déterminer des lieux à peu près vides d'habitants ! « Le lac » signifie tout aussi bien la nappe lacustre, y compris le lac Brenet qui n'en est qu'une excroissance. Ne dit-on pas couramment de nos jours que les eaux du lac de Joux se perdent dans l'entonnoir de Bon-Port ?

Tant qu'il s'agissait de désigner l'ensemble de la région sur laquelle s'étendaient les droits du couvent de l'Abbaye, le terme de « lac » était bien suffisant. Au contraire, lorsqu'il a fallu préciser, l'emplacement concédé à un abergataire, les noms locaux se sont multipliés. En 1307, l'abbaye pourra recevoir des abergataires « jusqu'au lac Brunet ». <sup>2</sup> Une nouvelle concession est faite en 1333, *ab abbazia usque ad lacum Brugnet*, de l'abbaye jusqu'au lac Brenet. <sup>3</sup> Le nom de ce lac apparaît donc un siècle plus tôt que ne l'affirment Gauthier (18) et Machaček (15).

Si les viviers étaient nécessaires, un nouveau lac ne pouvait être qu'inutile et même dangereux. Les Prémontrés disposant du lac de Joux, auraient-ils vraiment songé à en augmenter le volume ? La disparition des exutoires naturels pouvait les exposer aux pires dangers. Pourquoi auraient-ils menacé d'inondation les terres cultivables dont ils n'avaient déjà pas trop ?

A notre avis, la légende de la création artificielle du lac Brenet repose sur un double malentendu.

D'abord, la concession de l'« eau courante » de l'Embouchaz aux frères Rochat de l'Épine <sup>4</sup> a fait naître l'idée d'une rivière émissaire du lac de Joux. L'Embouchaz n'est pas une rivière, c'est la chute de l'eau du lac dans les entonnoirs. La concession s'étend à tous les entonnoirs entre le Pré-de-l'Épine et la Tornaz.

<sup>1</sup> PH. BRIDEL (59), *passim*.

<sup>2</sup> J.-D. NICOLE (47), § 9.

<sup>3</sup> F. DE GINGINS (46), p. 50.

<sup>4</sup> J.-D. NICOLE (47), § 22 : « le cours à perpétuité de l'eau courante de l'Embouchaz (Bon-Port), dès le soleil levant et dès le pré de l'Épine, jusqu'au pied de la Torna ».

Puis une seconde erreur s'est greffée sur la première. F. de Gingins a cru identifier le lac Brenet, réputé artificiel, avec la *piscina supra lacum constructa*,<sup>1</sup> donc avec un vivier construit par les Prémontrés.

Ce vivier devait être à un niveau supérieur à celui du lac de Joux. Ce n'est donc point le lac Brenet qui ne pouvait être qu'à un niveau égal ou inférieur. Le lac des Rousses est hors de cause ; il est mentionné en 1186 déjà sous le nom de « lacus Quinssonez ».<sup>2</sup>

Il faut chercher le vivier des Prémontrés de l'Abbaye sur le cours de la Lyonne, peut-être même à l'intérieur de l'enceinte du couvent.<sup>3</sup> Quant à celui des Bénédictins du Lieu, mentionné en 1157, ce ne peut être que le petit lac Ter, reconnu comme tel en 1458 seulement.<sup>4</sup> Il est vrai qu'un verbal de 1408, cité par de Gingins<sup>5</sup> place ce vivier sur une boucle de l'Orbe, au vent du Lieu. A trois siècles d'intervalle, l'auteur de ce texte est bien capable d'avoir commis une grossière erreur. S'imaginait-on les moines du Lieu créant un vivier dans une région encore inhabitée et à si grande distance de leur monastère ? Nous avons d'autant plus lieu de croire qu'il s'agit du lac Ter que les terrains des environs portent encore le nom de « Fond du Vivier ».

<sup>1</sup> F. DE GINGINS (45), Doc. XVII.

<sup>2</sup> F. DE GINGINS (45), Doc. XXII.

<sup>3</sup> Suggestion de M. Piguët, professeur au Sentier, corroborée par le dessin de la carte de Schepf (1578) qui fait passer l'un des bras de la Lyonne à travers les bâtiments monastiques.

<sup>4</sup> F. DE GINGINS (46), Doc. XLV : ... *in magno lacu* (lac de Joux), *in lacu vocato layt Brunet* (lac Brenet), *in loco vocato vulgariter magnum laytel* (lac Ter).

<sup>5</sup> F. DE GINGINS (45), p. 173 : ... *piscina in dicta aqua Orbe, infinitate dicti Lucus, a parte venti...*



## CONCLUSIONS

---

Par son altitude, la Vallée de Joux occupe une place à part entre toutes les vallées jurassiennes.

Il en résulte des conditions de climat défavorables aux établissements humains, aussi la vie des premiers habitants est-elle demeurée longtemps précaire. Ces conditions fâcheuses ont été encore aggravées par l'isolement que la population subira pendant des siècles.

Les possibilités d'activité humaine à la Vallée de Joux apparaissent dominées par ces deux facteurs, l'un permanent, l'altitude, l'autre temporaire, l'isolement.

Dans la mesure même où le contact avec les régions voisines s'établira, évoluera à son tour le genre de vie des habitants.

Dans la première partie, en étudiant le cadre géographique, nous avons relevé les causes de l'isolement du bassin supérieur de l'Orbe. Il résulte de l'altitude et de la régularité des chaînes bordières, de la rareté des cols, du décrochement transversal qui en a barré les issues naturelles, de l'érosion karstique, du revêtement forestier, de la frontière politique enfin qui se fixe définitivement à l'aube de la colonisation.

Les premiers habitants n'ont pu que se plier aux exigences du milieu. Vivant à l'écart, ils ne devaient compter que sur eux-mêmes. Malgré le faible rendement de leur sol, ils ont été autant agriculteurs que pasteurs.

L'occupation du sol se traduit dans le paysage par la compression de la zone forestière entre les pâturages des crêtes et les cultures des vallons.

La population, clairsemée encore au XVI<sup>e</sup> siècle, se fait toujours plus dense. Il n'y a plus de terres disponibles, mais la nécessité rend ingénieux. On trouvera des ressources nouvelles en traitant les matières premières trouvées sur place : le bois et le minerai de fer. Pourtant l'émigration reste le lot d'un grand nombre.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Vallée sort de son isolement. Des routes s'ouvrent qui la mettent en relation avec le Pays de Vaud, au moins pendant la bonne saison.

Il en résulte un complet remaniement des valeurs. Les bois, jusqu'alors vile matière, sont recherchés. Les autorités doivent prendre des mesures contre le déboisement, d'autant plus que l'économie pastorale subit l'heureux effet de l'ouverture de débouchés. Par contre, c'est l'effondrement des prix des minerais et des graines.

Une industrie nouvelle, l'horlogerie, s'est implantée sur les bords du Léman. Grâce aux communications plus faciles, elle pénètre à la

Vallée de Joux et va y jouer un rôle prépondérant. Le Combier n'est pas encore un industriel, mais il n'est plus uniquement un rural ; il est l'un et l'autre, suivant la saison. Son « standard-of-life » s'élève. Les bénéfices de son industrie lui permettent d'acheter les produits que la nature lui refuse. Il transforme sa maison afin de l'adapter mieux à son activité.

Malgré l'ouverture des routes, l'isolement persiste pendant près de la moitié de l'année. Il en sera ainsi pendant un siècle et demi. A la fin du siècle passé se produit l'événement qui accélère l'évolution du genre de vie. Le rail assure de façon permanente le contact avec le reste du monde.

L'agriculteur de la Vallée se restreint à la production des fourrages. Cette activité ne suffit plus à assurer son existence. Par contre, l'industrie prend un nouvel essor. Ce n'est plus l'industrie à domicile seulement, mais aussi, et de plus en plus, le travail en fabrique. Autour des ruches horlogères, la population se regroupe lentement. Le village perd son caractère rural pour prendre une apparence urbaine, suivant ainsi l'évolution de la population. La « couleur locale » disparaît, dans la maison comme dans les mœurs et dans la langue. L'immigration et l'émigration opèrent un renouvellement du vieux fond indigène. Le tourisme se développe et des activités nouvelles en profitent, mais l'horlogerie demeure l'activité sur laquelle se fonde le bien-être de la contrée.

Telle est la situation actuelle. A vues humaines, rien n'apparaît qui puisse la modifier d'une manière aussi complète que ne le firent, en leur temps, l'ouverture des routes et la construction de la voie ferrée.

---

# BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages consultés ou cités)

## A. CARTÉS.

1. *Atlas topographique de la Suisse* au 1 : 25,000. Feuilles Nos 288, 291, 297, 297 bis, 298, 299, 300, 302, 430, 431, 431 bis, 432.
2. *Carte topographique de la Suisse* au 1 : 100,000. Fol. « Lausanne ».
3. *Carte du District de la Vallée* au 1 : 50,000.
4. *Carte géologique de la Suisse* au 1 : 100,000. Fol. XI et XVI.
5. *Carte géologique des environs de Vallorbe* au 1 : 25,000 [T. Nolthenius (17)].
6. *Carte géologique*, en noir, sans topographie, de la région de Vallorbe au 1 : 100,000 [Chr. Sprecher (16)].
7. *Carte archéologique du Canton de Vaud* au 1 : 100,000 [D. Viollier].
8. *Atlas graphique et statistique de la Suisse* (Publié par le Bureau de statistique du Département fédéral de l'Intérieur). Berne, 1914.

## B. DICTIONNAIRES, GUIDES, PÉRIODIQUES.

9. *Dictionnaire géographique de la Suisse* (publié sous la direction de CH. KNAPP, M. BOREL et V. ATTINGER). Neuchâtel, 1902.
10. *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, par EUG. MOTTAZ. Lausanne, 1914.
11. *Les Vallées de l'Orbe et de Joux*. Guide officiel illustré. Vallorbe, 1905.
12. *Feuille d'Avis du District de la Vallée*. 1920-1927.
13. *Le Messager*, 1880-1881.
14. *Annuaire officiel du Canton de Vaud*. 1883-1927.

## C. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

15. F. MACHAČEK. *Der Schweizer Jura*. Versuch einer geomorphologischen Monographie. (Petermanns Mitteilungen, Ergänzungsheft No 150.) Gotha, 1905.
16. CH. SPRECHER. *Beitrag zur Kenntnis der Querstörung Mollens-Vallorbe-Pontarlier*. Inaugural-Dissertation. Berne, 1913.
17. A.-B. TUTEIN NOLTHENIUS. *Étude géologique des environs de Vallorbe*. (Matériaux pour la carte géologique de la Suisse, 78<sup>e</sup> livraison.) Berne, 1921.

18. L. GAUTHIER. *Première contribution à l'histoire naturelle des lacs de la Vallée de Joux.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat., 1893.)
19. L. GAUTHIER. *Note sur des températures excessives observées en janvier et février 1888 à la Vallée de Joux.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat. 1887-1888.)
20. L. GAUTHIER. *Résumé annuel des observations pluviométriques faites par les stations de la Vallée du lac de Joux en 1887-1888-1889.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat., 1888-1889-1890.)
21. L. GAUTHIER. *Notice sur le cyclone du 9 août 1890, en France et à travers la Vallée de Joux.* Lausanne, 1891.
22. C. DUTOIT. *Résumé annuel des observations pluviométriques faites par les stations de la Vallée du lac de Joux en 1891.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat., 1893.)
23. MAURER-BILLWILLER-HESS. *Das Klima der Schweiz.* Frauenfeld, 1909.
24. A. VAN GENNEP. *Le culte populaire de Saint-Théodule en Savoie* (Genava III, 1925). Genève 1925.
25. J. LEVAINVILLE. *Le Morvan.* Étude de géographie humaine. Paris, 1909.
26. J. ROUCH. *L'atmosphère et la prévision du temps.* Paris, 1923.
27. A. MAGNIN. *Les lacs du Jura.* (Annales de géographie, 1893.)
28. A. MAGNIN. *Monographies botaniques de 74 lacs jurassiens, suivies de considérations sur la végétation lacustre,* Paris, 1904.
29. F.-A. FOREL. *Quelques études sur les lacs de Joux.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat., 1897.)
30. F.-A. FOREL. *Les flaques d'eau libre dans la glace des lacs gelés.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat., 1898.)
31. S. AUBERT. *La congélation du lac de Joux pendant l'hiver 1911-1912.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat., 1912.)
32. *Mémorial des Travaux publics du Canton de Vaud.* Lausanne, 1896.
33. M. MICHAUD. *Note sur le débit des exutoires invisibles du lac de Joux.* (Bulletin technique de la Suisse romande, N° 21, 1907.)
34. BURNIER-DUFOUR-YERSIN. *Température de quelques sources du Jura.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat., 1854.)
35. E.-A. MARTEL. *Nouveau traité des eaux souterraines.* Paris, 1921.
36. S. AUBERT. *La flore de la Vallée de Joux.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat., 1900.)
37. L.-F.-A. MAURY. *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France.* Paris, 1867.
38. C. BERTHOLET. *Notice sur les forêts du Jura vaudois.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat., 1886 et 1887.)
39. A. PILLICHODY. *Bas-fonds exposés aux gelées. La Sèche des Amburnex.* (Bull. Soc. vaud. Sc. nat., 1921.)
40. A. PILLICHODY. *L'empreinte de l'histoire sur l'état des peuplements et la forme des arbres.* (Feuille d'Avis de la Vallée, juillet-août 1926.)
41. PH. FLURY. *La Suisse forestière.* II<sup>e</sup> éd., Lausanne, 1926.

#### D. GÉOGRAPHIE HUMAINE.

42. L. REYMOND. *Notice historique sur la Vallée de Joux.* Lausanne, 1887.
43. H. GOLAY. *Les familles de la Vallée de Joux, leur origine et leurs armoiries.* Lausanne, 1906.
44. M. HENRIOD ET DELÉDEVANT. *Le livre d'or des familles vaudoises.* Lausanne.
45. F. DE GINGINS. *Mémoire sur le Rectorat de Bourgogne.* (Mémoires et Documents de la Soc. d'hist. de la Suisse romande. Tome I, 1<sup>re</sup> série.) Lausanne.

46. F. DE GINGINS. *Annales de l'Abbaye du lac de Joux*. (Mémoires et Documents de la Soc. d'hist. de la Suisse romande. Tome I, 1<sup>re</sup> série.) Lausanne.
47. J.-D. NICOLE. *Recueil historique sur l'origine de la Vallée du lac de Joux*. (Mémoires et documents de la Soc. d'hist. de la Suisse romande. Tome I, 1<sup>re</sup> série.) Lausanne.
48. J. SCHNETZLER. *Les fractions de communes vaudoises*. Lausanne, 1927.
49. P.-A. GOLAY. *Notes sur le passé des Pignat-Dessous*. (Revue historique vaudoise, sept., oct., nov. 1923 et févr. 1924.)
50. H. RENNEFAHRT. *La Commune du Chenit au XVIII<sup>e</sup> siècle*. (Revue historique vaudoise, 1900.)
51. F. R. CAMPICHE. *La colonisation dans le territoire du Chenit*. (Revue historique vaudoise, oct. 1923.)
52. *Procédure instruite entre l'illustre et haute Chambre des bois et forêts de la Ville et République de Berne, actrice et intimée, et les Communautés du Chenit et du Lieu, en la Vallée du lac de Joux, défenderesses et appelantes de la sentence rendue le 27 mars 1759 par l'illustre et suprême Chambre des Appellations du Pais de Vaud à l'égard du 2<sup>e</sup> point concernant la propriété utile de la forêt du Risoud*. Berne, 1761.
53. *Mémoire adressé au Grand Conseil du Canton de Vaud par les trois municipalités du Lieu, de l'Abbaye et du Chenit au nom des usagers de la Vallée*. Avril 1895.
54. E. AUBERT. *La Vallée de Joux de 1890 à 1905*. Lausanne, 1906.
55. G. SEIGNEUX DE CORREVON. *Voyage fait à la fin de juillet 1736 dans les montagnes occidentales du Pais de Vaud*. (Mercure Suisse, Neuchâtel, 1737.)
56. ANONYME. *Notes de voyage, 1785-88* (publiées par le Journal de Genève du 14 avril 1888).
57. H. V. (ENEL). *Voyage dans la Vallée du lac de Joux*. Lausanne, 1795.
58. R. DOMBRÉA. *La Vallée de Joux*. Neuchâtel, s. d.
59. PH. BRIDEL. *Le Conservateur suisse*, tome VI.
60. *État et délices de la Suisse*. Neuchâtel, 1778.
61. P. MAILLEFER. *Le Pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle*. (Revue historique vaudoise, 1893.)
62. F. DE CHARRIÈRE. *Recherches sur le Couvent de Romainmôtier et ses possessions*. (Mémoires et documents de la Soc. d'hist. de la Suisse romande, tome III.) Lausanne, 1841.
63. X. *Le Noirmont au traité de la Vallée des Dappes*. (De l'intérêt qu'il y aurait à reporter au sommet du Noirmont la portion de frontière franco-suisse qui longe le pied occidental de cette montagne.) Besançon, 1918.
64. VALLOTTON-AUBERT. *Vallorbe*. Vallorbe, 1875.
65. D.-P. BENOÎT. *Histoire de l'Abbaye et de la terre de Saint-Claude*. Montreuil-sur-Mer; 1890-92.
66. LOYE. *Souvenirs historiques sur Rochejean*. Pontarlier, 1835.
67. ROUGEPIEF. *Histoire de la Franche-Comté ancienne et moderne*. Paris, 1851.
68. L. FEBVRE. *Histoire de la Franche-Comté* (Les vieilles provinces de France), 7<sup>e</sup> éd. Paris. 1922.
69. J. HUNZIKER. *La maison suisse d'après ses formes rustiques et son développement historique*. 4<sup>e</sup> partie. Le Jura (trad. Broillet). Lausanne-Aarau, 1907.
70. R.-O. FRICK. *Fermes et villages du Jura* (Noël suisse 1926). Genève, 1926.



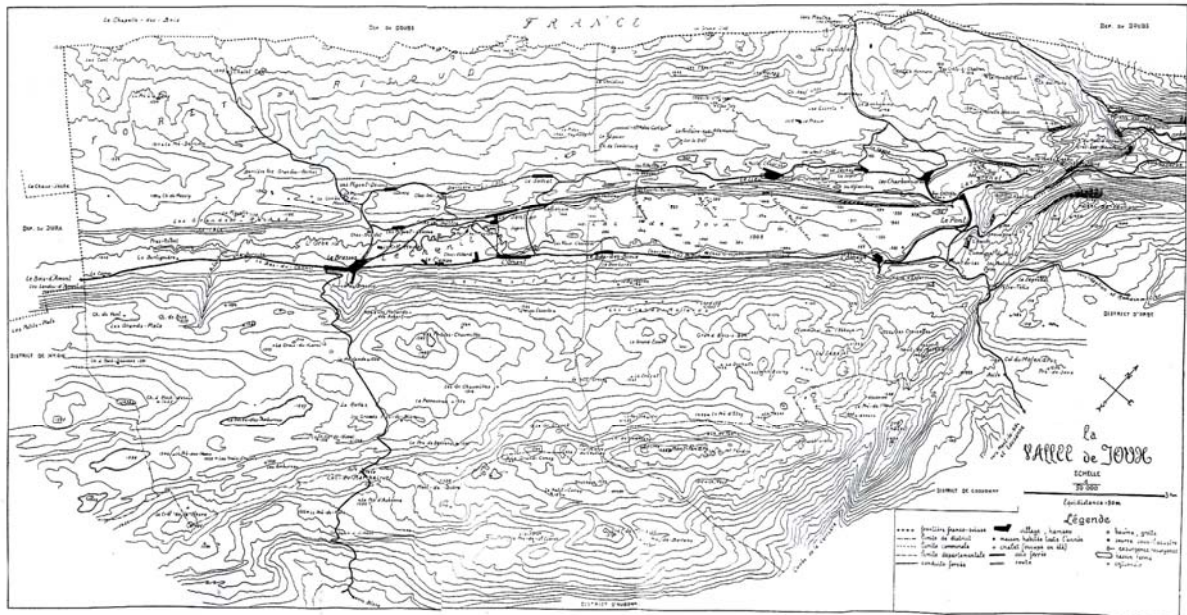
71. E. DÉCOMBAZ. *L'économie alpestre dans le Canton de Vaud*. (Statistique suisse des alpages, XVII<sup>e</sup> livr.) Lausanne, 1908.
  72. G. MARTINET. *Amélioration générale des pâturages*. (Terre vaudoise, 1920.)
  73. A. BARBEY. *Un programme rationnel d'améliorations forestières*. (Conférence faite à Pontarlier, reproduite par le *Journal de Nyon*, 1<sup>er</sup> oct. 1926.)
  74. A. LUGEON. *Notes sur l'arboriculture fruitière à la Vallée de Joux*. (Annales agricoles vaudoises des écoles et stations agricoles du Canton de Vaud, publiées sous les auspices du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, IV<sup>e</sup> année.) Lausanne, 1928.
  75. *Statistique agricole*. (Ed. du Département vaudois de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.) 1886 à 1919.
  76. M. REYMOND. *Pâturages possédés dans le Jura par quelques communes de la plaine*. (Revue historique vaudoise, 1923.)
  77. C. DUSSERRE. *Action des fumures sur le rendement des prairies et pâturages de montagne*. (Agenda forestier et de l'industrie du bois.) Lausanne, 1925.
  78. W. DERRON. *La migration d'été des gens de Mutruz*. (Bulletin de la Société de Géographie de Neuchâtel.) Neuchâtel, 1924.
  79. F.-R. CAMPICHE. *Le Mazel*. (Feuille d'Avis de la Vallée du 26. VII. 1917.)
  80. H. TANNER. *Fantaisie jurassienne*. (Semaine littéraire, 9 oct. 1926.)
  81. C. PERRIN. *Les installations de la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe*. (Bulletin technique de la Suisse romande, N<sup>o</sup> 18, 1904.)
  82. M. FIGUET. *Histoire de l'horlogerie à la Vallée de Joux*. Le Sentier, 1895.
  83. L. AUDEMARS. *Le développement historique de l'industrie horlogère à la Vallée de Joux de 1712 à 1924*. (Revue historique vaudoise, mai-juin-juillet 1926.)
  84. E. AUBERT. *Glossaire de la Vallée de Joux*. (Manuscrit à la Bibl. cant. vaud.)
  85. A. RENGGER. *Des mouvements de la population du Canton de Vaud pendant les années 1803 à 1810 inclusivement*. Lausanne, 1812.
  86. *Annuaire statistique de la Suisse*. Berne, dès 1891.
  87. *Recensements fédéraux de la population*. (Publications du Bureau fédéral de statistique.) Berne, 1860 à 1920.
-



57. Maison tripartite vaudoise

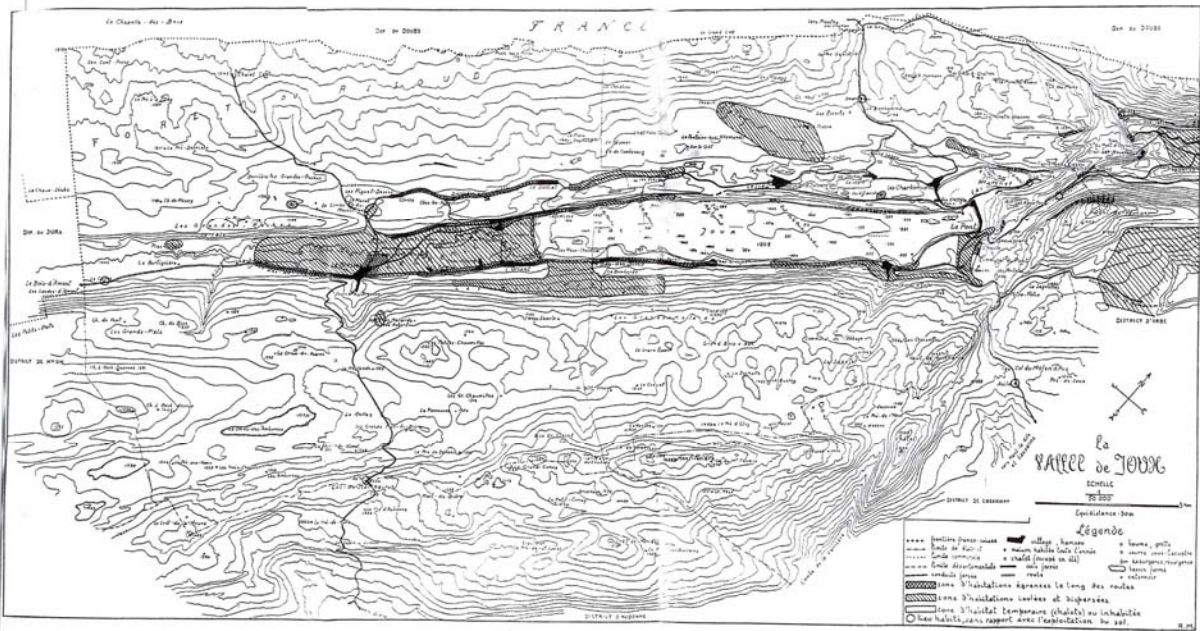
*La charpente à poteaux originelle se trouve remplacée par des murs uniformes, dont celui de la face étroite se prolonge en écran. Le toit pousse alors jusqu'au nu de cet écran et ainsi le plan s'agrandit.* (Val de Joux, Vaud.)

*Ref. H. Brockmann-Jerdsch. "La maison paysanne suisse", 1933.*

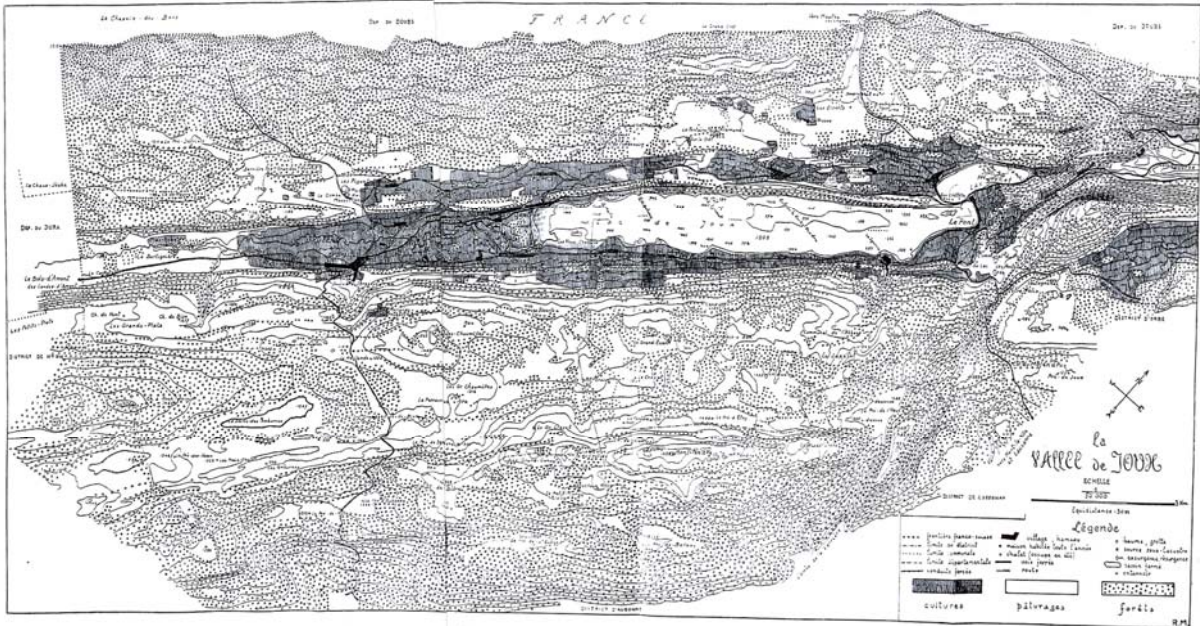


I. CARTE GÉNÉRALE





2. GROUPEMENT DE LA POPULATION



3. MODES D'EXPLOITATION DU SOL